

# Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région

- Situation du marché de l'emploi -

Novembre 2014



Neuvième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi  
pour le quatorzième Sommet des Exécutifs de la Grande Région

***Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région***  
Neuvième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi  
pour le quatorzième Sommet des Exécutifs de la Grande Région

**- Situation du marché de l'emploi -**

**Observatoire Interrégional  
du marché de l'Emploi**  
c/o INFO-Institut  
Pestelstraße 6  
D-66119 Saarbrücken

**Sarrebruck, Novembre 2014**

Dans ce neuvième rapport soumis au 14<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi décrit et analyse la situation et l'évolution du marché de l'emploi dans la Grande Région à partir des principaux indicateurs structurels. Dans le cadre de ces rapports régulièrement adressés au Sommet des Exécutifs, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi met continuellement à jour des données socio-économiques relatives au marché de l'emploi de la Grande Région, à partir desquelles il procède à des évaluations différenciées.

Le neuvième rapport se compose de cinq cahiers :

- ▶ **Situation du marché de l'emploi**
- ▶ Mobilité des frontaliers
- ▶ Évolution démographique
- ▶ Situation des jeunes
- ▶ Formes atypiques de travail et d'emploi

Il inclut également le rapport consacré au thème spécifique du « Marché de l'emploi axé sur les soins dans la Grande Région ». Chaque cahier est introduit par des principaux indicateurs sur le marché de l'emploi.

## Sommaire

<b>Principaux indicateurs du 9<sup>e</sup> rapport de l'OIE .....</b>	<b>1</b>
<b>Événements sur le marché de l'emploi de la Grande Région .....</b>	<b>6</b>
<b>Remarques préliminaires sur la méthodologie .....</b>	<b>11</b>
<b>1. Activité .....</b>	<b>14</b>
1.1 Taux d'activité .....	14
<i>Taux d'activité (15-64 ans) global et par sexe en 2013.....</i>	<i>14</i>
<i>Évolution globale du taux d'activité (15-64 ans) entre 2002 et 2013.....</i>	<i>15</i>
<i>Taux d'activité global par tranches d'âge (15 - 64 ans) en 2013.....</i>	<i>17</i>
1.2 Taux d'emploi.....	18
<i>Taux d'emploi global et par sexe en 2013.....</i>	<i>19</i>
<i>Évolution du taux d'emploi global entre 2002 et 2013.....</i>	<i>20</i>
<i>Évolution du taux d'emploi et retard par rapport à l'objectif Europe 2020.....</i>	<i>21</i>
<i>Évolution du taux d'emploi hommes/femmes entre 2002 et 2013.....</i>	<i>22</i>
<i>Taux d'emploi des jeunes global et selon le sexe en 2013.....</i>	<i>23</i>
<i>Évolution du taux d'emploi global des jeunes entre 2002 et 2013.....</i>	<i>24</i>
<i>Évolution du taux d'emploi des jeunes en fonction des sexes entre 2002 et 2013.....</i>	<i>25</i>
<i>Taux d'emploi des travailleurs âgés global et selon le sexe en 2013.....</i>	<i>27</i>
<i>Évolution du taux d'emploi global des travailleurs âgés entre 2002 et 2013.....</i>	<i>28</i>
<i>Évolution du taux d'emploi des travailleurs âgés selon les sexes entre 2002 et 2013.....</i>	<i>29</i>
<i>Emploi des 25-64 ans selon le plus haut niveau de formation 2013.....</i>	<i>30</i>
1.3 L'emploi salarié (au lieu de travail).....	31
<i>Part des régions dans l'emploi salarié total de la Grande Région en 2012.....</i>	<i>31</i>
<i>Évolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2000 et 2012/2013.....</i>	<i>32</i>
<i>Évolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2006 et 2012/2013.....</i>	<i>34</i>
<i>Structure de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique en 2012.....</i>	<i>35</i>
<i>Évolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique.....</i>	<i>37</i>
<b>2. Chômage.....</b>	<b>38</b>
2.1 Taux de chômage .....	38
<i>Taux de chômage global et par sexe en 2013.....</i>	<i>38</i>
<i>Evolution du taux de chômage pour la période 2002-2013.....</i>	<i>39</i>
<i>Evolution du taux de chômage par sexe pour la période 2002-2013.....</i>	<i>41</i>
<i>Taux de chômage des jeunes total et par sexe en 2013.....</i>	<i>42</i>
<i>Evolution du taux de chômage des jeunes entre 2002 et 2013.....</i>	<i>44</i>
<i>Part des chômeurs de longue durée en 2013 et en 2003.....</i>	<i>45</i>
<i>Taux de chômage de longue durée en 2013 et en 2003.....</i>	<i>46</i>
2.2 Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi .....	47
<i>Définitions des demandeurs d'emploi selon les différents systèmes nationaux.....</i>	<i>48</i>
<i>Tableau de données comparatives sur l'assurance chômage.....</i>	<i>50</i>
<i>Evolution du nombre de chômeurs en moyenne annuelle 1996-2014.....</i>	<i>51</i>
<i>Evolution mensuelle du nombre de chômeurs de 2008 à 2014.....</i>	<i>55</i>

---

<b>Annexe</b> .....	<b>56</b>
<i>Remarques par rapport aux données</i> .....	57
<i>Portrait de l'Observatoire Interrégionale du Marché de l'emploi</i> .....	63
<i>Portraits des instituts spécialisés</i> .....	64
<i>Bibliographie</i> .....	66

## Principaux indicateurs du 9<sup>e</sup> rapport de l'OIE

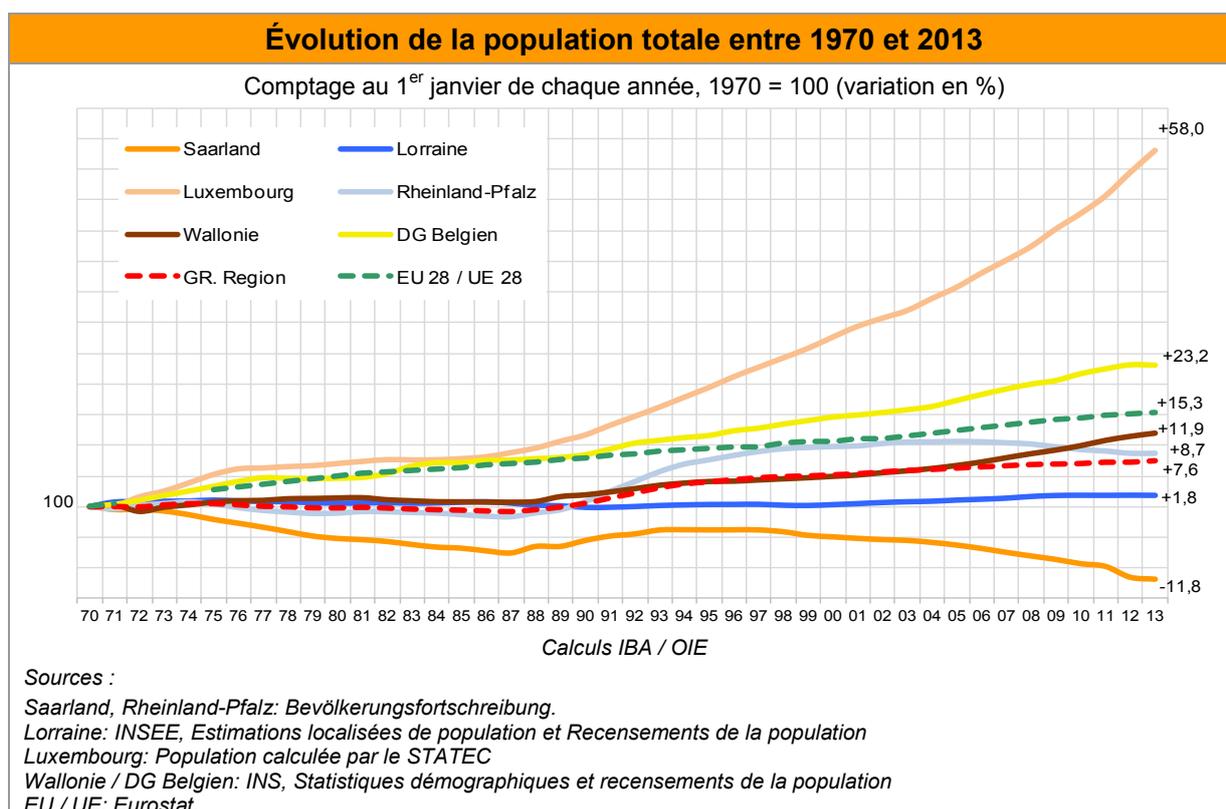
Ce premier chapitre présente les principaux indicateurs du marché de l'emploi de la Grande Région sous forme de graphiques et avec de brèves explications. Ces indicateurs seront décrits et analysés en détail dans les différentes parties.

D'un point de vue géographique, la Grande Région se situe dans le cœur historique de l'Europe, entre les grandes conurbations formées par Bruxelles, la zone Rhin-Ruhr, la région Rhin-Main, la zone Rhin-Neckar, Bâle/Mulhouse et Paris. Cet espace de coopération européen, qui englobe les frontières de quatre États et dans lequel on compte trois langues officielles différentes, comprend les composantes régionales suivantes :

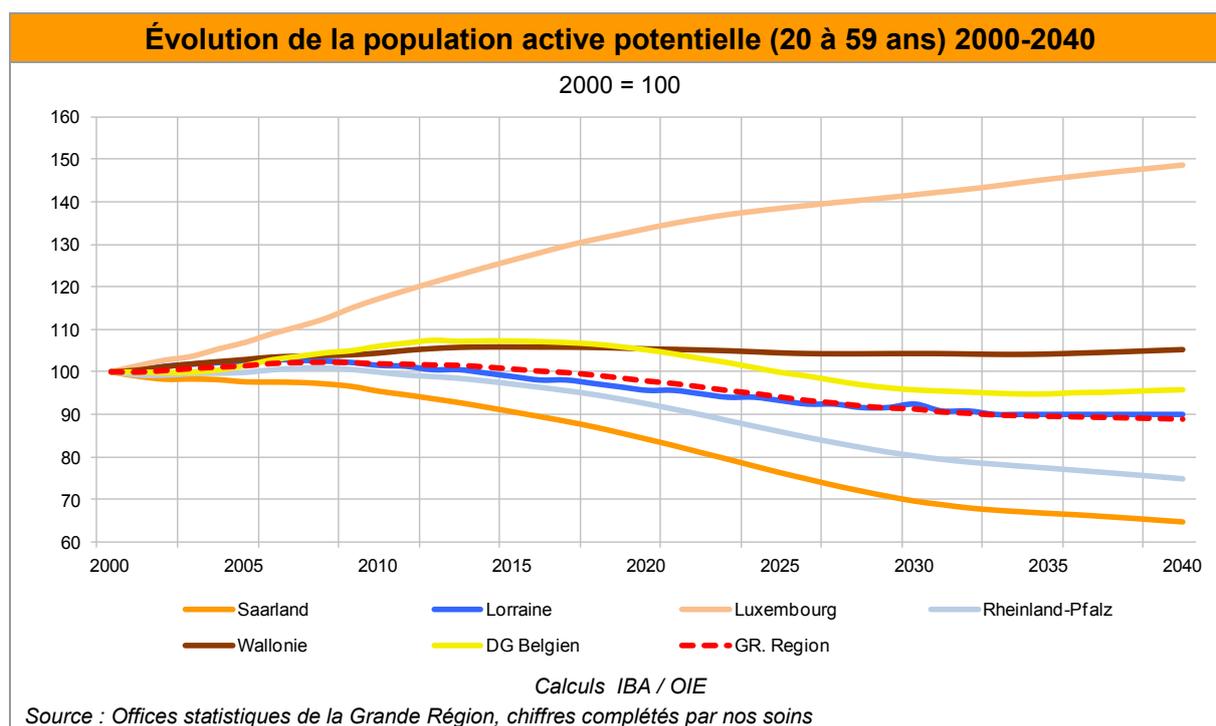
- ▶ Deux Länder allemands : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat,
- ▶ Une région française : la Lorraine,
- ▶ Le Grand-Duché du Luxembourg,
- ▶ La Wallonie en Belgique, y compris la Communauté germanophone.

### Évolution démographique

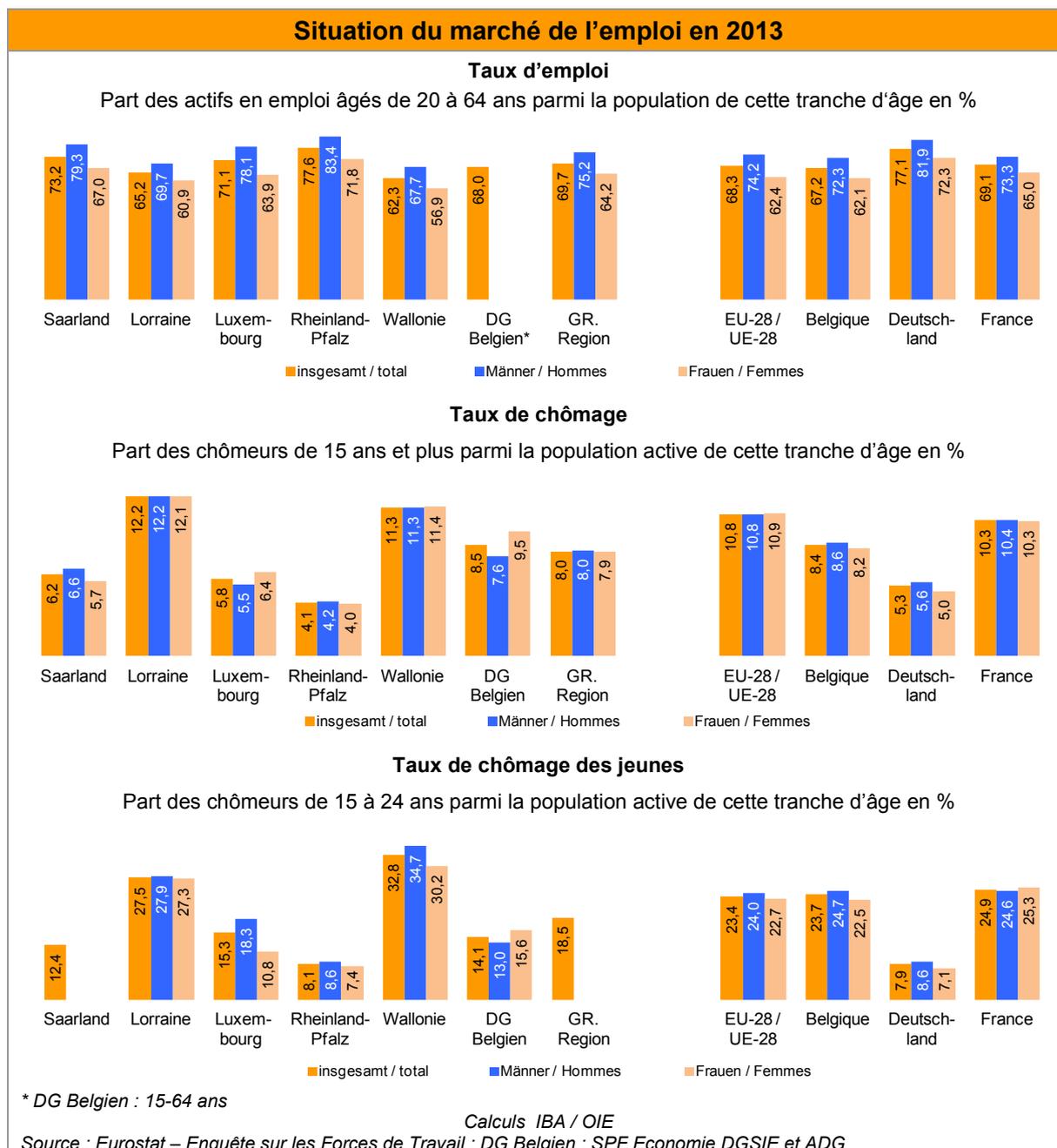
Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Grande Région comptait plus de 11,4 millions de personnes, soit 2,3 % de la population totale de l'Union européenne (UE des 28). Avec ses quatre millions d'habitants, la Rhénanie-Palatinat est de loin la composante régionale la plus peuplée, suivie par la Wallonie (y compris la CG de Belgique), où vivent près de 3,5 millions de personnes. La troisième place revient à la Lorraine, qui comptabilisait quelque 2,35 millions d'habitants début 2013. Les plus petites composantes régionales, à savoir la Sarre et le Luxembourg, comptent respectivement un million et un peu plus d'un demi-million d'habitants. Enfin, environ 76 000 personnes composent la Communauté germanophone de Belgique.



Depuis 1970, la population de la Grande Région a augmenté de 805 187 personnes (soit +7,6 %) pour atteindre plus de 11,4 millions d'habitants en 2013. Cette croissance a été portée par l'évolution enregistrée au Luxembourg, en Wallonie, en CG de Belgique et en Rhénanie-Palatinat, tandis que le nombre d'habitants est resté plus ou moins stable en Lorraine et a enregistré un recul en Sarre. Sur le territoire de l'actuelle UE des 28, la hausse s'établit à 15,3 % pour la même période. Cette croissance démographique plus faible par rapport au reste de l'UE s'observe également sur une période plus récente : après le cycle faste de la fin des années 80 et du début des années 90, la hausse dans l'espace de coopération s'est sensiblement ralentie depuis le milieu des années 1990, pour ne plus atteindre que +2,2 % (EU des 28 : +5,1 %) pour la période 2000-2013.



L'analyse de l'évolution démographique doit également tenir compte de la modification de la structure par âge de la population – notamment du fait de l'évolution à venir de la catégorie des 20-60 ans, qui constitue la classe d'âge la plus importante pour le marché de l'emploi. Les prévisions pour 2030 font état d'un recul de l'ensemble de la population active potentielle de 5,54 millions de personnes dans la Grande Région. Cela correspond à une baisse de presque 616 000 personnes (soit -10 %). D'ici à 2020, la régression de la population active potentielle atteindra près de 3,6 % et restera comparativement modérée. Mais elle va s'intensifier fortement par la suite : les nombreuses personnes nées entre le milieu des années 50 et le début des années 70 vont atteindre l'âge de la retraite et se retirer progressivement de la vie active. En 2030, tous les enfants du baby-boom auront au moins 60 ans. Il n'est pas surprenant que la baisse annuelle de la population active recommence à s'accélérer à partir de 2030. De façon globale, sur la base des hypothèses formulées, la population active potentielle connaît malgré tout un nouveau recul d'au moins 9 % entre 2020 et 2040, si bien qu'à partir de 2013, une baisse totale de plus de 750 000 personnes est envisageable. Il existe toutefois de très fortes variations d'une région à l'autre. Ces données et d'autres éléments concernant la population de la Grande Région sont présentés dans le présent cahier intitulé « Évolution démographique ».



### Taux d'emploi (au lieu de domicile)

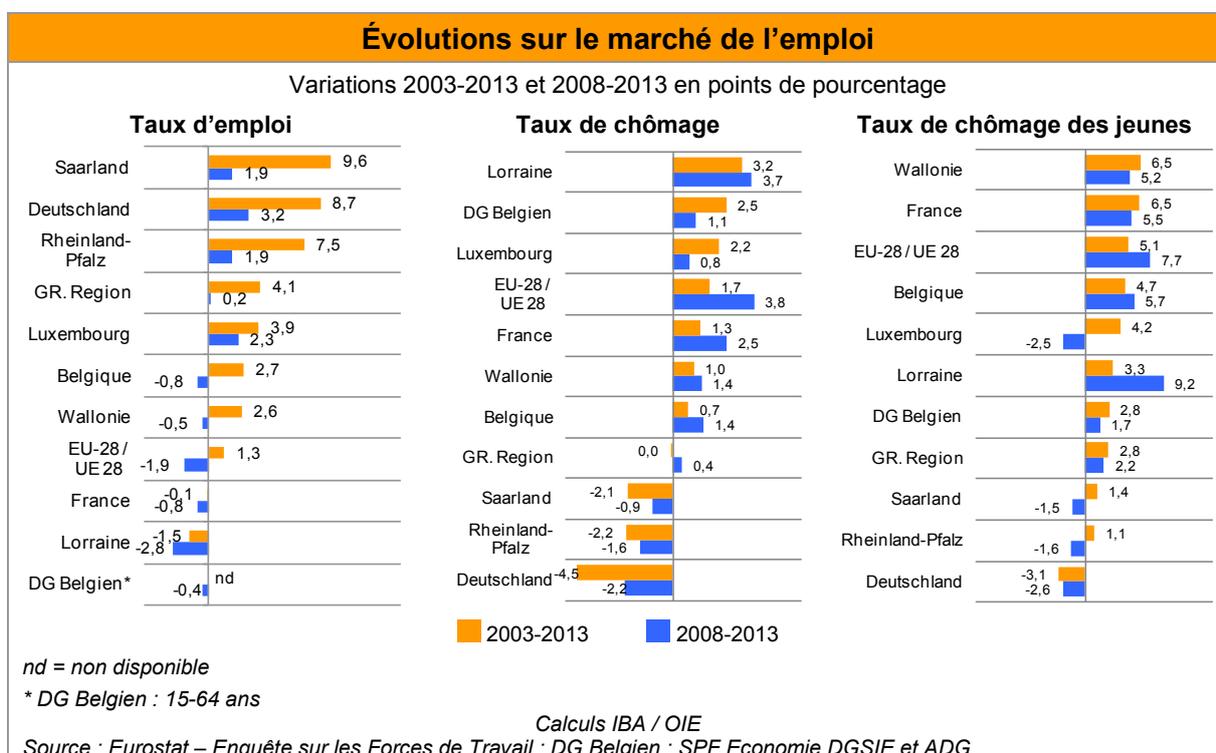
L'un des principaux objectifs visés par la stratégie Europe 2020 consiste à porter le taux d'emploi des 20-64 ans à 75 % d'ici à 2020. Les femmes, les jeunes et les seniors doivent notamment participer davantage à la vie active. En 2013, le taux d'emploi s'élevait à 69,7 % dans la Grande Région. La part de la population active était ainsi supérieure de 1,4 point de pourcentage à celle de l'UE des 28. Mais des efforts doivent encore être effectués, tant dans la Grande Région qu'à l'échelon européen, pour que la barre des 75 % puisse être atteinte. L'augmentation du taux d'emploi est restée irrégulière au cours des dernières années : une progression de 4,1 points de pourcentage a été enregistrée depuis 2003 dans l'espace de coopération. Cette hausse est due en premier lieu à la croissance de l'emploi des femmes (+7,1 points ; hommes : +1,0 point). L'écart entre les hommes et les femmes était toutefois encore de 11 % en 2013.

### Taux de chômage selon Eurostat

Le taux de chômage dans la Grande Région s'élevait à 8,0 % en 2013, soit près de trois points de moins que le niveau européen (10,8 %). Cette différence s'explique surtout par l'évolution observée au cours des cinq dernières années : depuis l'explosion de la crise financière et économique en 2008, le taux de chômage dans l'UE des 28 a augmenté de 3,8 points de pourcentage, contre seulement 0,4 % dans la Grande Région. Au sein de l'espace de coopération, la Lorraine affiche le taux de chômage le plus élevé (12,2 %) et la Rhénanie-Palatinat détient le plus bas (4,1 %). Depuis 2008, les régions allemandes ont connu une amélioration en matière de chômage, tandis que la hausse a été la plus forte en Lorraine.

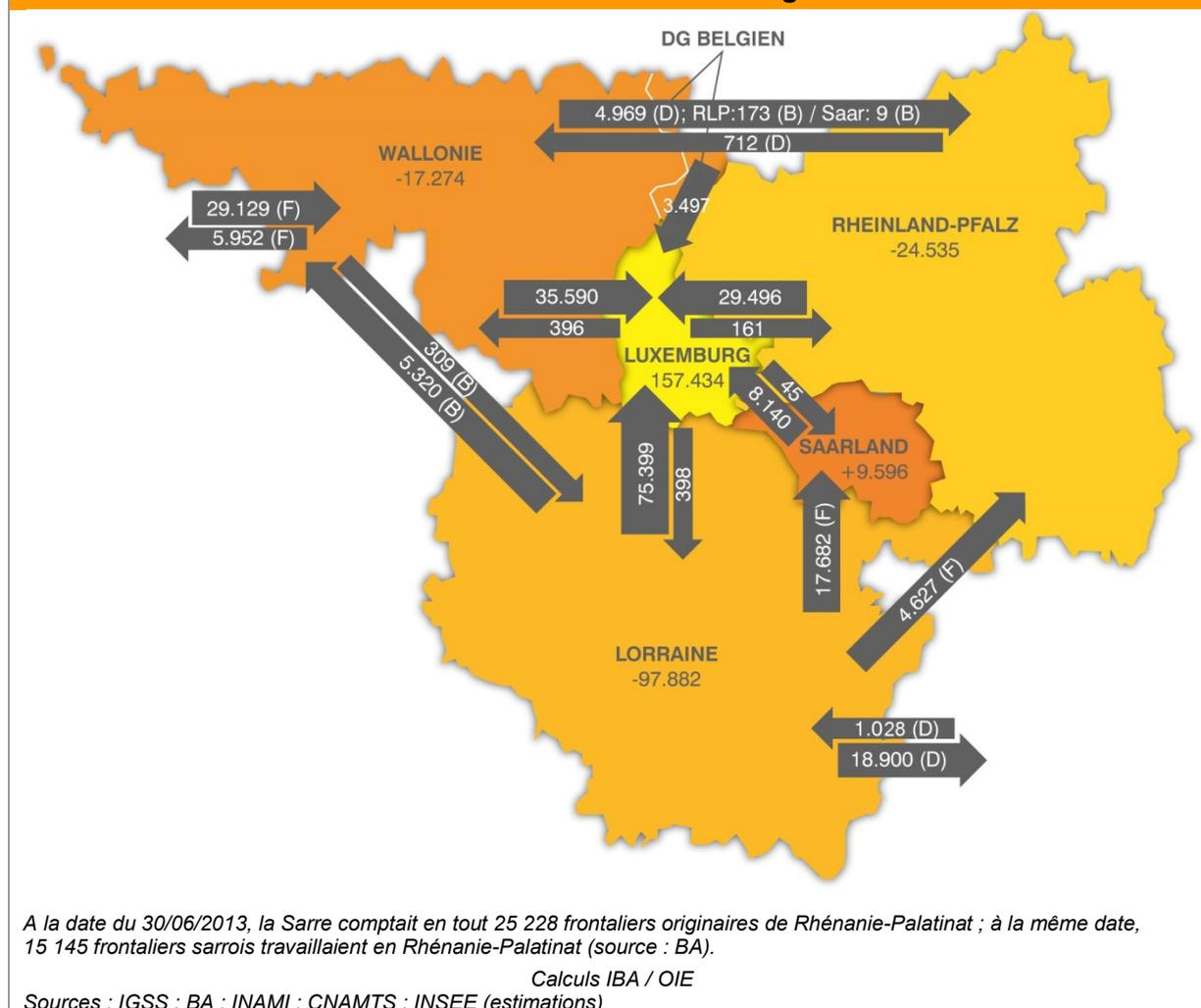
### Chômage des jeunes

La situation des jeunes s'avère particulièrement problématique : en 2013, 18,5 % des actifs de 15 à 24 ans étaient sans emploi. Cela correspond certes à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'UE des 28 (23,4 %), mais au sein de la Grande Région, la Wallonie et la Lorraine ont atteint des seuils supérieurs à la moyenne européenne, avec respectivement 32,8 % et 27,5 %. Au Luxembourg également, 15,3 % des actifs de moins de 25 ans étaient au chômage. Les deux Länder allemands sont restés à un niveau nettement inférieur (avec 12,4 % pour la Sarre et 8,1 % pour la Rhénanie-Palatinat), mais supérieur à la moyenne nationale allemande. La Lorraine, surtout, a connu une dégradation de la situation au cours des cinq dernières années ; mais le chômage des jeunes a également continué à progresser fortement en Wallonie.



D'autres informations sur l'emploi et le chômage sont disponibles dans le cahier partiel de l'OIE intitulé « Situation du marché de l'emploi ». Les formes d'emploi atypiques sont par ailleurs abordées dans le rapport partiel « Formes de travail et d'emploi atypiques », tandis que la situation des jeunes est traitée dans le rapport partiel « Situation des jeunes ».

## Flux de frontaliers dans la Grande Région en 2013

**Mobilité des frontaliers**

En 2013, la Grande Région a de nouveau comptabilisé davantage de travailleurs frontaliers qu'au cours des années précédentes. Depuis la crise financière et économique, la tendance constante à la hausse s'est toutefois ralentie : les variations annuelles observées étaient en effet sensiblement plus marquées jusqu'en 2008 (environ 5 % à 7 %) qu'au cours des années suivantes (0,6 % à 2,3 %). En 2013 aussi, la hausse était très faible avec seulement 0,6 %. Globalement, l'année dernière, 213 400 personnes ont franchi chaque jour une frontière dans la Grande Région afin de se rendre sur leur lieu de travail situé dans une région voisine (frontaliers entrants). La Suisse est le seul Etat à enregistrer un nombre supérieur de travailleurs frontaliers domiciliés dans un autre pays. Plus de la moitié de l'ensemble des frontaliers présents sur le territoire de la Grande Région étaient originaires de France en 2013, et près des  $\frac{3}{4}$  travaillaient au Luxembourg. L'intensification constante de la mobilité des travailleurs frontaliers dans la Grande Région n'est toutefois pas observée dans toutes les composantes régionales. L'augmentation globale de plus d'un tiers du nombre de frontaliers depuis 2004 est due avant tout aux évolutions survenues au Luxembourg et en Wallonie. Au cours de la même période, les Länder allemands ont en revanche enregistré un recul du nombre de travailleurs venant en majeure partie de France.

Des informations détaillées sur les flux de frontaliers dans la Grande Région sont disponibles dans le cahier intitulé « Mobilité des frontaliers ».

## Événements sur le marché de l'emploi de la Grande Région

Depuis le dernier rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) pour le Sommet de la Grande Région, différents événements concernant le marché du travail ont eu lieu au cours de la présidence rhéno-palatin dans la Grande Région, les différentes composantes régionales ou les États nationaux. Ils sont décrits brièvement ci-après.

### **Création du groupe de travail Marché de l'emploi du Sommet de la Grande Région**

Sous la présidence rhéno-palatin, le Sommet de la Grande Région a donné la priorité au thème suivant : « Le marché de l'emploi de la Grande Région. Défis communs et réponses transfrontalières ». Un groupe de travail Marché de l'emploi auquel l'OIE participe également a été créé en vue de mettre en œuvre un programme de travail consacré à ce thème. Ce programme aborde les axes thématiques suivants :

- ▶ **Préservation de la main d'œuvre dans le domaine de la santé, et notamment dans les professions axées sur les soins**  
L'OIE a pris part ici à un vaste projet de recherche consacré au marché de l'emploi dans le secteur des soins de la Grande Région. Conjointement avec l'Institut pour l'Économie, le Travail et la Culture de l'Université de Francfort (IWAK), les instituts spécialisés ont mené à bien une étude comparative intitulée « Le marché du travail dans le secteur des soins dans la Grande Région : professions, mobilité et préservation de la main d'œuvre ». L'objectif visé consistait à réaliser une présentation et une analyse approfondies du marché du travail dans le secteur des soins et de formuler des recommandations d'action à l'attention des participants au Sommet. Une publication du rapport est prévue à la fin de la présidence rhéno-palatin du Sommet.
- ▶ **L'emploi précaire dans le contexte transfrontalier**  
S'agissant de cet axe thématique, l'OIE s'est vu confier la mission d'actualiser les informations sur le thème « La flexicurité et les nouvelles formes de travail » traitées dans le 7<sup>e</sup> rapport de l'OIE pour le Sommet de la Grande Région. En avril 2014, l'OIE a publié l'étude comparative « Formes de travail et d'emploi dans la Grande Région ».
- ▶ **Collaboration dans la politique concernant le marché de l'emploi des jeunes**  
Le traitement de cette thématique a entraîné la participation du GT Marché de l'emploi à la manifestation « JugendforumJeunesse », le 17 octobre 2014 à Trèves, dont le thème phare était « Mobilité et employabilité de la jeunesse dans la Grande Région ». L'OIE a présenté dans ce cadre des faits et des chiffres illustrant la situation des jeunes dans la Grande Région, lesquels sont également disponibles dans le rapport partiel « Situation des jeunes ».
- ▶ **Formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région**  
Le GT Marché de l'emploi a conçu un accord cadre consacré à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région. Conjointement avec d'autres partenaires, l'OIE a pris part à la conception de cet accord, présenté brièvement ci-après.

### **Conclusion d'un accord cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région**

L'objectif de cet accord est d'améliorer les conditions régissant la formation initiale et continue transfrontalière dans la Grande Région, en vue de permettre une formation professionnelle transfrontalière reconnue. Les questions relatives à la reconnaissance des diplômes professionnels au-delà des frontières sont également réglées dans ce texte. Cet accord cadre sera adopté à la fin de la présidence rhéno-palatin.

### **Début de la formation professionnelle transfrontalière entre la Sarre et la Lorraine**

Cet accord va permettre aux jeunes Lorrains et Sarrois de conclure un contrat de formation avec une entreprise du pays voisin et d'y effectuer le volet pratique de la formation. Le contenu théorique sera enseigné dans l'établissement d'enseignement professionnel du pays d'origine. À la fin de la formation, les jeunes passent leur examen final et obtiennent leur diplôme de formation professionnelle dans leur pays d'origine, où ils ont suivi les cours. Ils ont en outre la possibilité – dès lors que les conditions requises sont réunies – de passer également l'examen final du pays partenaire. En tout, 15 professions<sup>1</sup> peuvent ainsi être apprises de façon transfrontalière. La formation professionnelle transfrontalière a entamé sa phase pilote, d'une durée de quatre ans, au début de l'année scolaire 2014/2015.

### **Ouverture d'une cellule Formation transfrontalière – VAUS**

La cellule Formation transfrontalière entre la Sarre et la Lorraine a été ouverte le 15 janvier 2013 pour une durée limitée à 18 mois dans un premier temps. Ses participants sont, outre les ministères concernés, l'association sarroise VAUS (« Verbundausbildung Untere Saar »), la CCI de Sarre et l'organisme ME Saar. La cellule Formation transfrontalière aide les jeunes originaires de France et d'Allemagne à effectuer une formation transfrontalière. Cette offre s'adresse tant aux élèves des lycées français (niveau Bac Pro et BTS) qui souhaitent effectuer une partie de leurs stages obligatoires (PFMP) dans une entreprise allemande qu'aux apprentis allemands désireux de mener une partie de leur formation professionnelle dans une entreprise française.

### **Signature d'un accord de coopération franco-allemand pour le placement des demandeurs d'emploi**

Le 26 février 2013, les ministres du Travail allemand et français, M. Michel Sapin et Mme Ursula von der Leyen, ont signé à Kehl, dans le Land du Bade-Wurtemberg, un accord de coopération dédié au placement des demandeurs d'emploi français et allemands. L'agence pour l'emploi allemande (« Bundesagentur für Arbeit ») et son équivalent français, le Pôle Emploi, ont signé un accord-cadre visant une intensification de la coopération entre les deux pays. Les partenaires entendent s'attaquer aux obstacles entravant les investissements transfrontaliers et parvenir à un rapport équilibré entre les offres et les demandes d'emploi émanant des deux côtés de la frontière. C'est à cette fin que la première agence transfrontalière franco-allemande pour l'emploi a été créée à Kehl. Cet organisme doit permettre aux

<sup>1</sup> Mécanicien industriel ; mécanicien d'usinage ; mécanicien industriel ; commerciaux (commerces de gros et de détail) ; commerciaux (expédition et logistique) ; travailleur qualifié dans le génie civil ; coiffeur ; boulanger, pâtissier ; cuisinier ; employé spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration ; boucher, charcutier ; employé(e) spécialisé(e) dans les soins aux personnes âgées.

chômeurs de rechercher plus facilement des emplois dans les deux pays. Les profils des demandeurs d'emploi français et allemands ainsi que les postes à pourvoir dans la Grande Région sont enregistrés dans les banques de données des deux pays. Le service informe les employeurs sur les conditions caractérisant le marché de l'emploi en Allemagne et en France, leur explique quelles sont les qualifications professionnelles des demandeurs d'emploi du pays voisin et œuvre pour des normes communes dans la région.

### ***Mise en place d'agences de placement franco-allemandes dans la région Sarre-Zweibrücken-Pirmasens et en Lorraine***

Une agence de placement franco-allemande proposant son offre de services à Sarrebruck et à Sarreguemines a été ouverte le 15 novembre 2013. Cet établissement se base sur l'accord de service pour l'emploi transfrontalier conclu à Kehl entre la France et l'Allemagne le 26/02/2013. Concrètement, des employés de l'agence pour l'emploi de Sarre et leurs homologues de Pôle Emploi sont représentés sur les deux sites. La région de Zweibrücken-Pirmasens est également impliquée et l'Agentur für Arbeit de Kaiserslautern-Pirmasens prend part à ce dispositif. Des services de conseil et de placement sont offerts par la conseillère Eures de l'agence de Bitche et, en fonction des besoins, à Zweibrücken et Pirmasens. Les demandeurs d'emploi de la région frontalière française doivent également avoir accès plus facilement aux offres d'emploi de la Sarre et du Palatinat occidental.

### ***Adoption de la stratégie France de la Sarre – Stratégie Allemagne en Lorraine***

Le 21 janvier 2014, la Ministre-présidente sarroise Annegret Kramp-Karrenbauer a présenté la stratégie France du gouvernement sarrois. Dans ce contexte, elle a notamment souligné l'importance du flux de frontaliers français entrants, qui s'avère très bénéfique pour le marché de l'emploi sarrois. La stratégie France stipule par ailleurs que les liens étroits qui unissent les entreprises sarroises et lorraines constituent une condition indispensable et favorable à une possible intégration des marchés de l'emploi et de la formation professionnelle. Cela ne suffit toutefois pas à assurer de façon durable la mobilité des frontaliers – un élargissement des coopérations existant dans le domaine de la formation scolaire et professionnelle s'avère notamment nécessaire ici. La stratégie France s'est fixé pour objectif de conférer au français le statut de deuxième langue véhiculaire au cours des 30 ans à venir. Parallèlement à cela, les relations bilatérales doivent être renforcées dans les domaines de l'administration, de l'économie et de la culture. Les nombreux partenaires de Lorraine doivent être impliqués et la stratégie France doit être intégrée dans les activités transfrontalières de la Grande Région – ce sujet a d'ailleurs d'ores et déjà été abordé avec les collègues français au cours d'une séance commune.

Dans le même temps, le Président du Conseil général de la Moselle, M. Patrick Weiten, prépare la mise en œuvre d'une stratégie Allemagne à partir de 2015 pour les communes de Creutzwald, St.Avold, Forbach et Freyming-Merlebach à proximité de la frontière sarroise. Comme en Sarre, les enfants apprendront l'allemand dès l'âge de trois ans à l'école maternelle. Des enseignants allemands doivent être embauchés à cette fin, à l'aide d'un financement fourni par l'académie compétente de Nancy. Pour les adultes, la mise en place d'un centre d'information est prévue à Forbach ; il devrait permettre de fournir des informations sur le monde du travail, le franchissement des frontières et des destinations en Allemagne.

### **Signature du « Pacte Lorraine »**

La région Lorraine reçoit une injection de fonds de 300 millions d'euros entre 2014 et 2016. Un traité correspondant a été signé en septembre 2013 par le Premier ministre de l'époque, M. Jean-Marc Ayrault, et le Président du Conseil régional lorrain, M. Jean-Pierre Masseret. Des aides nationales et régionales doivent être utilisées pour relancer l'économie en Lorraine. Depuis des années, le chômage ne cesse d'augmenter dans cette région, notamment à cause du déclin de la sidérurgie et de l'industrie chimique. Il s'agit là du premier pacte conclu en France visant à renforcer une industrie régionale.

### **Les emplois d'avenir pour former les jeunes peu ou pas qualifiés**

Les emplois d'avenir lancés en France ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'objectif est de proposer à ces jeunes de véritables solutions d'emploi, assortie d'une formation adaptée dans le cadre d'un contrat de travail pouvant atteindre 3 ans. Le dispositif mis en place est organisé autour de plusieurs idées-forces :

- ▶ une action orientée prioritairement vers les jeunes sans diplôme ou peu diplômés ;
- ▶ une logique de parcours, de formation et un accompagnement renforcé ;

L'Etat avait fixé des objectifs au niveau national, fin 2013, de 100 000 emplois d'avenir (atteint) et de 150 000 jeunes recrutés en emploi d'avenir d'ici la fin de l'année 2014. La Région lorraine s'est engagée, dans le cadre d'un accord-cadre scellant le partenariat État-Région, sur le financement des formations, en 2013 de 10 à 12 M€ et 15 M€ en 2014. En novembre 2014, un peu plus de 4000 contrats ont été signés en Lorraine.

### **Modification de la convention fiscale entre la France et la Belgique**

La convention fiscale entre la France et la Belgique a fait l'objet de modifications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les personnes ayant commencé après cette date à se rendre de France en Belgique pour travailler sont désormais imposables sur leur lieu de travail, à savoir la Belgique, et non plus sur leur lieu d'habitation, la France.<sup>2</sup> Cette modification de la fiscalité dans les régions frontalières françaises peut en partie expliquer la forte diminution – pour la première fois en 2012 – du flux des frontaliers se rendant de Lorraine en Belgique.

### **Introduction d'un salaire minimum en Allemagne à compter de 2015**

L'Allemagne a adopté en juillet 2014 une loi instaurant sur tout le territoire de la République fédérale et dans tous les secteurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un salaire minimum de 8,50 EUR de l'heure. Ce salaire minimum est également applicable dans les deux Länder appartenant à la Grande Région, à savoir la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. En principe, il concerne tous les employés travaillant en Allemagne, et donc également les frontaliers entrants originaires des autres composantes régionales de la Grande Région. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux chômeurs de longue durée, aux apprentis, aux stagiaires, aux enfants et aux jeunes ne disposant pas d'un diplôme sanctionnant une formation profession-

---

<sup>2</sup> Cf. la Convention entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus.

nelle, au travail bénévole, à la branche de la distribution des journaux et aux travailleurs saisonniers (engagés pour les récoltes ou pour d'autres activités).

***Élaboration d'un plan d'action contre le chômage au Luxembourg***

Le nouveau gouvernement luxembourgeois a fait savoir au début de l'année 2014 qu'il préparait des mesures de lutte contre le chômage dans le Grand-Duché. Ces dernières prennent notamment la forme d'un plan d'action prévoyant entre autres une meilleure collaboration entre l'agence pour l'emploi et les entreprises. La formation professionnelle continue doit par ailleurs être améliorée au Luxembourg.

## Remarques préliminaires sur la méthodologie

### Données de base

Les données de base utilisées pour les chapitres 1.1 « Taux d'activité », 1.2 « Taux d'emploi » et 2.1 « Taux de chômage » du rapport partiel « Situation du marché de l'emploi » se fondent en majeure partie sur des informations fournies par Eurostat ; celles des chapitres 1.3 « Emploi salarié au lieu de travail » et 2.2 « Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi » reposent quant à elles sur les informations des offices statistiques de la Grande Région.<sup>3</sup> Les éventuelles lacunes ont été comblées, dans la mesure du possible, par l'équipe de rédaction, ou complétées par des données supplémentaires.

#### Mise à jour des données

En regard des différentes sources de données et des particularités régionales et nationales, les données statistiques ne portent pas toutes sur des périodes identiques. Pour cette raison, il est compréhensible qu'il faille accepter quelques manques quant à l'actualité des données utilisées. L'équipe s'est toutefois efforcée d'utiliser les données les plus récentes disponibles ; pour l'essentiel, les données se rapportent, sauf indication contraire, aux années 2012/2013 et correspondent à la situation d'avril à juillet 2014.

### Définitions et remarques sur la méthodologie<sup>4</sup>

#### À propos des données Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail :

Les données d'Eurostat proviennent des statistiques régionales d'Eurostat. Il convient de citer également ici l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), qui constitue, à l'échelle européenne, la principale source d'informations comparables sur les marchés de l'emploi régionaux. Conçue sous forme d'enquête par sondage, l'EFT se fonde sur des normes et des définitions de l'emploi, du chômage et des actifs inoccupés qui sont harmonisées au niveau de l'UE. À l'opposé des définitions et des concepts nationaux basés sur des dispositions réglementaires, ces normes et définitions sont présentées dans un système ajusté et harmonisé qui permet de faire des comparaisons internationales et transfrontalières.

#### À propos des données sur l'emploi salarié (au lieu de travail) :

Le chapitre Emploi salarié (au lieu de travail) est basé sur les données des statistiques ventilées par la comptabilité nationale et les statistiques de la nomenclature statistique des activités économiques (NACE) de l'UE. Une modification de la classification économique aboutissant à la nouvelle classification NACE rév. 2 a eu lieu au cours de l'année 2012. Les résultats de cette révision ne sont de façon générale que peu comparables aux données déjà publiées.

<sup>3</sup> En 2006, les Offices statistiques de la Grande Région ont mis en place leur portail statistique, qui permet d'accéder à une multitude de données économiques et sociales harmonisées concernant la Grande Région. Les lacunes existantes ont été comblées, dans la mesure du possible, par l'équipe de rédaction du réseau des instituts spécialisés. Malgré des recherches minutieuses et des calculs complémentaires, il n'est pas toujours possible de présenter des données comparables pour toutes les composantes de la Grande Région. A cette date, il s'agit ici souvent de chiffres provisoires susceptibles d'être modifiés ultérieurement - y compris avec un effet rétroactif sur des séries chronologiques.

<sup>4</sup> Des remarques détaillées sur les sources des données, ainsi que sur leurs possibilités et leurs limites sont disponibles en annexe.

**Actifs :**

Les actifs (ou population active, ou forces de travail) rassemblent les personnes actives occupées et celles sans emploi.

**Taux d'activité (EFT) :**

Le taux d'activité correspond à la part des actifs (en emploi et sans emploi) dans la population en âge de travailler.

**Actifs occupés :**

Au sens de la définition du BIT, on considère comme actif occupé toute personne âgée d'au moins 15 ans qui, au cours de la semaine de référence, a travaillé au moins une heure contre rémunération ou dans le cadre d'une activité indépendante ou d'assistance.

**Taux d'emploi (EFT) :**

Le taux d'emploi est défini comme étant la proportion des personnes actives occupées d'une certaine catégorie d'âge par rapport à la population totale de cette classe d'âge.

**Sans emploi :**

Les sans emploi sont toutes les personnes âgées de 15 à 74 ans qui sont sans travail au cours de la semaine de référence, sont disponibles pour travailler à cette date, ont pris des dispositions spécifiques au cours des quatre dernières semaines pour rechercher activement un emploi ou qui ont déjà trouvé un emploi qui commencera dans les trois mois à venir.

**Taux de chômage (EFT) :**

Le taux de chômage représente la part en pourcentage des sans emploi parmi la population active (total des personnes actives en emploi et sans emploi). Il peut être ventilé selon l'âge et le sexe.

**Chômage de longue durée (EFT) :**

Le chômage de longue durée correspond à la part, parmi la population active, des personnes sans emploi depuis plus de douze mois. La part de chômeurs de longue durée représente la part de ces derniers en pourcentage du total des chômeurs.

**Salariés :**

De façon générale, le terme de « salarié » désigne les personnes qui travaillent pour un employeur privé ou public et qui perçoivent en contrepartie une rémunération sous forme d'un salaire, d'un traitement, d'un salaire aux pièces ou d'une rémunération en nature. Les militaires de carrière font également partie de cette catégorie.

**Écart entre les sexes :**

Désigne l'existence d'une disparité liée au sexe (différence statistique entre les hommes et les femmes).

**Classification CITE / ISCED:**

La classification internationale type de l'éducation (CITE / ISCED) est un outil permettant d'établir des statistiques sur l'éducation comparables à l'échelon international. La version

utilisée (CITE 97) distingue 7 domaines différents, également présentés en annexe à ce rapport.

**NACE – Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne :**

Cette nomenclature à 4 chiffres constitue le cadre de la collecte et de la présentation des données statistiques classées par secteurs économiques et issues du domaine de l'économie (par ex. production, emploi, comptes nationaux) et d'autres domaines au sein du Système statistique européen (SSE). La nomenclature NACE rév. 2 comprend 21 sections (et 88 divisions, avec en tout 615 catégories), disponibles dans les explications en annexe au présent rapport.

# 1. Activité

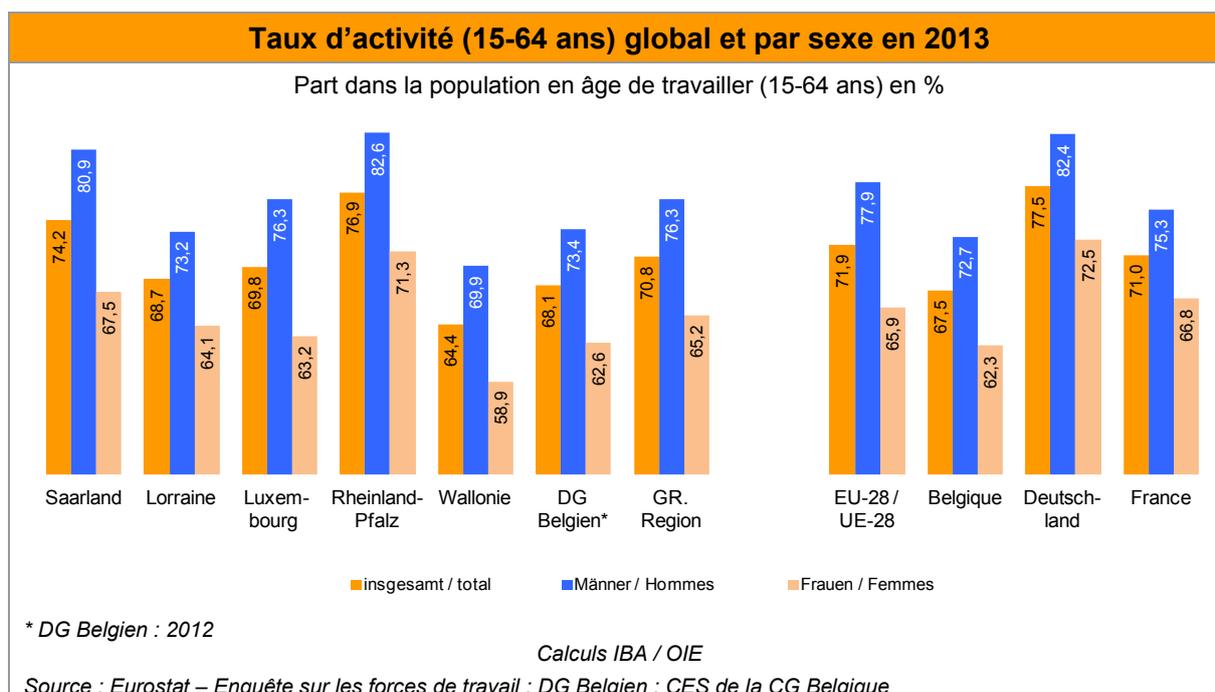
## 1.1 Taux d'activité

Selon les résultats de l'enquête communautaire sur les forces de travail, la population de la Grande Région comptait près de 5,3 millions d'actifs en 2013. La Rhénanie-Palatinat représentait la plus grande part, avec 38,1 %, suivie de la Wallonie avec 28,4 %, de la Lorraine avec 19,5 % et de la Sarre avec 9,3 %. Enfin, 4,7 % de tous les actifs de l'espace de coopération habitaient au Luxembourg.

Le taux d'activité correspond à la part des actifs (actifs occupés et chômeurs) dans la population en âge de travailler.

### **Forte disparité des taux d'activité au sein de la Grande Région**

Pour l'ensemble de la Grande Région, le taux d'activité était de 70,8 % en 2013 – soit près d'un point de pourcentage de moins que dans l'UE des 28 (71,9 %). La Rhénanie-Palatinat a une incidence considérable sur le taux d'activité de la Grande Région. En effet, avec 76,9 % en 2013, le taux d'activité de ce Land est largement supérieur à la moyenne grand-régionale et européenne. La comparaison entre les régions fait apparaître que seule la Sarre, avec 74,2 %, a pu enregistrer un résultat à peu près aussi favorable, alors que les autres composantes régionales affichaient des taux inférieurs à la moyenne de la Grande Région et de l'UE et ne parvenaient pas à dépasser la barre des 70 %. D'importantes disparités sont donc observées au sein de la Grande Région : la différence entre la région enregistrant le taux d'activité le plus faible (Wallonie : 64,4 %) et celle ayant le taux le plus élevé (Rhénanie-Palatinat) représentait près de 13 points en 2013.



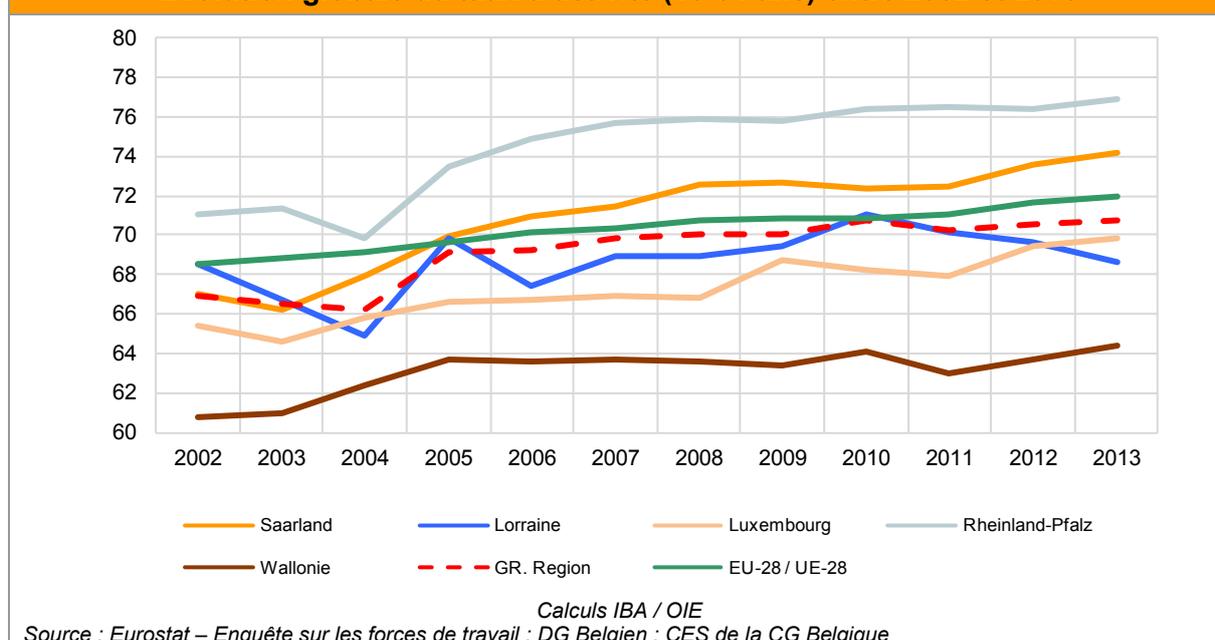
### Des différences toujours énormes entre les taux d'activité des hommes et des femmes

Le taux d'activité des femmes dans la Grande Région était toujours sensiblement inférieur à celui des hommes en 2013. Cet écart était de 11,1 points de pourcentage et était donc inférieur à celui observé à l'échelon de l'UE des 28 (12 points). Des disparités existaient également au sein de l'espace de coopération entre les taux d'activité féminin et masculin : en 2013, l'écart le plus marqué était observé en Sarre, avec 13,5 points de pourcentage. Il était également supérieur à la moyenne européenne au Luxembourg (13,1 points de pourcentage). Avec 11,3 points, l'écart entre les hommes et les femmes relevé en Rhénanie-Palatinat était certes inférieur à la moyenne de l'UE, mais néanmoins légèrement supérieur à la moyenne de la Grande Région. La Wallonie et la CG de Belgique se distinguaient en revanche par des écarts légèrement inférieurs à la moyenne de la Grande Région, avec respectivement 11,0 et 10,8 points de pourcentage en 2012. C'est en Lorraine que l'écart entre les sexes était le plus faible, avec 9,1 points de pourcentage.

### Hausses des taux d'activité supérieures à la moyenne, depuis l'an 2000, dans les composantes régionales allemandes et au Luxembourg, et stagnation en Lorraine

La hausse du taux d'activité depuis 2002 est plus marquée dans la Grande Région (+3,9 points de pourcentage) que dans l'UE (+3,4 points de pourcentage). Cette évolution, observée depuis 2002, est portée avant tout par la croissance supérieure à la moyenne enregistrée dans les composantes régionales allemandes (Sarre : +7,2 points ; Rhénanie-Palatinat : +5,9 points). Au cours de cette même période, le Luxembourg a également connu une progression supérieure à la moyenne de la Grande Région (+4,5 points). En Wallonie, cette hausse a certes été moins marquée (+3,6 points) que dans la Grande Région, mais elle n'en reste pas moins supérieure à celle de l'UE. La Lorraine a en revanche été caractérisée par une quasi-stagnation (+0,1 point de pourcentage).

#### Évolution globale du taux d'activité (15-64 ans) entre 2002 et 2013



Cette hausse du taux d'activité est due en premier lieu à la progression du taux d'activité des femmes depuis 2002, qui s'élevait à 7,5 points de pourcentage dans la Grande Région. Au

cours de cette période, la hausse a été beaucoup plus faible chez les hommes, avec seulement 0,5 point de pourcentage. Le taux d'activité masculin a même régressé en Lorraine et au Luxembourg (respectivement -3,6 et -0,7 points de pourcentage). Le taux d'activité des femmes a augmenté davantage que celui des hommes tant dans la moyenne de l'UE que dans l'ensemble des composantes régionales de la Grande Région, si bien que les disparités observées entre les sexes au niveau des taux d'activité ont diminué partout. Selon une étude de l'IAB, cette progression de l'activité des femmes s'explique avant tout par des mutations structurelles dans le secteur des services, la participation accrue des femmes dans le secteur de la formation et la modification des valeurs sociales. De nos jours, il est en effet normal qu'une femme apprenne et exerce un métier, et qu'elle soit donc indépendante financièrement. Le besoin d'indépendance financière est notamment dû à l'augmentation du risque de divorce, à la hausse du nombre de familles monoparentales presque exclusivement féminines et à la nécessité de disposer de sa propre prévoyance vieillesse.<sup>5</sup>

L'analyse de l'évolution du taux d'activité au fil du temps doit tenir compte du fait que ce taux d'activité englobe tant les actifs occupés que les actifs sans emploi. Les passages du statut d'actif employé à celui de chômeur et vice-versa ne sont pas identifiables ici. Par conséquent, la conjoncture économique n'est pas reflétée clairement dans ces données. Seuls les nouveaux arrivants sur le marché du travail (par exemple les jeunes diplômés occupant un premier emploi ou les parents recommençant à travailler après s'être consacrés à l'éducation de leurs enfants) et les personnes quittant le marché de l'emploi (par exemple les retraités qui quittent la vie active ou les personnes qui déménagent hors de la région) exercent une influence sur l'évolution du taux d'activité.

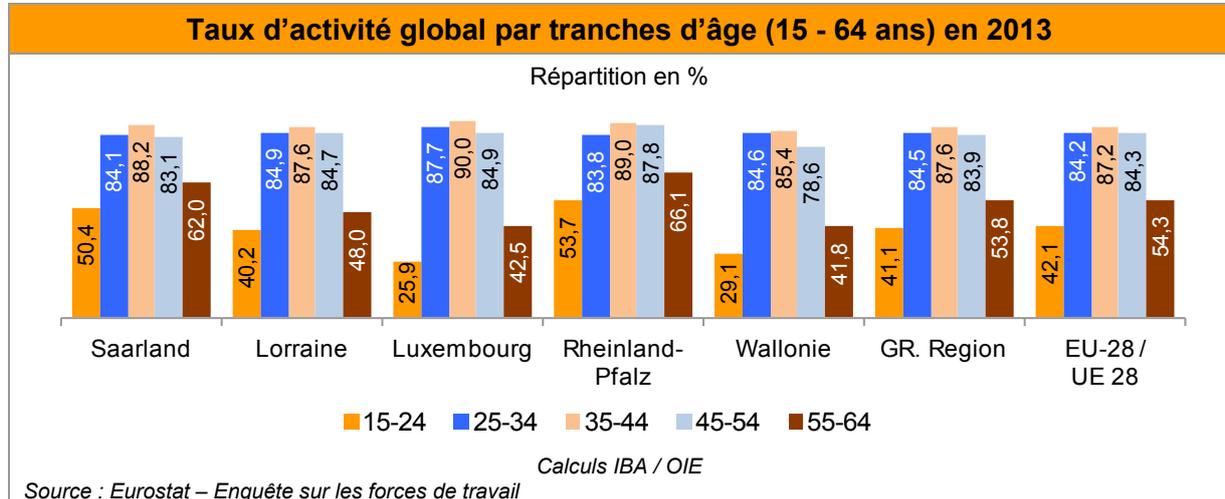
### **Disparités au niveau du taux d'activité en fonction de l'âge**

Selon les données de l'Enquête européenne sur les forces de travail, le taux d'activité dans la Grande Région des **jeunes de moins de 25 ans** s'élevait à 41,1 % en 2013. La Grande Région restait ainsi encore sous la moyenne des États-membres européens (UE des 28 : 42,1 %). Au sein de l'espace de coopération, le niveau observé dans les deux Länder allemands restait largement supérieur à la moyenne de la Grande Région, avec 53,7 % pour la Rhénanie-Palatinat et 50,4 % pour la Sarre. Le Luxembourg et la Wallonie arrivent en queue de peloton, avec seulement 25,9 % et 29,1%. Le taux d'activité des jeunes en Lorraine est proche de la moyenne, avec 40,2 % en 2013, pour ce qui est de la catégorie des 15-24 ans. Le taux d'activité relativement élevé chez les jeunes dans les composantes régionales allemandes peut s'expliquer par le fait que la formation professionnelle par alternance est très répandue en Allemagne : les apprentis sont embauchés dans une entreprise et entrent de ce fait dans la catégorie des actifs. Ce système de formation professionnelle par alternance est moins développé en France, en Belgique et au Luxembourg, où la formation professionnelle a davantage lieu dans un cadre scolaire. Dans ces pays, les apprentis sont donc recensés comme des élèves, et non comme des actifs – ils n'entrent par conséquent pas en ligne de compte dans la population active.

En raison des mutations démographiques, la situation des **seniors** sur le marché de l'emploi retient de plus en plus l'attention. En 2013, le taux d'activité des 55 - 65 ans était, avec

<sup>5</sup> Cf. Wanger, Susanne : Des potentiels inexploités dans le travail à temps partiel – De nombreuses femmes aimeraient travailler plus longtemps. Rapport concis de l'IAB 9/2011, p.1.

53,8 %, nettement supérieur à celui des jeunes dans la Grande Région. Par rapport à l'UE des 28, le taux d'activité des seniors de la Grande Région est toutefois resté inférieur à la moyenne européenne (54,3 %). Dans cette tranche d'âge, une comparaison interrégionale reflète les mêmes tendances que celles observées pour les jeunes : les composantes régionales allemandes obtiennent les taux les plus élevés, les plus bas reviennent au Luxembourg et à la Wallonie, et la Lorraine se situe dans la moyenne.



Les résultats positifs des composantes régionales allemandes en ce qui concerne le taux d'activité global ainsi que les taux d'activité des jeunes et des seniors ont déjà été évoqués. L'analyse des tranches d'âge intermédiaires fait toutefois apparaître des classements différents. Ainsi, s'agissant des **25 - 34 ans**, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre se situaient sous la moyenne de la Grande Région (84,5 %) en 2013, tandis que le Luxembourg arrivait en première position dans cette catégorie. Dans le cas des **35 - 44 ans**, le Grand-Duché et la Rhénanie-Palatinat ont enregistré des taux d'activité supérieurs à la moyenne de la Grande Région.

## 1.2 Taux d'emploi

Le taux d'emploi est un indicateur clé pour les analyses relatives au marché du travail et la description du contexte de la politique économique et de l'emploi à l'échelle de l'Europe. Il correspond à la part des salariés (actifs) de la population âgée de 20 à 64 ans. Est considéré comme actif quiconque a, durant la semaine de référence, travaillé au moins une heure contre rémunération<sup>6</sup>. D'un point de vue général également, le taux d'emploi ne fournit aucune indication sur le volume de travail qui peut également varier fortement selon les régions<sup>7</sup>. Si le taux d'emploi doit fournir une image réaliste de la situation de la politique de l'emploi dans la Grande Région, il est impératif que le pourcentage de contrats de travail à temps partiel, par exemple, soit pris en considération<sup>8</sup>.

### Taux d'emploi et objectifs de l'UE

Le 17 juin 2010, le Conseil européen a adopté formellement la nouvelle stratégie « Europe 2020 ». Basée sur trois axes prioritaires se renforçant mutuellement, elle vise le développement d'une économie intelligente, durable et inclusive dans une Union européenne caractérisée par des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale et territoriale. L'une des sept initiatives élaborées en vue de permettre la mise en œuvre de la Stratégie « Europe 2020 » est, dans le cadre de l'axe thématique « Croissance inclusive », la « Stratégie pour de nouvelles compétences et de nouvelles possibilités d'emploi ». Elle a pour but de moderniser les marchés du travail, d'offrir de nouvelles perspectives aux travailleurs prêts à se qualifier tout au long de leur vie, et de mieux faire correspondre l'offre et la demande sur le marché du travail.

L'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi est un pilier de base de la politique européenne de l'emploi. Elle est en même temps une condition importante pour la cohésion sociale. L'un des principaux objectifs de la Stratégie « Europe 2020 » prévoit donc une augmentation à 75 % du taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans d'ici à 2020. Ce but doit notamment être atteint grâce à une plus forte participation à la vie active des jeunes, des seniors et de la main-d'œuvre moins qualifiée, ainsi que par le biais d'une amélioration de l'insertion professionnelle des travailleurs migrants. Dans ce contexte, les pays faisant partie de la Grande Région ont défini différentes priorités dans leurs programmes de réforme nationaux :

- ▶ La Belgique entend atteindre un taux d'emploi global de 73,2 % d'ici à 2020, le taux d'emploi des femmes devant être porté à 69 % et celui des seniors à 50 %
- ▶ L'Allemagne vise une augmentation du taux d'emploi le portant en tout à 77 %, celui des femmes devant passer à 73 % et celui des seniors à 60 %.
- ▶ La France axe son objectif national sur la valeur communautaire de 75 % pour le taux d'emploi global et veut par ailleurs atteindre un taux de 70 % pour les femmes
- ▶ Le Luxembourg s'est fixé comme objectif de faire passer le taux d'emploi total à 73 % d'ici 2020 et vise un pourcentage de 71,5 % d'ici 2015.

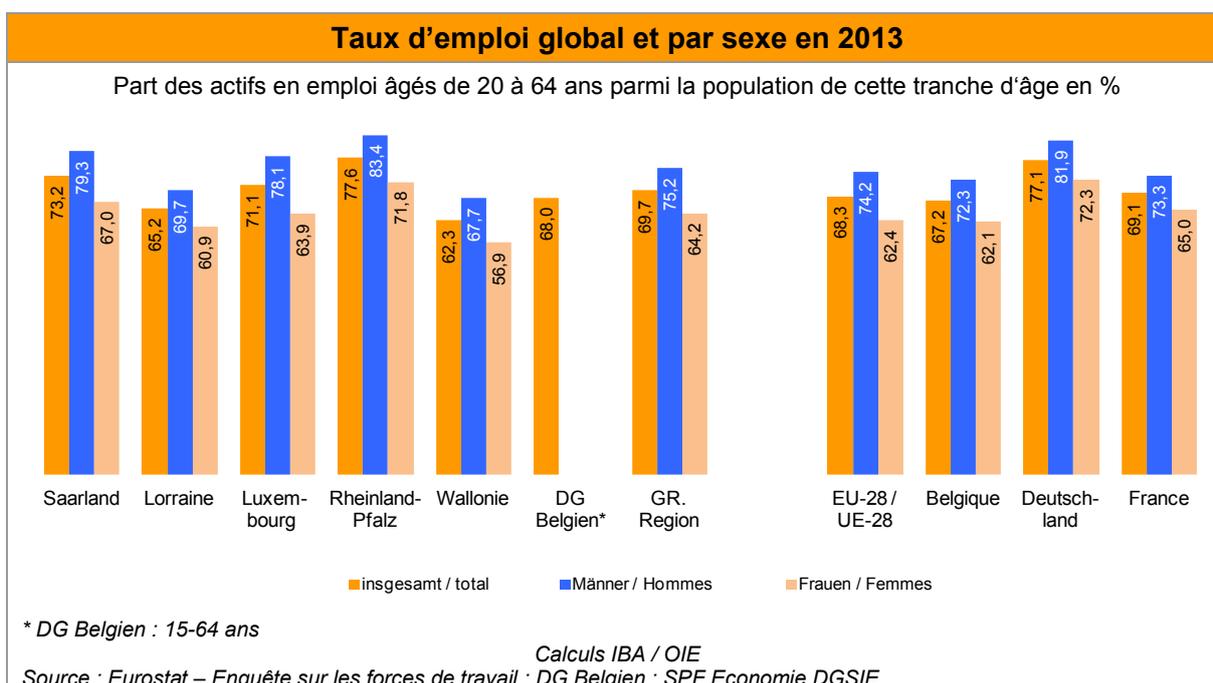
<sup>6</sup> Sont également comptabilisées toutes les personnes dont le contrat de travail est suspendu durant la semaine de référence (par ex. congé sabbatique ou parental).

<sup>7</sup> Le temps de travail est influencé par plusieurs facteurs, tels qu'un contexte historique et culturel différent, le taux d'emploi des femmes sur les marchés régionaux du travail, la spécialisation dans une branche donnée et le pourcentage des salariés sous contrat à temps partiel.

<sup>8</sup> Le pourcentage des salariés sous contrat à temps partiel réduit sensiblement le nombre moyen des heures de travail effectuées. On ne dispose malheureusement pas au niveau régional de déclinaison du nombre moyen des heures de travail effectuées par les salariés à temps partiel et les salariés à plein temps.

### Taux d'emploi global : de fortes disparités au sein de la Grande Région

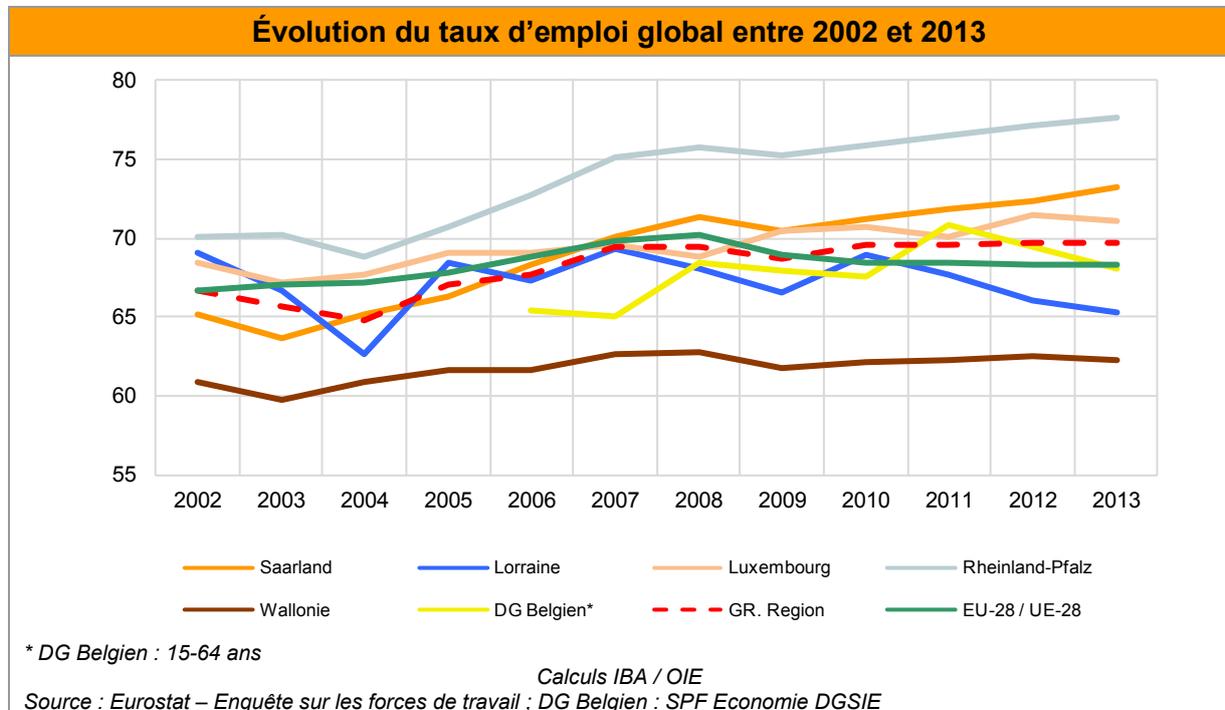
Selon les données de l'Enquête européenne sur les forces de travail, le taux d'emploi global de la Grande Région s'élevait à 69,7 % en 2013 – soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne (UE des 28 : 68,3 %). Les résultats sont toutefois très variables au sein de l'espace de coopération : 15 points de pourcentage séparent le taux d'emploi le plus élevé du taux d'emploi le plus faible. Les deux Länder allemands ainsi que le Luxembourg enregistrent un taux d'emploi supérieur à la moyenne de la Grande Région. La Rhénanie-Palatinat est largement en tête, avec 77,6 %. La Sarre et le Luxembourg se situent au centre, avec respectivement 73,2 % et 71,1 %. La Lorraine et la Wallonie se positionnent en revanche sensiblement sous les moyennes européenne et grand-régionale, avec respectivement 65,2 % et 62,3 %.



### Augmentation du taux d'emploi de la Grande Région depuis 2002

Entre 2002 et 2013, le taux d'emploi de la Grande Région a enregistré une hausse de 3,0 points de pourcentage et a ainsi surpassé dès 2009 le taux moyen enregistré dans l'UE des 28, qui a connu une évolution moins dynamique (+1,6 point de pourcentage). Ce résultat positif dont bénéficie la Grande Région est le fruit de l'évolution des régions allemandes (Sarre : +8,0 points de pourcentage ; Rhénanie-Palatinat : +7,6 points de pourcentage). Vient ensuite le taux de variation du Luxembourg, qui est certes supérieur de +2,7 points de pourcentage à la moyenne européenne, mais qui reste inférieur à la moyenne de la Grande Région. Il convient de souligner ici que le taux d'emploi est calculé sur la base du lieu de domicile des actifs et que le marché de l'emploi luxembourgeois se distingue par une forte dynamique pour ce qui est des créations d'emplois, qui sont la plupart du temps occupés par des frontaliers. Cela vaut moins pour la Wallonie, où le taux d'emploi a certes enregistré une progression de 1,4 point de pourcentage depuis 2002, mais celui-ci reste néanmoins très faible. La Lorraine est la seule composante régionale de l'espace de coopération qui présente une évolution négative de son taux d'emploi par rapport à 2002 (-3,8 points de pourcentage), ce qui est dû plus particulièrement aux périodes 2002-2004 et 2007-2009 ainsi

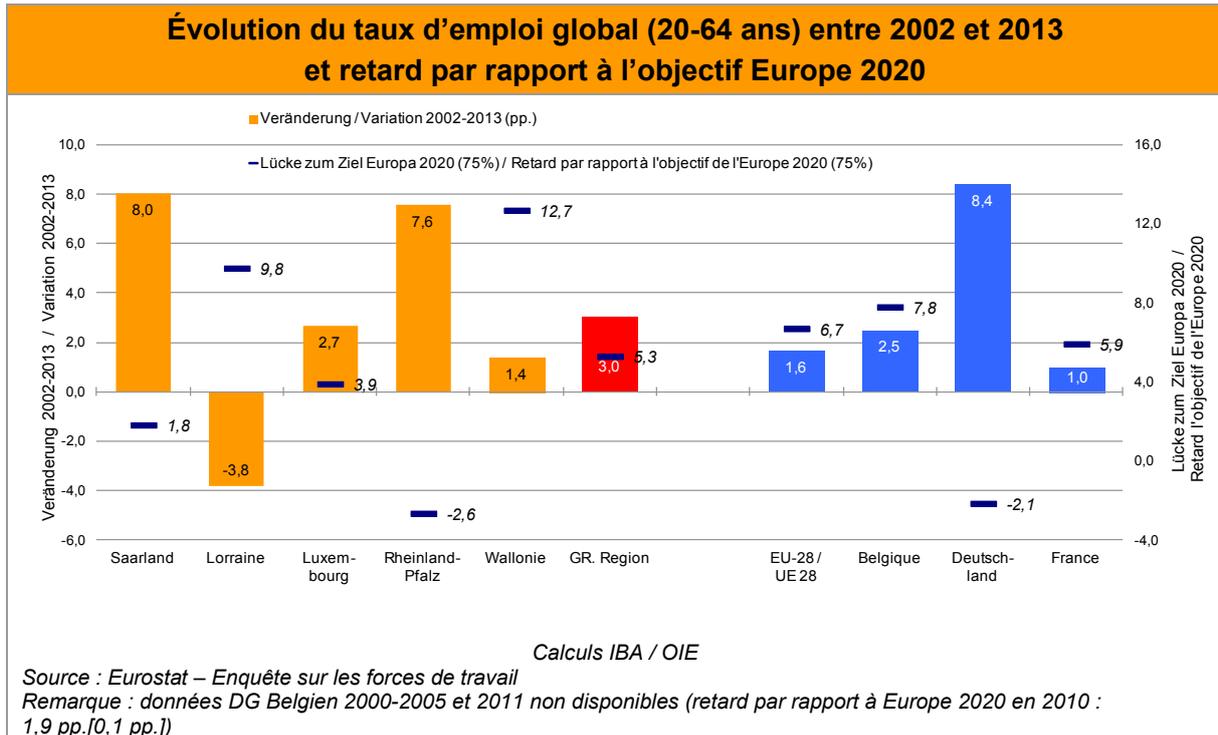
qu'à l'évolution observée depuis 2010. Depuis 2007, les répercussions de la crise économique ont été telles que le taux d'emploi des régions allemandes n'a pu être que très légèrement amélioré entre 2007 et 2009, qu'il stagne toujours dans la Grande Région et qu'il est même en régression en Wallonie et en Lorraine. À l'échelon européen également, l'évolution positive du taux d'emploi s'est inversée et est devenue négative depuis 2008.



### **En 2013, le retard par rapport à l'objectif de la Stratégie Europe 2020 reste de 5,3 points dans la Grande Région**

Suite à l'augmentation du taux d'emploi depuis 2002, le retard par rapport à l'objectif visé par la Stratégie Europe 2020 – en l'occurrence un taux d'emploi de 75 % – n'est plus que de 5,3 points de pourcentage en 2013 (contre 6,7 % pour l'UE des 28). Au niveau de la Grande Région comme à l'échelon européen, des efforts restent donc toutefois à effectuer pour que l'objectif visé puisse être atteint en 2020, en particulier si l'évolution continue à rester hésitante à l'avenir, comme elle l'a été au cours des dernières années. Les hausses observées n'étaient pas même suffisantes pour atteindre les objectifs fixés par l'ancienne stratégie de Lisbonne<sup>9</sup> (70 %). Au sein de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat a d'ores et déjà surpassé le palier européen de 2,6 points de pourcentage en 2013, tandis que la Sarre s'en est approchée, restant à seulement 1,8 point de pourcentage sous l'objectif visé. Avec respectivement -9,8 et -12,7 points de pourcentage, la Lorraine et la Wallonie ont en revanche encore du chemin à parcourir avant d'être en mesure d'atteindre le palier visé. S'agissant des objectifs nationaux, la Rhénanie-Palatinat dépasse même de 0,6 point de pourcentage le palier allemand plus élevé de 77 %, alors que la Sarre est encore en deçà (-3,8 points de pourcentage). Bien que les objectifs visés à l'échelon national soient plus faibles au Luxembourg (73 %) et en Belgique (73,2 %), le Grand-Duché et, plus encore, la Wallonie en sont encore éloignés, avec respectivement -1,9 et -10,9 point de pourcentage.

<sup>9</sup> L'UE s'est fixé pour objectif, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, de parvenir d'ici à 2010 à un taux d'emploi de 70 % dans la tranche d'âge des 15-64 ans. Cet objectif a été clairement manqué tant dans l'Union européenne qu'à l'échelle de la Grande Région.



**Taux d'emploi des femmes inférieur à celui des hommes**

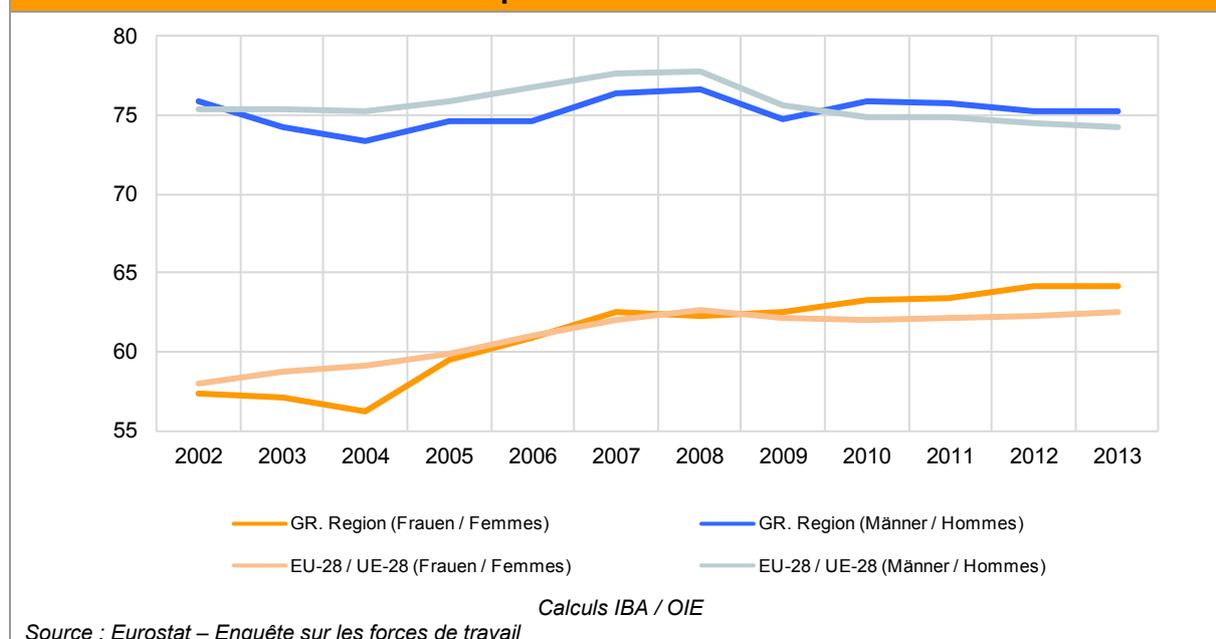
La Commission européenne n'a certes pas défini de seuil spécifique concernant le taux d'emploi des femmes, mais un objectif – devant être atteint d'ici à 2020 – a bel et bien été fixé à l'échelon national par la Belgique (69 %), l'Allemagne (73 %) et la France (70 %). Dans la Grande Région, le taux d'emploi des femmes s'élevait à 64,2 % en 2013, et était donc inférieur de 11 points de pourcentage à celui des hommes. À l'échelon européen, où seulement 62,4 % des femmes sont actives, la différence par rapport aux hommes est encore plus marquée (11,8 points de pourcentage). Au sein de la Grande Région, l'écart entre les sexes est considérable dans toutes les composantes régionales : il fluctue de 14,2 % au Luxembourg à 8,8 % en Lorraine. En Rhénanie-Palatinat, le taux d'emploi des femmes est certes le plus élevé (avec 71,8 %), mais n'en reste pas moins inférieur à l'objectif visé à l'échelle du pays (73 %). En Sarre, le retard par rapport à cette objectif est encore plus élevé (6 points de pourcentage). En Lorraine, le taux d'emploi féminin s'élève à 60,9 % et est donc inférieur de 9,1 points de pourcentage au seuil défini pour la France (70 %). En Wallonie, la part des femmes occupant un emploi est comparativement la plus faible de toute la Grande Région, avec 56,9 % ; l'écart par rapport à l'objectif visé par la Belgique (69 %) d'ici à 2020, est par conséquent aussi le plus important (12,1 points de pourcentage).

**Diminution de l'écart entre les sexes dans la Grande Région**

L'analyse de l'évolution des disparités hommes/femmes depuis 2002 montre, pour la Grande Région, un recul de 7,5 points de pourcentage de la différence entre les taux d'emploi féminin et masculin, ce qui correspond à une diminution plus marquée qu'en Europe (UE des 28 : -5,6 points de pourcentage). Le taux d'emploi des femmes dans la Grande Région a progressé de 6,9 points de pourcentage au cours de la période de référence, alors que celui des hommes a enregistré un léger recul (-0,6 point de pourcentage.). La hausse plus marquée du taux d'emploi des femmes – par rapport à celui des hommes – reflète la participation ac-

tive accrue des femmes à la vie active. Ces tendances se retrouvent également à l'échelon européen, bien que la hausse du taux d'emploi féminin soit ici plus faible (+4,4 points de pourcentage) et la régression de celui des hommes plus importante (-1,2 point de pourcentage) qu'à l'échelle de la Grande Région. Cette évolution positive relativement marquée de l'emploi féminin dans la Grande Région est dû avant tout aux résultats enregistrés dans les composantes régionales allemandes, où le taux d'emploi des femmes a gagné plus de 10 points de pourcentage dans les deux Länder entre 2002 et 2013. Le Luxembourg a également connu au cours de cette période une hausse supérieure à la moyenne du taux d'emploi des femmes (+8,6 points de pourcentage), tandis que la Wallonie (+6,1 points de pourcentage) et surtout la Lorraine (+0,8 point de pourcentage) sont restées sous la moyenne grand-régionale. Ces résultats variables d'une région à l'autre témoignent du fait que la situation de l'emploi des femmes est liée d'une part au contexte socio-économique et d'autre part aux conditions de travail ainsi qu'aux structures organisationnelles disponibles conjointement avec l'emploi des femmes (citons par exemple des structures d'accueil existant pour les jeunes enfants).

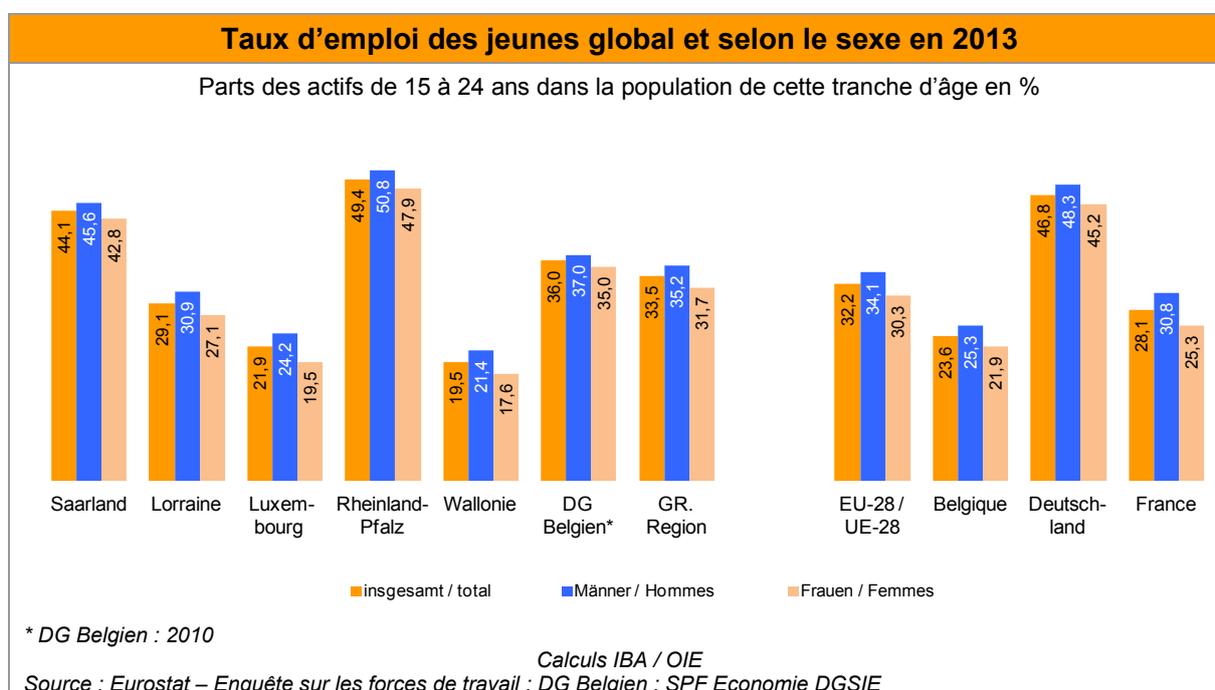
### Évolution du taux d'emploi hommes/femmes entre 2002 et 2013



### Taux d'emploi des jeunes : des écarts prononcés au sein de la Grande Région

Bien que l'importance d'intégrer les jeunes dans la vie active ne cesse d'être soulignée en Europe, en particulier depuis la crise économique et financière, la stratégie Europe 2020 n'a pas fixé d'objectif à atteindre en ce qui concerne le taux d'emploi des jeunes. En 2013, celui-ci s'élevait à 33,5 % dans la Grande Région, soit 1,3 point de pourcentage au-dessus de la moyenne européenne (32,2 %). Un comparatif interrégional montre qu'il existe de fortes disparités entre le taux d'emploi le plus bas et celui le plus élevé : le taux observé en Rhénanie-Palatinat (49,4 %) et en Sarre (44,1 %) est plus de deux fois plus élevé qu'au Luxembourg (21,9 %) et en Wallonie (19,5 %). La Lorraine et la CG de Belgique se situent en milieu de classement, avec respectivement 29,1 % et 36,0 %. Les écarts caractérisant les taux d'emploi des jeunes d'une composante régionale à l'autre sont dus à différents facteurs : les taux dans l'ensemble supérieurs à la moyenne des deux Länder allemands peuvent

s'expliquer par des raisons structurelles et, surtout, découler de la place traditionnellement importante accordée à la formation professionnelle par alternance.<sup>10</sup> Ce type de formation est également très apprécié dans la CG de Belgique, ce qui explique l'écart énorme avec le taux d'emploi des jeunes de Wallonie. Les chiffres plus faibles enregistrés dans les composantes régionales francophones de la Grande Région peuvent indiquer l'existence de difficultés pour entrer dans le monde du travail ou être dus à la plus longue durée des études. Dans la tranche d'âge des 15-24 ans, de nombreux jeunes n'ont pas d'emplois étant donné qu'ils ont choisi de suivre une formation scolaire ou universitaire. Après l'obtention de leurs diplômes, la plupart d'entre eux seront disponibles sur le marché du travail. Un faible taux d'emploi n'est donc pas forcément problématique. Les indicateurs concernant le chômage des jeunes et, surtout, le taux NEET (correspondant aux jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas non plus de formation) sont bien plus efficaces pour effectuer une analyse des problèmes.



### **Les jeunes hommes ont plus souvent un emploi que les jeunes femmes**

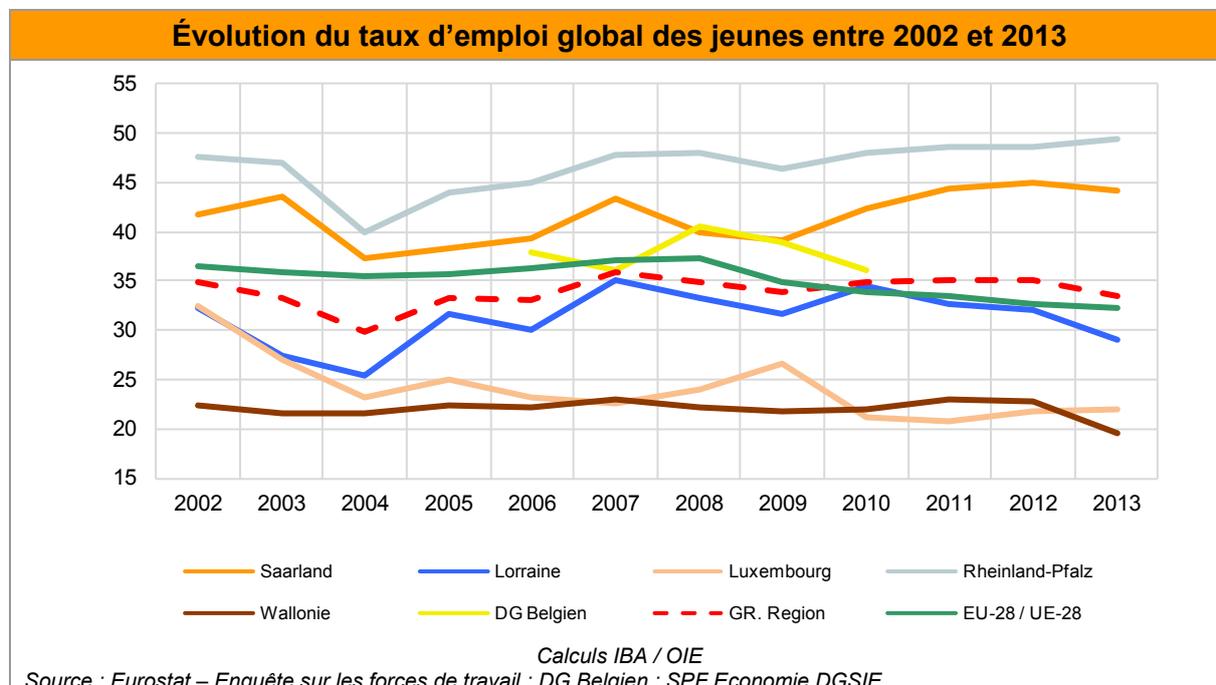
Une analyse de la situation de l'emploi en fonction du sexe montre que les jeunes hommes ont plus souvent un emploi que les jeunes femmes – tant dans la Grande Région qu'à l'échelon européen. En 2013, l'écart en faveur des hommes s'élevait à 3,5 points de pourcentage dans la Grande Région (35,2 % pour les hommes et 31,7 % pour les femmes), soit un niveau légèrement plus faible qu'à l'échelle européenne (3,8 points de pourcentage). Cette disparité s'explique notamment par les différentes filières : dans la Grande Région, le taux des étudiants dans le secteur tertiaire (grandes écoles et universités) est supérieur de près de 10 points de pourcentage chez les femmes par rapport aux hommes (57,9 % contre 48,1 %). Lorsque ces étudiantes n'exercent pas d'activité annexe, elles n'entrent pas non plus dans la catégorie des actifs. Les hommes optent en revanche plus souvent pour une formation professionnelle et accèdent donc plus tôt au marché du travail. L'écart hommes/femmes parmi les jeunes de la Grande Région atteint son niveau le plus élevé au

<sup>10</sup> Les apprentis travaillant dans des entreprises sont comptabilisés parmi les actifs occupés.

Luxembourg (4,7 points de pourcentage), suivi de la Lorraine et de la Wallonie avec 3,8 points de pourcentage chacune. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, où le taux d'emploi des jeunes est plus élevé, la différence entre les hommes et les femmes est moins marquée (respectivement -3,2 et -2,9 points de pourcentage). L'écart entre les sexes le plus faible revient à la CG (2,0 points de pourcentage en 2010).

**Emploi des jeunes : peu de modifications dans la Grande Région depuis 2002**

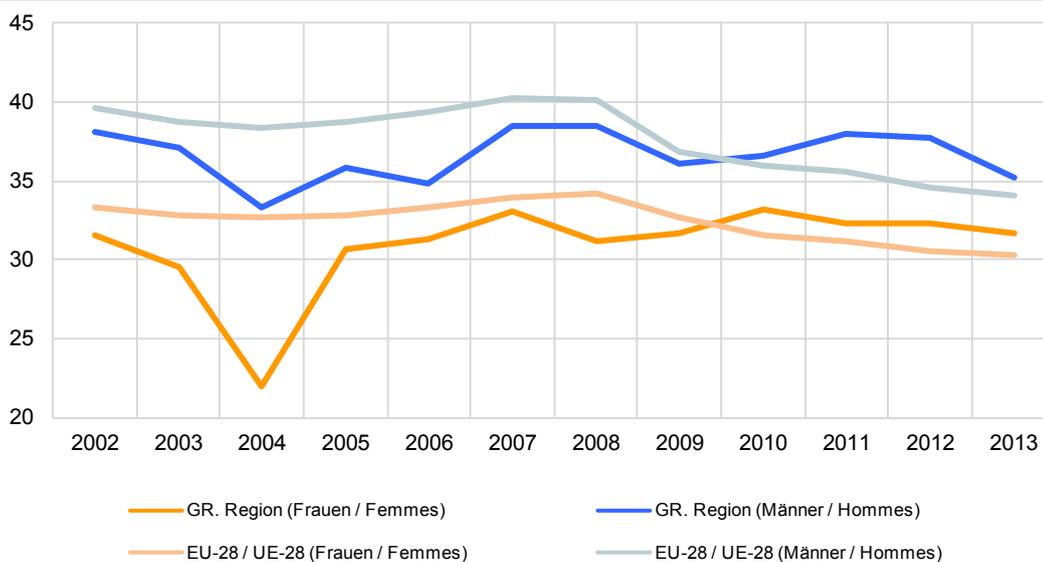
L'analyse du taux d'emploi des jeunes au fil du temps depuis 2002 montre l'existence d'un recul tant au niveau de la Grande Région (-1,4 point de pourcentage) qu'à l'échelon européen (-4,2 points de pourcentage). L'évolution sensiblement plus négative dans l'Union européenne peut s'expliquer comme étant le fruit des répercussions de la crise financière et économique : depuis 2009, le taux de l'UE a connu une diminution constante et en 2010, le taux d'emploi des jeunes Européens était pour la première fois inférieur à son niveau dans la Grande Région. Cette évolution est essentiellement due à la crise qui a frappé les pays du Sud de l'Europe et dont les jeunes ont été parmi les premiers à subir les effets. Le taux de la Grande Région est resté relativement stable depuis 2007, avec des valeurs autour de 35 % ; il n'est tombé sous la barre des 34 % qu'en 2009, année au cours de laquelle la crise a atteint son apogée, ainsi qu'en 2013. Au sein de la Grande Région, l'évolution est très variée. La baisse brutale de 8 points de pourcentage survenue au Luxembourg entre 2002 et 2004 surtout est particulièrement frappante. Les composantes régionales allemandes, en revanche, ont enregistré des hausses depuis 2002 (Sarre : +2,4 points de pourcentage ; Rhénanie-Palatinat : +1,8 point de pourcentage).



### Légère amélioration du taux d'emploi des jeunes femmes dans la Grande Région depuis 2002

Le taux d'emploi des jeunes hommes a certes baissé dans la Grande Région par rapport à 2002 (-2,9 points de pourcentage), mais ce recul est toutefois moins important que celui observé à l'échelon européen (-5,5 points de pourcentage). Il est particulièrement prononcé au Luxembourg (-12 points de pourcentage). À l'inverse de la tendance européenne, la situation des jeunes femmes sur le marché de l'emploi de la Grande Région a connu une légère amélioration entre 2002 et 2013 (+0,2 point de pourcentage contre -3,0 point de pourcentage dans l'UE des 28). Au sein de la Grande Région, seuls le Luxembourg et la Wallonie ont connu un recul du taux d'emploi des jeunes femmes (respectivement -8,8 et -2,9 points de pourcentage). Le taux d'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes a connu une évolution relativement parallèle à l'échelon de l'UE : à partir de 2004, une hausse légère mais régulière a été observée jusqu'en 2008 ; elle a été suivie d'un effondrement dû à la crise, qui s'est poursuivi de façon moins marquée à partir de 2010. Les courbes de la Grande Région suivent un cours moins homogène. Le fort recul constaté chez les jeunes femmes en 2004 est particulièrement frappant, d'autant plus qu'il est suivi l'année d'après par une reprise encore plus marquée. Les données émanant des composantes régionales montrent clairement que ce sont surtout les fortes baisses survenues en Rhénanie-Palatinat, région très peuplée, ainsi qu'en Lorraine et en Sarre, qui sont responsables de cette fluctuation. Il n'existe malheureusement pas d'explication économique ni de référence à des données statistiques susceptibles d'expliquer ces évolutions. Au cours des années marquées par la crise, il s'est avéré que le taux d'emploi des femmes de 15 à 24 ans s'est effondré dès 2008, soit un an avant celui des hommes. De même, la reprise qui a suivi s'est produite dès 2010 et 2011 chez les femmes, alors qu'elle n'a eu lieu qu'en 2011 et 2012 chez les hommes. Les régressions survenues en 2013 ont concerné les deux sexes, mais elles ont été beaucoup plus marquées chez les hommes (2,2 points de pourcentage contre 0,6 point de pourcentage pour les femmes).

#### Évolution du taux d'emploi des jeunes en fonction des sexes entre 2002 et 2013



Calculs IBA / OIE

Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail

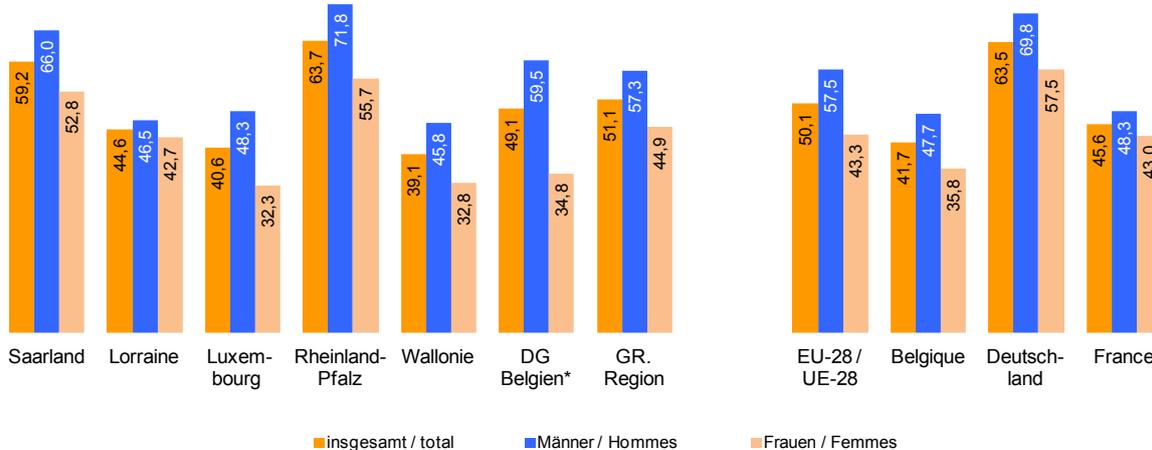
### **Taux d'emploi des seniors dans la Grande Région : niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne**

La stratégie Europe 2020 n'a pas défini de nouveau seuil de référence pour ce qui est du taux d'emploi des travailleurs plus âgés (55 à 64 ans). Elle rappelle toutefois qu'une meilleure intégration professionnelle des actifs d'un certain âge et la promotion d'une activité professionnelle des seniors sont considérées comme essentielles pour parvenir à porter le taux d'emploi dans l'UE à 75 % d'ici à 2020. La stratégie de Lisbonne avait fixé à 50 % l'objectif du taux d'emploi pour les seniors (55 à 64 ans) visé pour 2010. Dans le contexte de la mutation démographique et d'une possible insuffisance de personnel qualifié du fait de la diminution du potentiel de population active, l'emploi des travailleurs âgés joue un rôle stratégique de plus en plus important. La (ré)intégration des personnes de 55 à 64 ans dans le marché de l'emploi constitue l'un des principaux défis de la politique de l'emploi. Les travailleurs âgés peuvent en outre transmettre des connaissances, des compétences et un savoir technique aux jeunes générations. Selon le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2009/2010 du Conseil européen, la mise à niveau des compétences des travailleurs âgés devrait être favorisée afin de faciliter leur réinsertion sur le marché de l'emploi et des incitations appropriées à la poursuite d'une activité devraient être prévues dans le cadre des systèmes de retraite, des dispositifs fiscaux et d'autres structures de prestations.<sup>11</sup> Avec un taux d'emploi des travailleurs seniors de 51,1 %, la Grande Région affichait un résultat légèrement supérieur à celui de l'UE des 28 (50,1 %) en 2013 et dépassait pour la première fois l'objectif de la stratégie de Lisbonne. Ce résultat est notamment dû aux taux d'emploi des seniors élevés dans les deux Länder allemands. Bien que la stratégie Europe 2020 ne prévoie pas de seuil de référence pour le taux d'emploi des travailleurs âgés, l'Allemagne a choisi de se fixer un objectif national : en 2020, 60 % des actifs de 55 à 64 devront avoir un emploi. La Rhénanie-Palatinat a d'ores et déjà atteint cet objectif (63,7 %) et la Sarre en est déjà très proche (59,2 %). La Belgique s'est également fixé un objectif national consistant à atteindre un taux d'emploi de 50 % pour les travailleurs seniors. La Wallonie restait toutefois à plus de 10 points en deçà de ce seuil en 2013. Avec 39,1 %, la région belge est la lanterne rouge de la Grande Région. Le Luxembourg (40,6 %) et la Lorraine (44,6 %) sont sensiblement sous la moyenne de la Grande Région.

<sup>11</sup> Cf. Conseil européen : projet de rapport conjoint sur l'emploi 2009/2010, Bruxelles 2010, p.7.

### Taux d'emploi des travailleurs âgés global et selon le sexe en 2013

Part des travailleurs de 55 à 64 ans dans la population de cette tranche d'âge en %



\* DG Belgien : 2010

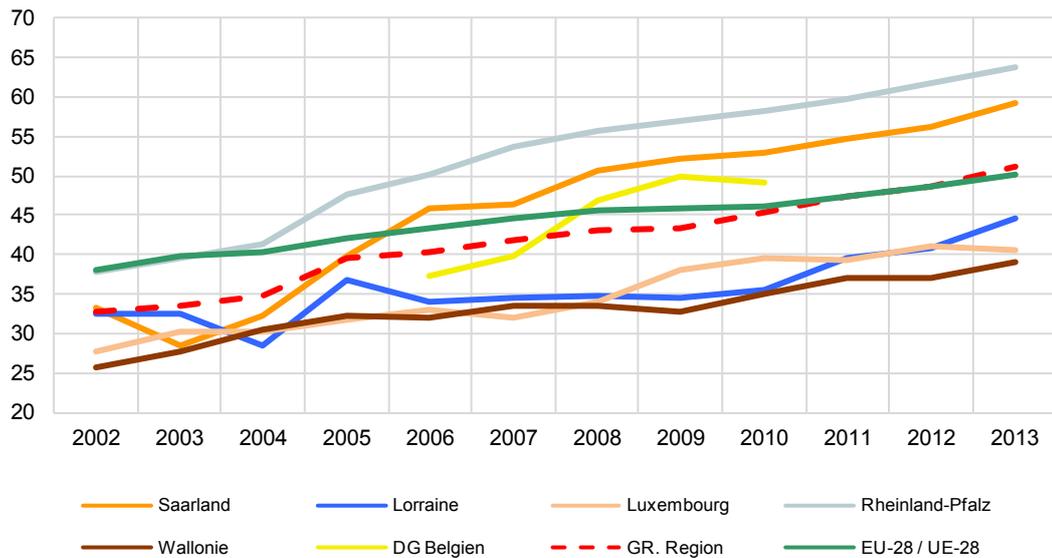
Calculs IBA / OIE

Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail ; DG Belgien : SPF Economie DGSIE

### Très forte hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés entre 2002 et 2013

La hausse globale du taux d'emploi de la Grande Région depuis 2002 est due non seulement à la présence plus importante des femmes sur le marché du travail, mais aussi à l'augmentation régulière du nombre de personnes âgées occupant un emploi. Entre 2002 et 2013, le taux d'emploi dans la tranche d'âge des 55 – 64 ans a progressé de 18,4 % dans la Grande Région – cette évolution est sensiblement plus prononcée qu'à l'échelon européen (UE des 28 : +12,0 points). La catégorie des travailleurs âgés a par ailleurs été la moins touchée par le ralentissement du marché de l'emploi suite à la crise ; le taux d'emploi des seniors a même continué à légèrement augmenter en 2008 et même en 2009. La progression la plus importante depuis 2002 a été enregistrée dans les régions allemandes (+26,1 points pour la Sarre et +25,9 points pour la Rhénanie-Palatinat). L'évolution a été moins dynamique en Lorraine, au Luxembourg et en Wallonie. Les résultats positifs des Länder allemands ne doivent toutefois pas faire l'objet d'une surinterprétation, étant donné que l'augmentation de l'emploi des travailleurs âgés en Allemagne est également due en partie à l'évolution de la pyramide des âges de la population – les changements démographiques sont tels en Allemagne que le nombre des nouveaux arrivants sur le marché du travail est relativement faible, si bien que les seniors doivent être maintenus dans la vie active. Du fait des fortes disparités régionales, l'écart entre le taux d'emploi le plus haut et celui le plus faible a plus que doublé entre 2002 et 2013, et est de plus de 24 points de pourcentage.

### Évolution du taux d'emploi global des travailleurs âgés entre 2002 et 2013



Calculs IBA / OIE

Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail ; DG Belgien : SPF Economie DGSIE

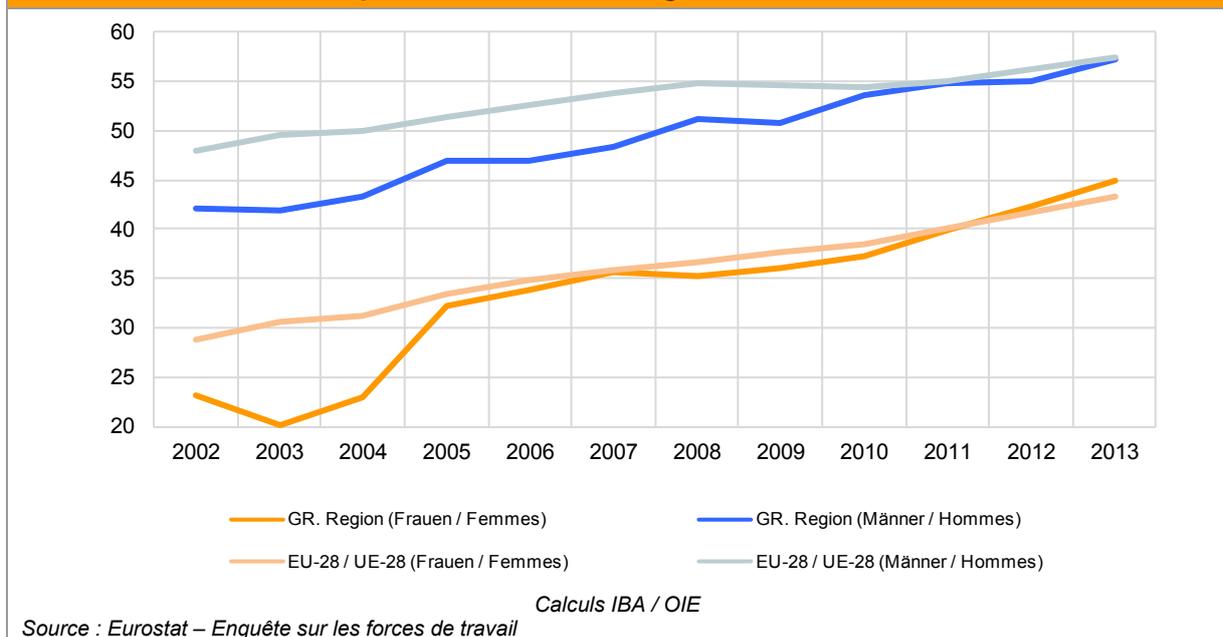
#### Les hommes âgés travaillent plus fréquemment que les femmes âgées...

Les taux d'emploi des travailleurs âgés présentent des disparités non seulement d'une région à l'autre, mais aussi selon les sexes : les hommes âgés travaillent plus souvent que les femmes dans la Grande Région. Cet écart était de 12,4 points de pourcentage en 2013, soit un niveau inférieur au résultat européen (14,2 points de pourcentage). Au sein de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat – dont le taux d'emploi est le plus élevé – se distingue par l'écart le plus important (16,2 points de pourcentage), suivie de près par le Luxembourg (16,0 points de pourcentage). Viennent ensuite la Sarre (13,2 %) et la Wallonie (13,0 %). C'est en Lorraine que le taux d'emploi des hommes âgés se rapproche visiblement le plus de celui des femmes âgées, avec un écart de 3,8 points de pourcentage.

#### ... Malgré une hausse plus importante du taux d'emploi féminin chez les seniors

En 2002, l'écart entre les hommes et les femmes était encore de 18,9 points de pourcentage dans la Grande Région. Les disparités entre les taux d'emploi des hommes et des femmes âgés se sont donc fortement réduites entre 2002 et 2013 (de 6,6 points). Cette évolution est due à la participation accrue des femmes âgées au marché de l'emploi dans la Grande Région (femmes : +21,7 %, hommes : +15,1 %). À l'échelon européen, l'écart entre les sexes affiche une diminution moins marquée (-5,1 points). De même, le taux d'emploi des femmes âgées (+14,5 points) et celui des hommes âgés (+9,5 points) a moins progressé qu'à l'échelle de la Grande Région.

### Évolution du taux d'emploi des travailleurs âgés selon les sexes entre 2002 et 2013

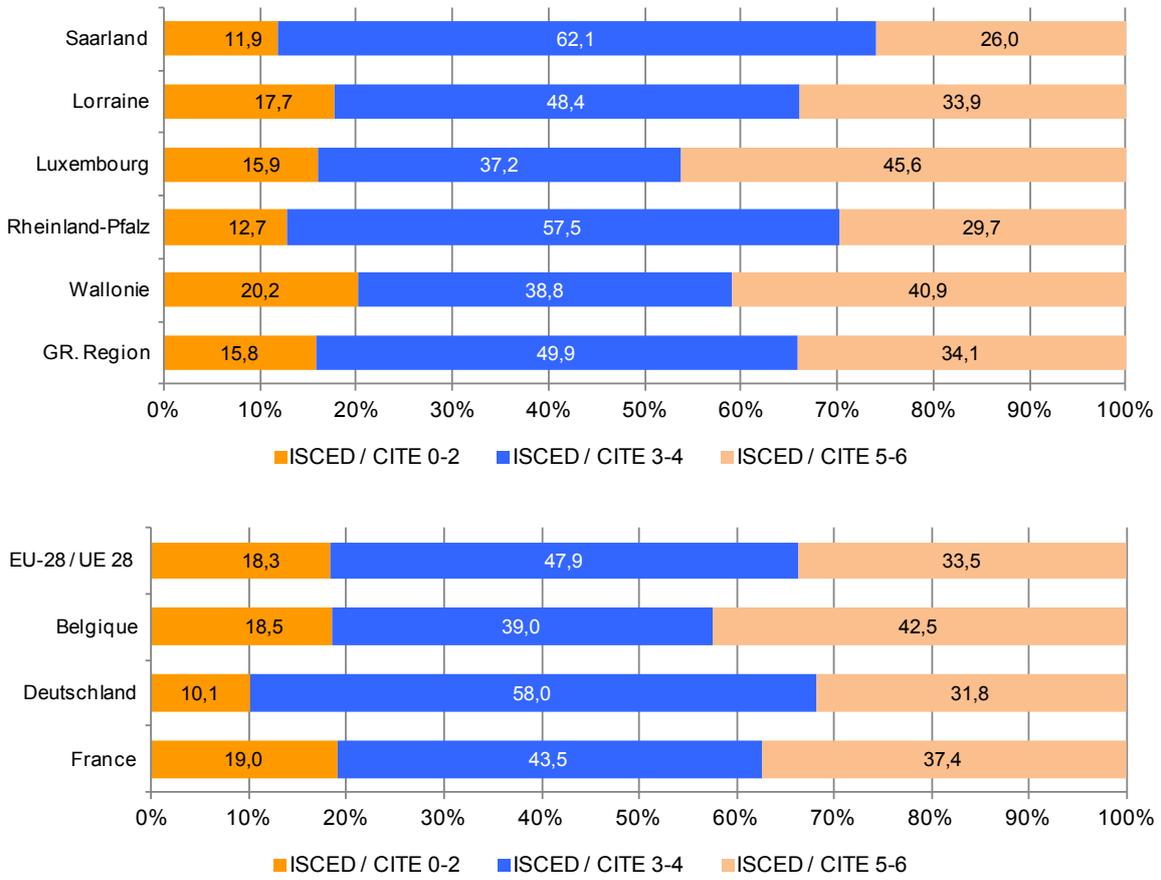


### Niveau de formation des actifs en emploi variable dans la Grande Région

En 2013, près de 84,2 % des actifs en emploi âgés de 25 à 64 ans de la Grande Région disposaient au moins d'un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire (à partir de CITE 3), considéré à l'échelon international comme correspondant aux qualifications minimales pour une société en évolution basée sur les connaissances. Selon cette définition, le niveau de formation de la population dans l'espace de coopération se situe au-dessus de la moyenne européenne de 81,7 % - il est à noter que les Länder allemands sont les composantes régionales ayant le plus contribué à ce résultat. Parallèlement à cela, la part des actifs n'ayant pas dépassé le niveau de l'école obligatoire ni bénéficié d'une formation professionnelle (max. CITE 2) est plus faible dans la Grande Région que dans l'UE. Une comparaison interrégionale montre que la Wallonie et la Lorraine affichent un nombre inférieur à la moyenne de travailleurs peu qualifiés, tandis que les deux Länder allemands sont caractérisés par un nombre supérieur à la moyenne de cette catégorie de travailleurs. Il ressort des résultats nationaux que la répartition dans les différents niveaux CITE reflète également des différences au niveau des systèmes d'éducation. Dans les régions allemandes, une grande partie des travailleurs dispose d'un niveau de formation CITE de niveau 3-4 (62,1 % en Sarre, 57,5 % en Rhénanie-Palatinat), ce qui s'explique par la place prépondérante occupée par les écoles professionnelles en Allemagne : le niveau de formation CITE 0-2 est de ce fait moins représenté que dans les autres composantes régionales.

**Emploi (au lieu de domicile) dans la tranche d'âge des 25-64 ans  
selon le plus haut niveau de formation 2013**

Répartition par niveau de formation (CITE) en %



Différence de 100%: données non disponibles

Calculs IBA / OIE

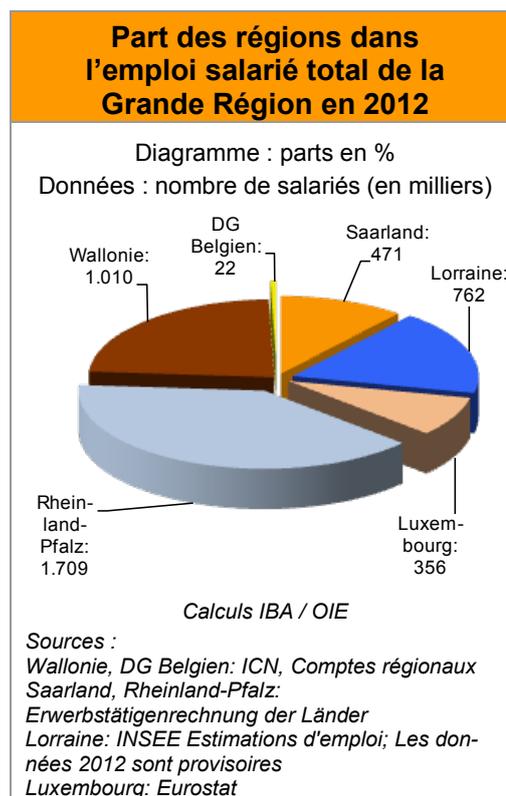
Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail

### 1.3 L'emploi salarié (au lieu de travail)

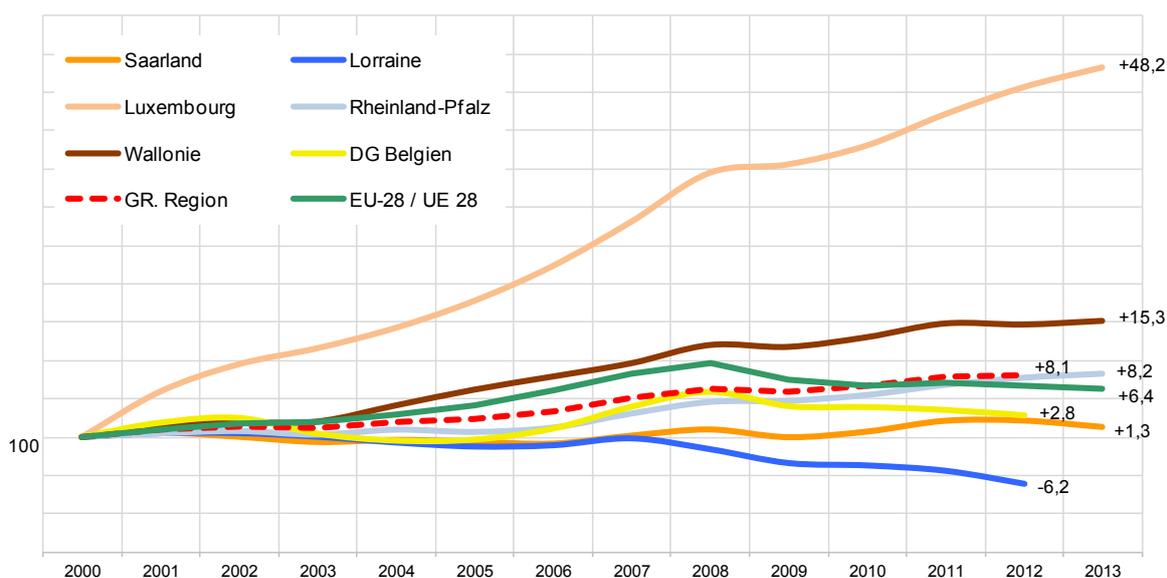
En 2012, dernière année de référence pour laquelle des données sont disponibles pour toutes les composantes régionales, le nombre total de salariés (au lieu de travail) dans la Grande Région était d'un peu plus de 4,3 millions de personnes ; cela représente 2,3 % de tous les actifs de l'UE des 28. La Rhénanie-Palatinat, région partenaire la plus fortement peuplée de l'espace de coopération, enregistre aussi le plus fort pourcentage d'emplois, avec 39,7 % de l'ensemble des salariés, devançant la Wallonie (23,5 %), la Lorraine (17,7 %), la Sarre (10,9 %) et le Luxembourg (8,3 %).

#### **Plus forte hausse, depuis l'an 2000, du nombre des salariés dans la Grande Région que dans l'UE**

Pendant la période de 2000 à 2012, l'emploi des salariés dans la Grande Région a enregistré une croissance (+8,1 %) supérieure à la moyenne de l'UE des 28 (+6,7 %). Cette évolution n'a pas été homogène mais reflète très clairement les différents cycles conjoncturels : après de fortes croissances au début de la période considérée, suite à l'essor conjoncturel ayant marqué l'année 2000, le début de ralentissement économique amorcé en 2001 a cependant entraîné un fléchissement sensible de la croissance de l'emploi et même, au bout du compte, des pertes d'emplois en 2003. Depuis 2004, année qui a vu une phase de reprise de la conjoncture s'amorcer dans le monde entier, la situation de l'emploi dans la Grande Région s'est stabilisée, puis a enregistré de nouvelles hausses. La conjoncture favorable a eu des répercussions positives sur la situation de l'emploi, notamment en 2007 et 2008, et a généré une nette hausse du nombre de créations d'emplois. En 2009, la récession mondiale a également eu des répercussions sur la situation de l'emploi de la Grande Région. Avec une baisse de 0,4 % du nombre de ses salariés (-16 300 personnes), les pertes d'emploi ont toutefois été nettement plus faibles que ce à quoi l'on s'était initialement attendu en général. La situation était quelque peu différente à l'échelle européenne : en moyenne, dans l'UE des 28, le nombre de salariés a baissé de 1,9 %. En 2010 également, l'emploi dans l'UE connaissait encore une évolution négative. En revanche dans l'espace de coopération, la tendance repartait à la hausse et une croissance de 0,7 % était enregistrée. Un an après le paroxysme de la crise, les pertes étaient ainsi rattrapées d'un point de vue purement mathématique et le niveau de 2008 était même à nouveau dépassé. Cette évolution positive s'est poursuivie également en 2011 (+1,1 %), avant de se ralentir toutefois de nouveau sensiblement en 2012 : cette année-là, le solde de l'emploi était certes toujours positif (+0,2 %) en termes de moyenne annuelle, mais la hausse par rapport à l'année précédente subissait d'ores et déjà un net ralentissement.



### Évolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2000 et 2012/2013



Calculs IBA / OIE

Sources :

Wallonie, DG Belgen: ICN, Comptes régionaux; 2013: BFP, IBSA, IWEPS, SVR

Saarland, Rheinland-Pfalz: Erwerbstätigenrechnung der Länder

Lorraine: INSEE Estimations d'emploi; Les données 2012 sont provisoires

Luxembourg: Eurostat

### Croissance au Luxembourg sensiblement ralentie après une longue phase marquée par une forte dynamique

Au sein de la Grande Région, le Luxembourg, qui bénéficie d'une économie en bonne santé, a notamment enregistré entre 2000 et 2013 un gain de 48,2 % du nombre de ses salariés, chiffre sans précédent dans la comparaison interrégionale et largement supérieur aux hausses moyennes à l'échelle européenne. C'est aussi le Grand-Duché qui a pu se maintenir le mieux, et de loin, pendant la récession : en effet, le Luxembourg est la seule région de l'espace de coopération à avoir même encore enregistré des hausses significatives de l'emploi (+0,8 %) au cours de l'année de crise de 2009. La croissance de l'emploi a continué son évolution positive en 2010 et 2011 également. En 2012, l'emploi salarié a connu une évolution un peu moins dynamique (+2,5 %) qu'en 2011 (+3,0 %), du fait d'un nouvel affaiblissement de la conjoncture au Luxembourg. Bien que l'économie ait connu un nouvel essor dans le Grand-Duché en 2013, la progression de l'emploi salarié a été moins forte qu'au cours de l'année précédente (+1,8 %). L'évolution dynamique est donc sensiblement freinée au Luxembourg, surtout depuis la crise économique et financière de 2009. Et cette tendance semble se poursuivre : l'Office statistique luxembourgeois STATEC prévoit des taux de croissance toujours très en deçà des résultats enregistrés avant la crise : +2,1 % en 2014 et +2,3 % en 2015 (ensemble de la population active). La progression devrait être de 2,3 % entre 2016 et 2018<sup>12</sup>. Pour la situation du Luxembourg, ces prévisions sont relativement modestes : de 2000 à 2008, la croissance moyenne était encore d'env. 3,8 % par an (emploi salarié). Durant cette période, elle n'était tombée en dessous des 3 % qu'à deux reprises (en 2003 et 2004). La longue phase de croissance supérieure à la moyenne semble donc terminée, au moins provisoirement.

<sup>12</sup> Cf. STATEC : Notes de conjoncture 1/2014, p.100.

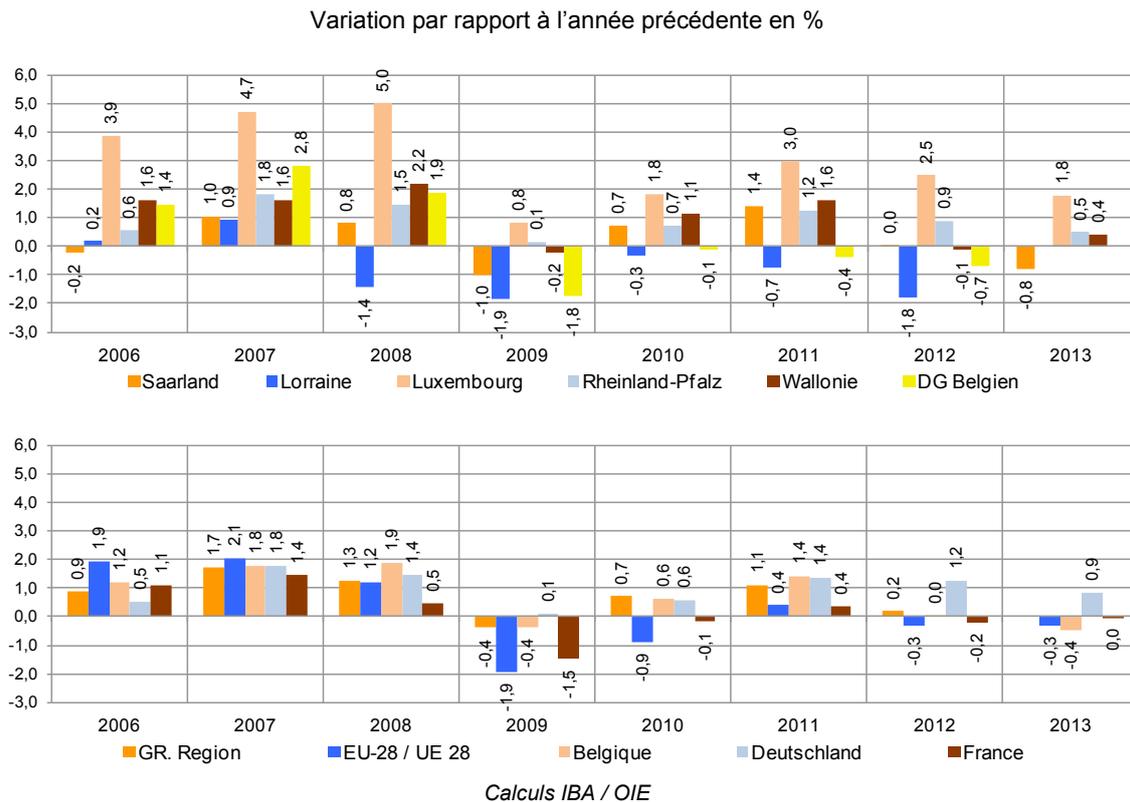
### ***Croissance de l'emploi à deux chiffres en Wallonie également***

Parallèlement au Luxembourg, la Wallonie affiche elle aussi un taux de croissance de l'emploi très supérieur à la moyenne dans la comparaison interrégionale et européenne : en 2013, la région belge employait 15,3 % de salariés de plus qu'en 2000. La Wallonie a donc non seulement mieux tiré son épingle du jeu que la plupart des autres régions de l'espace de coopération mais elle a aussi connu une évolution supérieure à celle de l'ensemble de la Belgique (+11,2%). En revanche, la Communauté Germanophone de Belgique, qui n'a enregistré qu'une hausse de 2,8 % entre 2000 et 2012, a connu des résultats nettement inférieurs. Dans la CG de Belgique, le ralentissement économique de 2003 et la crise économique de 2009 ont engendré des pertes d'emploi plus importantes qu'en Wallonie, qui s'est nettement mieux maintenue dans ce domaine. La Rhénanie-Palatinat a elle aussi traversé la récession de 2009 sans pertes d'emploi : avec une légère hausse de 0,1 % des emplois salariés, le niveau de l'emploi est dans une large mesure resté stable dans le Land allemand. Puis en 2010 et 2011, l'évolution est repartie à la hausse, avant de s'affaiblir de nouveau en 2012 et 2013 (+0,9 % et +0,5 %). Dans l'ensemble, le nombre des salariés a augmenté de 7,7 % entre 2000 et 2012. La Rhénanie-Palatinat se positionnait ainsi juste sous la moyenne de la Grande Région. L'évolution du marché de l'emploi a été beaucoup plus modérée en Sarre. Si le nombre de créations d'emplois a été important à la veille du changement de millénaire, la décennie suivante, durant laquelle les hausses ont alterné avec les baisses, s'est avérée plutôt mitigée. La région allemande a globalement clôturé la période 2000-2013 par une hausse de l'emploi (+1,3%). La reprise économique survenue en 2010 et 2011 a aussi eu des effets positifs sur l'emploi et d'un point de vue purement mathématique, les pertes dues à la crise de 2009 ont déjà pu être compensées. Après la stagnation globale de l'emploi en Sarre en 2012, de nouvelles pertes d'emploi ont toutefois été enregistrées en 2013 (-0,8 %).

### ***Pertes d'emplois en Lorraine***

Contrairement à la tendance observée dans la Grande Région comme en Europe, la Lorraine a pour sa part dû faire face à des pertes significatives d'emplois entre 2000 et 2012 (-6,2 %). Et ce recul n'est pas seulement dû à la crise, il se faisait déjà ressentir avant : comme dans toutes les autres composantes de la Grande Région, la croissance de l'emploi a connu à partir de 2000 un net fléchissement dans le contexte du ralentissement économique général, puis un recul en 2003. Par la suite, la Lorraine a eu de bien plus grandes difficultés à reprendre pied, tant d'un point de vue économique que du point de vue de la politique de l'emploi. Ces problèmes (qui ont certes aussi des raisons structurelles) ont encore été amplifiés par la récession mondiale. Durant l'année de crise de 2009, la Lorraine a aussi enregistré les baisses d'emplois salariés les plus élevées de toutes les composantes régionales de l'espace de coopération (-1,9 %). En outre, et à la différence des autres régions, l'évolution du nombre de salariés est restée négative au cours des années suivantes, en 2010 et 2011. En 2012, une nouvelle baisse de 1,8 % a même été enregistrée, si bien qu'il n'a pas été possible de revenir au niveau d'avant la crise, ni au niveau de l'emploi de l'an 2000.

**Évolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2006 et 2012/2013**



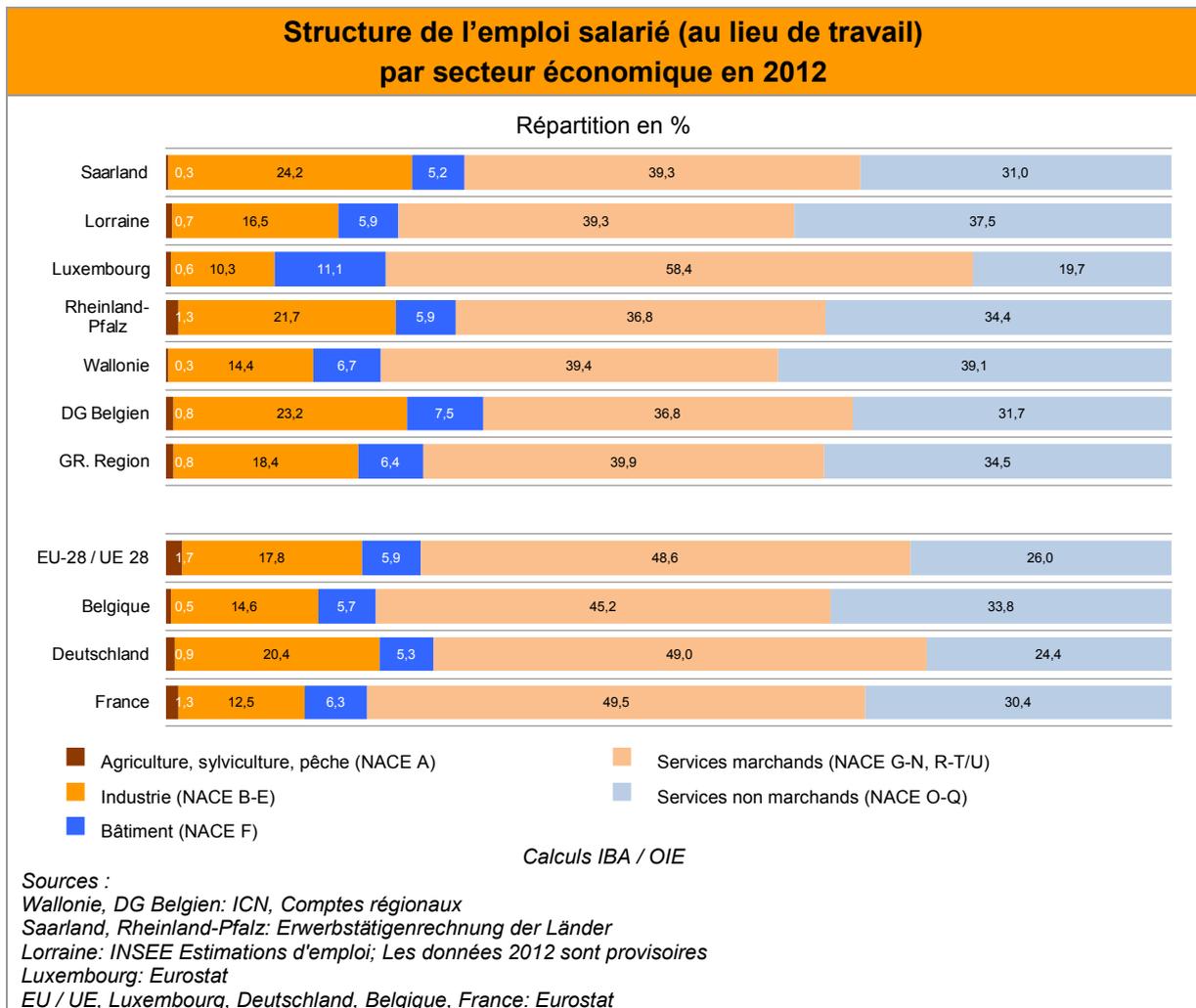
Calculs IBA / OIE

Sources :  
 Wallonie, DG Belgique: ICN, Comptes régionaux  
 Saarland, Rheinland-Pfalz: Erwerbstätigenrechnung der Länder  
 Lorraine: INSEE Estimations d'emploi; Les données 2012 sont provisoires  
 Luxembourg: Eurostat  
 EU / UE, Luxembourg, Deutschland, Belgique, France: Eurostat

**Les trois quarts de l'ensemble des salariés sont employés dans le secteur des services de la Grande Région**

Une analyse de la répartition par secteurs économiques des emplois de la Grande Région montre que la prépondérance du secteur tertiaire s'est encore accrue. En 2012, près des trois quarts (74,4 %) des salariés occupaient un emploi dans les services, tandis que le secteur secondaire ne représentait plus qu'un quart (24,8 %). Quant au secteur primaire, il n'employait qu'environ 0,8 % de tous les travailleurs. La Grande Région se situe ainsi largement dans la moyenne européenne (tertiaire : 74,6 % ; secondaire : 23,7 % ; primaire : 1,7 %). À l'intérieur du secteur tertiaire, les services marchands occupent une place plus importante à l'échelon européen que dans la Grande Région (UE des 28 : 48,6 % ; Grande Région : 39,9 %). Au sein de l'espace de coopération, les services occupaient une place disproportionnée en Wallonie et au Luxembourg, avec respectivement près de 78,6 % et un 78,1 % des emplois et ce, malgré une orientation structurelle différente : alors qu'au Grand-Duché de Luxembourg, les services marchands arrivaient en tête avec une part de 58,4 %, soit un taux nettement supérieur à la moyenne interrégionale et européenne, cette première place revenait dans la région belge au secteur des « prestataires de services publics, éducation et santé » qui, avec un taux de 39,1 %, employait également nettement plus de personnes que dans les autres régions.

Le secteur tertiaire occupe également une place importante en Lorraine où plus de trois salariés sur quatre étaient employés dans les services (76,8 %). Comme en Wallonie, les services marchands occupent en Lorraine une place inférieure à la moyenne et les services non marchands (prestataires de services publics, éducation et santé) une place supérieure à la moyenne. En revanche, le secteur des services en Rhénanie-Palatinat, en Sarre ainsi que dans la CG de Belgique a enregistré des chiffres moins élevés ; à noter que les deux composantes régionales allemandes de l'espace de coopération ont dépassé la barre des 70 %, tandis que la CG de Belgique est restée légèrement en-dessous de ce seuil. Dans chacune de ces trois régions, le secteur secondaire – c'est-à-dire les industries productrices - occupait en revanche une place plus importante que dans les autres composantes régionales et par rapport au reste de l'Union Européenne. L'industrie a également joué un rôle important en Sarre et en Rhénanie-Palatinat (avec respectivement 24,2 % et 21,7 %), la part du bâtiment étant toutefois inférieure à la moyenne. Ce secteur enregistre un pourcentage d'emplois élevé, notamment au Luxembourg (11,1 %), tandis que l'industrie n'est représentée qu'avec un pourcentage d'emplois inférieur à la moyenne (10,3 %).



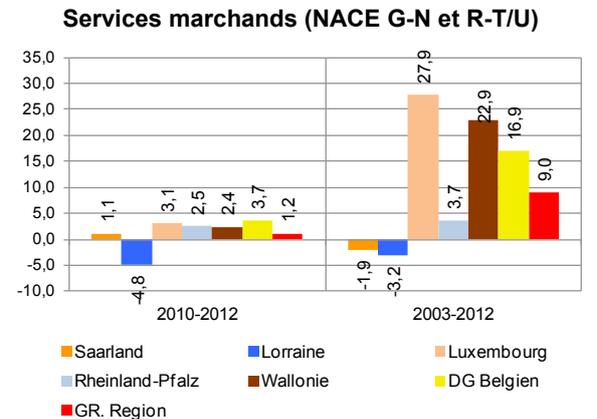
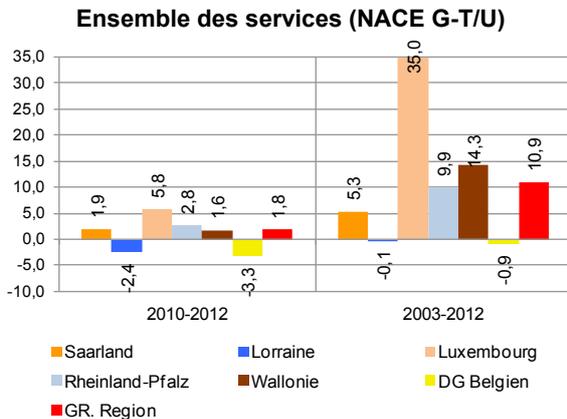
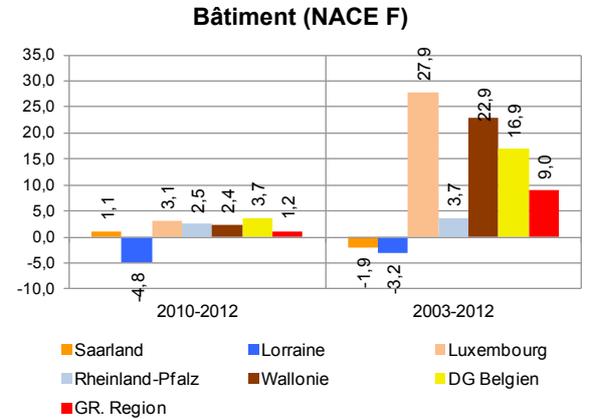
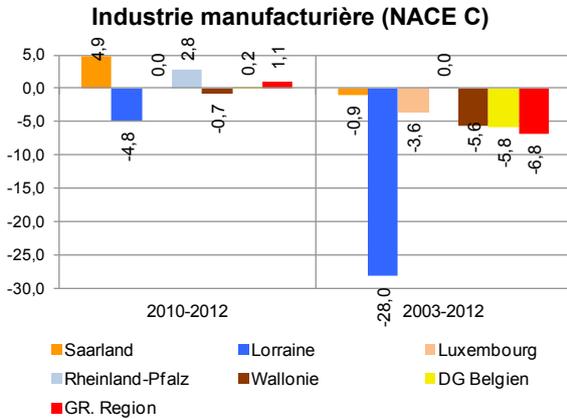
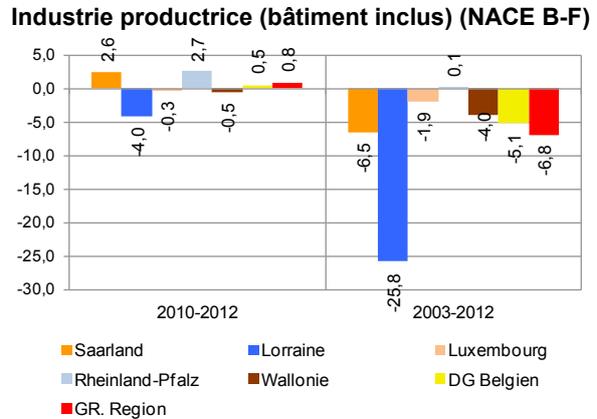
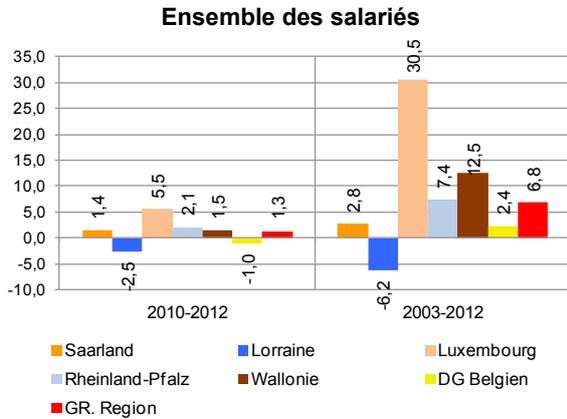
### **Hausses dans le secteur des services et suppressions d'emplois dans l'industrie de 2003 à 2012**

L'analyse différenciée par secteur économique montre clairement que la croissance de l'emploi depuis 2003 dans la Grande Région est essentiellement due aux services (+10,9 %). Mais le nombre d'emplois a également augmenté dans le secteur du bâtiment (+9,0 %), alors que des emplois ont dû être supprimés dans l'industrie (-6,8 %). La crise économique, qui avait considérablement touché l'industrie manufacturière axée sur l'exportation, a accentué cette tendance générale. Plus récemment, entre 2010 et 2012, l'industrie manufacturière a mieux tiré son épingle du jeu (avec +1,1 %) que le bâtiment (+0,8 %), affichant même une évolution proche de celle des services marchands (+1,2 %). Le nombre des salariés dans le secteur tertiaire a progressé de 1,8 % depuis 2010. Entre 2003 et 2011, ce secteur est parvenu à enregistrer chaque année une croissance de plus de 1 % (excepté en 2009, année marquée par un recul de -0,9 %). Par comparaison, la hausse de 0,1 % survenue en 2012 s'est avérée bien inférieure à la moyenne. Au cours des dix dernières années, la Wallonie et, surtout, le Luxembourg ont bénéficié, dans le secteur tertiaire, d'une croissance supérieure à la moyenne par rapport aux autres composantes régionales de l'espace de coopération, et ce tant dans les services en général (respectivement +14,3 % et +35,0 %) qu'au niveau des services marchands (+22,9 % et +27,9 %). Au Luxembourg, la progression très importante est due pour l'essentiel à l'évolution dynamique du secteur des services financiers et des prestations aux entreprises. Inversement, en Lorraine, l'emploi a essuyé un léger recul dans le secteur tertiaire (-0,1 %), en particulier dans le domaine des services marchands (-3,2 %). La Sarre a également subi ici des pertes d'emplois (-1,9 %) depuis 2003. Dans ces deux régions, le recul du nombre d'emploi dans le secteur des services s'est accompagné de pertes d'emplois dans le domaine du bâtiment (Lorraine : -3,2 % ; Sarre : -1,9 %), ainsi que de suppressions d'emplois massives dans l'industrie manufacturière lorraine (-28,0 %). À l'exception de la Rhénanie-Palatinat, caractérisée par une stagnation, toutes les autres composantes régionales de la Grande Région ont également essuyé des pertes d'emploi dans le secteur industriel depuis 2003. Le secteur du bâtiment, en revanche, s'est distingué par une croissance du nombre d'emplois en Rhénanie-Palatinat (+3,7 %) et, beaucoup plus nettement encore, dans les régions belges (Wallonie : +22,9 %, CG Belgique : +16,9 %), mais aussi et surtout au Luxembourg (+27,9 %).

Malgré l'importance croissante du secteur des services, la contribution de l'industrie dans l'emploi et dans la valeur ajoutée générée par l'ensemble de l'économie reste indispensable. L'industrie recèle un potentiel d'innovation élevé, dont l'exploitation est synonyme de progrès technologique. Ainsi, ce sont les secteurs à forte technologie de l'industrie manufacturière qui offrent des emplois qualifiés et qui devraient permettre de réaliser aussi à l'avenir d'importantes hausses de productivité. Par ailleurs, l'évolution de l'économie des services ne peut pas être dissociée de l'industrie et ne doit bien au contraire être observée qu'en rapport étroit avec cette dernière. De nombreux emplois du secteur des services dépendent directement de la production. C'est le cas dans bien des domaines, notamment dans la recherche et le développement, le financement, le conseil et la planification, mais aussi l'approvisionnement, les services informatiques et la logistique ainsi que la mise en service et la maintenance. Tous ces services de grande qualité et à forte intensité de connaissances ne seraient pas possibles sans une industrie performante.

### Évolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique entre 2010 et 2012 / 2003 et 2012

Variation en %



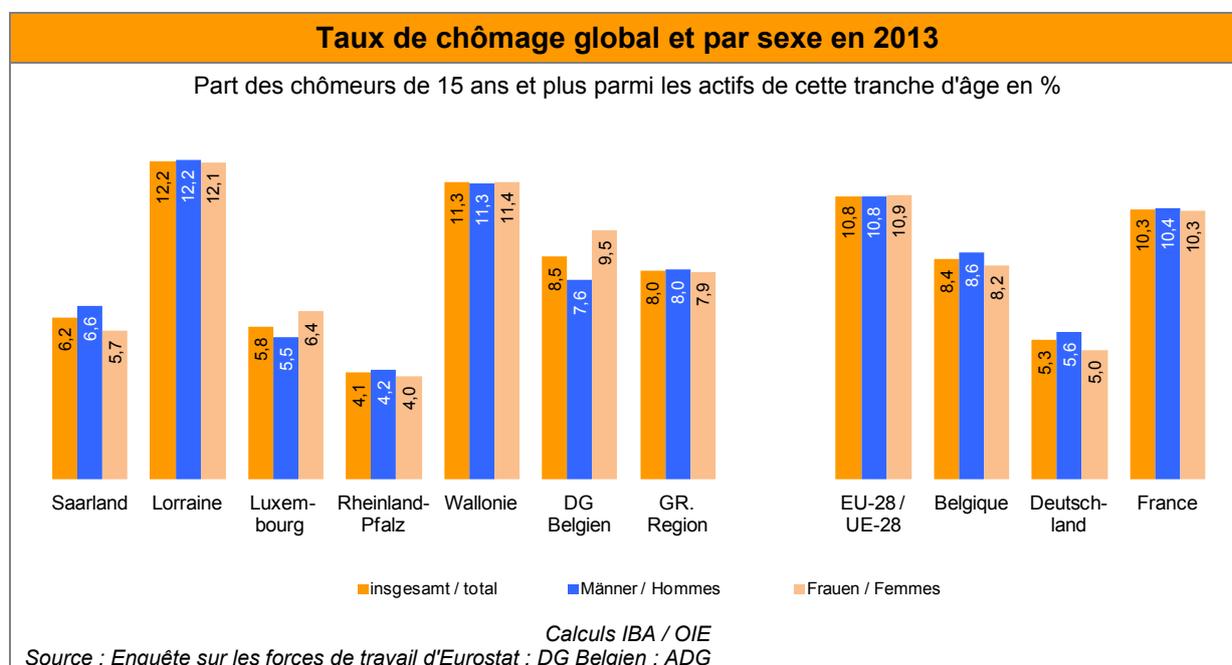
Calculs IBA / OIE

Sources :  
 Wallonie, DG Belgien: ICN, Comptes régionaux  
 Saarland, Rheinland-Pfalz: Erwerbstätigenrechnung der Länder  
 Lorraine: INSEE Estimations d'emploi; Les données 2012 sont provisoires  
 Luxembourg: Eurostat

## 2. Chômage

### 2.1 Taux de chômage

Le taux de chômage recensé dans le cadre de l'enquête de l'UE sur les forces de travail et harmonisé selon le concept du BIT s'établit en 2013 à 8,0% dans la Grande Région, soit près de trois points en dessous du niveau européen (10,8%). La valeur affichée par la Grande Région cache néanmoins de grandes disparités entre ses différentes composantes : la Sarre (6,2%), le Luxembourg (5,8%) et surtout la Rhénanie-Palatinat (4,1%) enregistrent en 2013 un taux de chômage nettement inférieur à celui de la moyenne de la Grande Région, tandis que la situation sur le marché du travail apparaît dégradée en Wallonie et en Lorraine (respectivement 11,3% et 12,2%). La CG de Belgique obtient certes de meilleurs résultats (8,5%) que la Wallonie au niveau du taux de chômage en 2013, mais celui-ci se situe tout de même légèrement au-dessus de la moyenne de la Grande région.

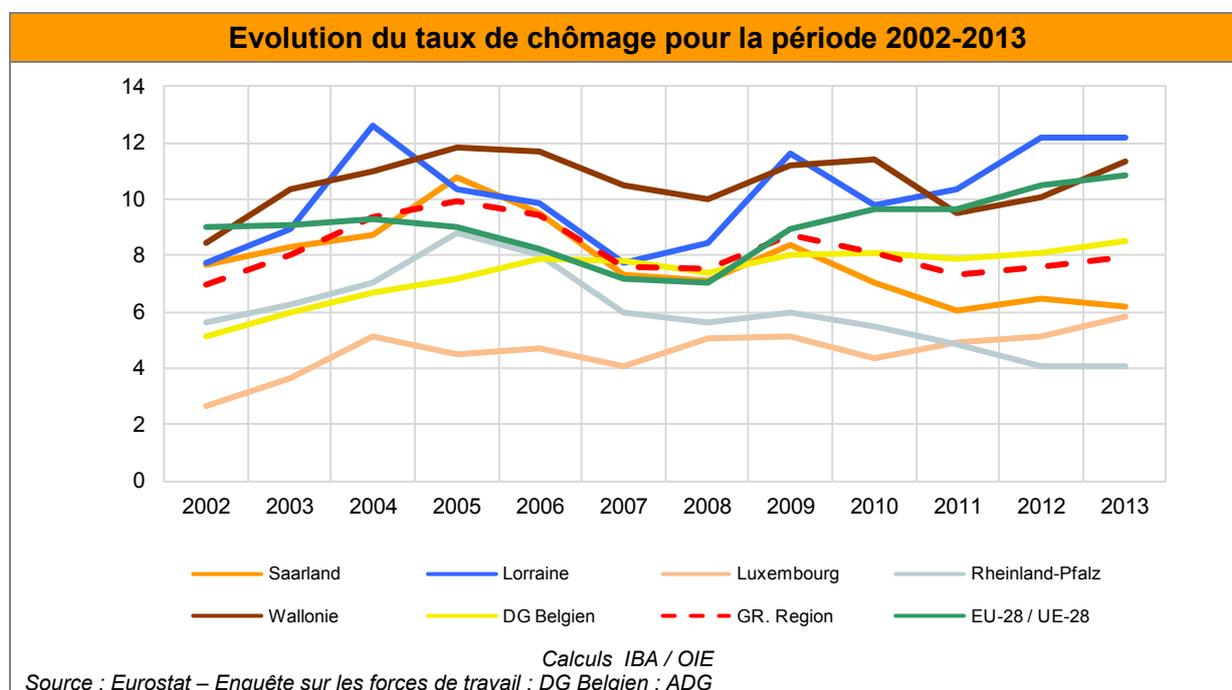


#### **Le taux de chômage des femmes dans la Grande Région est à peine inférieur à celui des hommes**

En 2013, le taux de chômage des femmes dans la Grande Région s'établit à 7,9%, soit à peine en dessous de celui des hommes (8,0%). Au niveau européen, en revanche, cette différence de 0,1% liée au sexe est en faveur des hommes. Au sein de la Grande Région, de même que pour le chômage global, on observe des différences énormes entre les taux de chômage selon le sexe. D'autre part, les disparités entre hommes et femmes varient d'une composante à l'autre. En Lorraine, en Wallonie et en Rhénanie-Palatinat, il n'y a guère de différences entre les taux de chômage masculin et féminin pour l'année 2013. Au Luxembourg et surtout dans la CG de Belgique, le taux de chômage des femmes s'établit nettement au-dessus de celui des hommes (Luxembourg : +1 point ; CG Belgique : +1,9 point), tandis qu'en Sarre, c'est l'inverse qu'on observe (-0,9 point).

### Hausse du chômage depuis 2002

L'évolution du taux de chômage entre 2002 et 2013 montre une hausse de 1 point dans la Grande Région. L'augmentation est encore plus forte au niveau européen (+1,8 point). Dans la Grande Région, la hausse du taux de chômage est particulièrement prononcée entre 2002 et 2005 (+3,1 points) et au plus fort de la crise économique et financière en 2008/2009 (+1,2 point). Dans l'UE également, le taux de chômage augmente de 2 points en raison de la crise en 2008/2009. Le marché du travail dans la Grande Région connaît une embellie (-1,4 point) entre 2009 et 2011, avant d'être touché par une reprise du chômage jusqu'en 2013 (2011-2013 : +0,7 point), si bien que le taux de chômage en 2013 se situe de nouveau au-dessus du niveau d'avant la crise (+0,5 point). En Europe, pendant cette période, on n'observe aucune amélioration au niveau du nombre de chômeurs : des difficultés économiques consécutives à la crise entravant l'insertion sur le marché du travail, le taux de chômage dans l'UE est en constante augmentation depuis 2008 (+3,8 points).



### Evolutions contrastées des taux de chômage au sein de la Grande Région

Au sein de l'espace de coopération, l'évolution des taux de chômage depuis 2002 est très différenciée. Dans les deux composantes allemandes, le taux de chômage est en recul (Rhénanie-Palatinat : -1,6 point, Sarre : -1,4 point), tandis qu'il augmente dans les autres entités régionales (Lorraine : +4,4 points, CG Belgique : +3,2 points, Luxembourg : +3,2 points, Wallonie : +2,9 points).

On observe une évolution négative en **Lorraine** depuis la crise économique et financière, qui se manifeste par une hausse du chômage dès 2007/2008 - contrairement aux valeurs moyennes européenne et de la Grande Région. Ainsi, le taux de chômage en Lorraine augmente de 3,8 points entre 2007 et 2009. L'année suivante, en 2010, on note un recul de 1,8 point, mais qui n'a pas pu se stabiliser. Le taux de chômage dans la composante française croît à nouveau de 2,4 points depuis 2010, s'établissant même en 2012 au-dessus du niveau enregistré au plus fort de la crise. Il est intéressant de noter la stagnation du taux de chô-

mage entre 2012 et 2013, alors que la tendance est à la hausse dans les autres composantes (hormis la Sarre) et dans l'UE.

Au **Luxembourg** aussi, on note une hausse du chômage lié à la crise dès 2007-2008 (+1,0 point). Le taux de chômage se maintient à 5,1% en 2009, et recule de 0,7 point en 2010 dans un contexte de redressement conjoncturel. Mais comme pour la Lorraine, ce redressement est de courte durée, et depuis 2010 le taux de chômage du Luxembourg connaît une hausse de 1,4 point, si bien que dans le Grand Duché aussi le taux de chômage en 2013 est supérieur à celui enregistré en 2009, année de la crise (+0,7 point).

Dans la **CG de Belgique**, le taux de chômage de 2013 s'établit également au-dessus du taux enregistré au plus fort de la crise en 2009 (+0,4 point). Ceci s'explique par l'augmentation qui survient entre 2011 et 2013 (+0,6 point), après un recul de seulement 0,2 point sur la période 2010-2011. Pendant la crise, le chômage dans la CG s'est accru de 0,7 point (2008-2010).

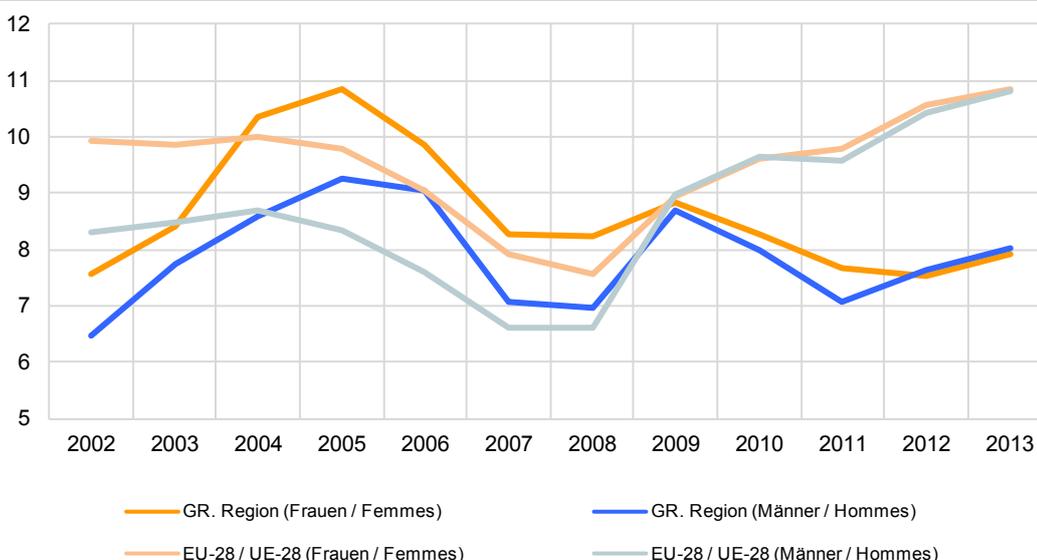
La **région wallonne** connaît des variations plus importantes que la CG de Belgique. A la hausse de 1,4 point liée à la crise entre 2008 et 2010, succède un net recul en 2011 (-1,9 point). Entre 2011 et 2013, le taux de chômage en Wallonie augmente à nouveau, de 0,8 point.

Les deux composantes allemandes subissent également les effets de la crise économique et financière entre 2008 et 2009. En **Sarre**, sur cette période, le taux de chômage a augmenté de 1,3 point, et de 0,4 point en **Rhénanie-Palatinat**. La Sarre connaît ensuite un recul du taux de chômage, qui persiste jusqu'en 2011 (-2,3 points), avant une nouvelle hausse en 2012 (+0,3 point). En Rhénanie-Palatinat, l'absence de hausse en 2012 aboutit à un recul du taux de chômage de 1,6 point sur la période 2009-2012. Mais le taux de 2013 montre une légère hausse (+0,1 point). La Sarre, en revanche, est la seule composante à afficher une légère amélioration du marché du travail entre 2012 et 2013 (-0,2 point).

### ***Recul des disparités hommes/femmes depuis 2002***

Le faible écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes, aussi bien dans la Grande Région que dans l'UE, est récent. Les années précédentes, la population active féminine était en général davantage exposée au risque de chômage que la population active masculine. Ainsi en 2002, la différence apparaît encore clairement en faveur des hommes (Grande Région : -1,1 point, UE 28 : -1,6 point). C'est surtout pendant la crise économique et financière que la tendance s'inverse. Ainsi, le taux de chômage des hommes croît de 1,7 point entre 2008 et 2009 dans la Grande Région, pour s'établir à 8,7%, pendant que celui des femmes n'augmente que de 0,6 point, s'établissant à 8,8%. Dans l'Europe des 28, la tendance est encore plus marquée (hommes : +2,4 points, 9,0% - femmes : +1,4 point, 8,9%). L'activité des femmes semble donc moins soumise que celle des hommes aux vicissitudes de la conjoncture. Après la crise (2009-2013), les taux de chômage des femmes et des hommes présentent une évolution relativement similaire, aussi bien au niveau de la Grande Région (hommes : -0,7 point, 8,0% - femmes : -0,9 point, 7,9%) qu'au niveau européen (hommes : +1,8 point, 10,8% - femmes : +1,9 point, 10,9%).

## Evolution du taux de chômage par sexe pour la période 2002-2013



Calculs IBA / OIE

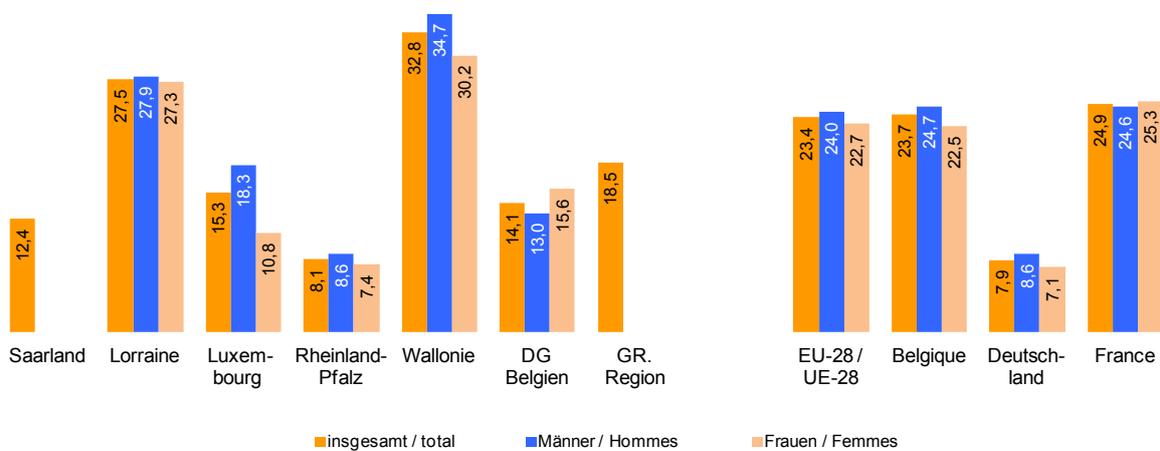
Source : Enquête sur les forces de travail d'Eurostat

**Le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur au taux de chômage global**

Le taux de chômage des jeunes est plus élevé que le taux de chômage global, aussi bien dans les composantes de la Grande Région que dans l'UE. Cette situation s'explique notamment par le fait que les jeunes, en Europe, sont particulièrement touchés par la crise économique et financière et ses conséquences. En 2013, le taux de chômage des jeunes dans la Grande Région s'établit à 18,5%, soit plus de deux fois supérieur au niveau du taux de chômage global (écart supérieur à 10 points). A l'échelle de l'Europe des 28, le taux de chômage des jeunes (23,4%) et l'écart par rapport au taux de chômage global est encore plus significatif (12,6 points). On relève des disparités importantes au niveau du chômage des jeunes selon les composantes régionales : en Wallonie, près du tiers des jeunes actifs (15-24 ans) est au chômage en 2013 (32,8%), et plus du quart des jeunes disponibles sur le marché de l'emploi en Lorraine (27,5%). C'est en Rhénanie-Palatinat, qui enregistre un taux de 8,1%, que les jeunes sont le moins exposés au risque du chômage. La situation est moins favorable dans la Sarre voisine (12,4%). Dans la CG de Belgique (14,1%) et au Luxembourg (15,3%), le taux est également inférieur à la moyenne de la Grande Région.

### Taux de chômage des jeunes total et par sexe en 2013

Part des chômeurs de 15 à 24 ans parmi les actifs de cette tranche d'âge en %



Calculs IBA / OIE

Source : Enquête sur les forces de travail d'Eurostat ; DG Belgien : ADG

### Les critères de détermination du chômage des jeunes varient au sein de la Grande Région

Les critères de détermination du chômage des jeunes au sein de la Grande Région doivent cependant être nuancés lors de l'analyse des taux de chômage. Pour calculer le taux de chômage en se basant sur les accords internationaux, le nombre de chômeurs est rapporté au nombre d'actifs dans la catégorie considérée. Chez les jeunes notamment, la participation à la vie active varie sensiblement selon les composantes régionales, ce qui se reflète dans le calcul statistique du taux de chômage. Par exemple, les catégories de référence servant à déterminer la population active (actifs et chômeurs) varient entre la France et l'Allemagne, expliquant en partie l'écart dans les taux de chômage. En Allemagne, les jeunes qui bénéficient du système de formation en alternance<sup>13</sup> sont considérés comme des actifs et inclus dans la population active, alors qu'en France, les jeunes en formation ne sont pas recensés dans la population active. Il en découle que la participation à la vie active est plus faible en France, et donc le taux de chômage plus élevé. Pour obtenir une image réaliste, on peut pondérer le taux de chômage à l'aide du taux d'activité (voir le rapport de l'OIE « La situation des jeunes »), en rapportant le nombre de chômeurs à la population globale au lieu de le rapporter à la population dite active.

### Relativisation du taux élevé de chômage des jeunes et des disparités au sein de la Grande Région

Sur la base de cette méthode, le taux de chômage des jeunes dans la Grande Région s'établit en 2013 à 7,6 %, soit une valeur inférieure à la moyenne européenne (Europe des 28 : 9,9%). Dans les deux espaces de coopération, les écarts par rapport au taux de chômage global apparaissent sensiblement inférieurs au calcul antérieur (Grande Région : 2,0 points, Europe des 28 : 2,1 points). Au sein de la Grande Région, c'est le Luxembourg qui affiche désormais la valeur la plus faible (4,0%), cette valeur étant même inférieure au taux de chô-

<sup>13</sup> La formation en alternance comprend parallèlement une formation en entreprise et un enseignement dans un établissement d'enseignement technique.

mage global. Pour toutes les autres composantes, le taux de chômage reflète une situation plus défavorable pour les jeunes que pour le reste de la population. Au sein de la Grande Région, c'est encore en Lorraine et en Wallonie que les jeunes sont le plus durement touchés par le chômage (respectivement 11,1% et 9,5%). Toutefois, les grandes disparités entre les entités régionales et par rapport au taux de chômage global sont nettement relativisées.

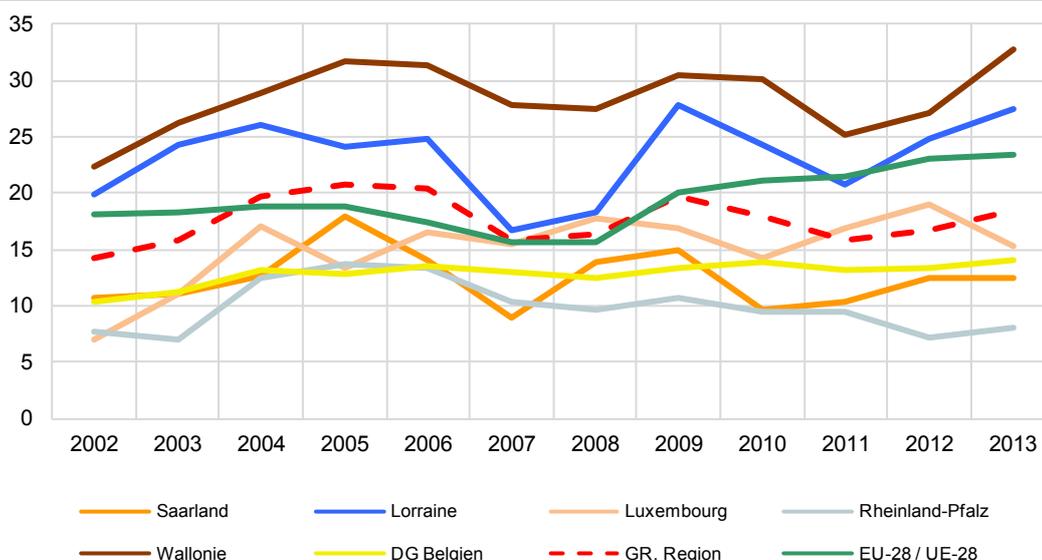
### ***Les jeunes sont plus durement touchés par les effets de la crise économique et financière***

Lors de l'analyse du chômage des jeunes, il est essentiel de prendre en compte la relation de cause à effet entre le développement économique et le chômage des jeunes en particulier, celui-ci étant nettement plus dépendant de la conjoncture que le chômage en général. On le voit clairement si l'on compare les courbes du chômage des jeunes et du chômage global : dans la Grande Région comme dans l'Europe des 28, les taux de chômage des deux classes d'âge affichent les mêmes tendances, mais chaque fois plus prononcées dans le cas des jeunes. Ainsi, depuis 2002, le taux de chômage des jeunes dans la Grande Région augmente plus fortement (+4,3 points) que le taux de chômage global (+1,0 point). Il en va de même dans l'UE, où les hausses dans les deux classes d'âge sont plus marquées qu'à l'échelle de la Grande Région (jeunes : +5,3 points, global : +1,8 point). La différence entre l'évolution en Europe et dans la Grande Région s'explique par la situation des jeunes dans les pays du sud de l'UE, qui subissent particulièrement durement les effets de la crise économique et financière.

### ***Le chômage des jeunes augmente particulièrement en Wallonie, au Luxembourg et en Lorraine***

Au sein de la Grande Région, c'est en Wallonie que la situation des jeunes est la plus défavorable. En effet, le taux de chômage des jeunes dans la région belge - déjà le plus élevé en 2002 - augmente encore de 10,4 points jusqu'en 2013. Sur la même période, le taux de chômage global ne croît que de 2,9 points. Même si l'on compare à la moyenne de l'Europe des 28 (+5,3 points), la situation en Wallonie apparaît dégradée. Il en va de même pour le Luxembourg et la Lorraine, où les taux de chômage des jeunes entre 2002 et 2013 augmentent respectivement de 8,4 et 7,6 points. En revanche, dans les deux composantes allemandes, le taux de chômage des jeunes connaît une évolution plus favorable que dans la Grande Région et dans l'Europe des 28 (Rhénanie-Palatinat : +0,3 point, Sarre : +1,7 point). La Rhénanie-Palatinat est parvenue à obtenir un recul quasi continu du taux de chômage des jeunes depuis 2006, et a même relativement bien surmonté les effets de la crise économique et financière. Le taux de chômage des jeunes dans la CG de Belgique reste relativement constant, bien qu'en légère augmentation (+3,7 points jusqu'en 2013).

## Evolution du taux de chômage des jeunes entre 2002 et 2013



Calculs IBA / OIE

Source : Enquête sur les forces de travail d'Eurostat ; DG Belgen : ADG

**Une évolution plus favorable pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes**

En 2013, les jeunes hommes sont plus fortement touchés par le chômage que les jeunes femmes - à l'exception de la CG de Belgique. Eurostat n'ayant pas fourni de données différenciées par sexe pour la classe des 15-24 ans en Sarre, il n'a pas été possible de calculer les valeurs pour la Grande Région. Au Luxembourg notamment, les jeunes hommes ont plus de difficultés à trouver un emploi (+7,5 points par rapport au taux de chômage féminin). En Lorraine, l'écart est faible (0,6 point) mais tout de même notable, étant donné qu'au niveau national, le taux de chômage des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes. Non seulement en 2013 le taux de chômage des jeunes hommes dépasse le taux de chômage des jeunes femmes, mais il connaît également une évolution très défavorable depuis 2002. C'est au Luxembourg que la hausse du taux de chômage des jeunes hommes est la plus forte (+13,3 points), alors que dans le même temps le taux de chômage des jeunes femmes augmente relativement faiblement (+1,7 point). L'évolution des taux de chômage est comparable en Lorraine (jeunes hommes : +12,2 points, jeunes femmes : +1,6 point) et en Wallonie (jeunes hommes : +12,1 points, jeunes femmes : +8,1 points), même si dans la région belge l'écart entre hommes et femmes est moins marqué. Dans la CG de Belgique, la situation se dégrade davantage pour les jeunes femmes (+5,2 points) que pour les jeunes hommes (+2,6 points), et en 2013, il y a moins de jeunes hommes que de jeunes femmes touchés par le chômage. En Rhénanie-Palatinat, le chômage des jeunes - hommes et femmes - ne progresse guère (+0,3 point pour les deux catégories). De même au niveau européen, la situation des jeunes hommes sur le marché de l'emploi (+6,1 points) se dégrade plus fortement que celle des jeunes femmes (+4,3 points).

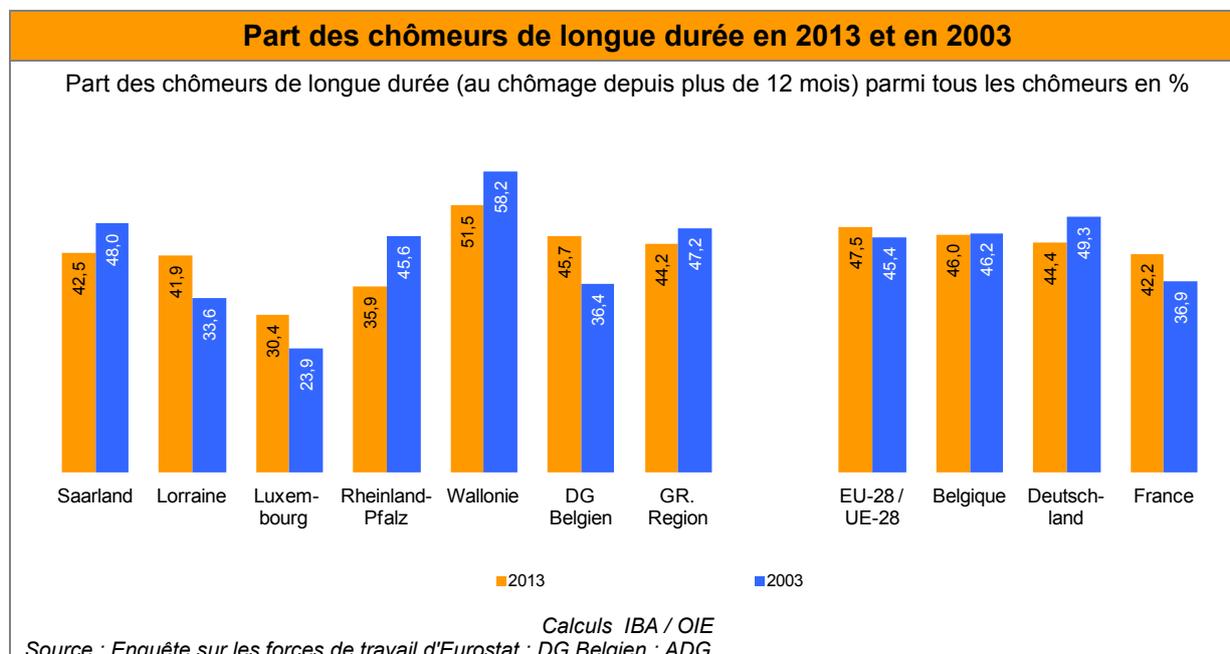
Pour une présentation détaillée du chômage des jeunes et de plus amples informations sur la situation des jeunes sur le marché de l'emploi dans la Grande Région, se reporter au rapport de l'OIE « La situation des jeunes ».

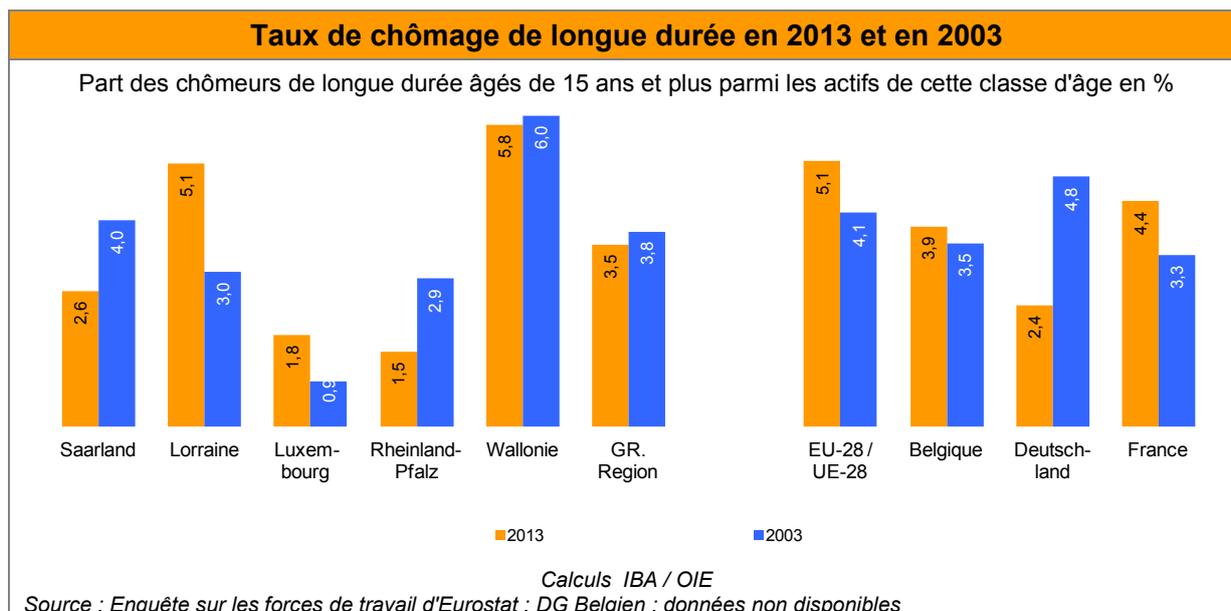
### Près d'un chômeur sur deux dans la Grande Région reste au chômage pendant plus d'un an

Le taux de chômage de longue durée est un indicateur des problèmes structurels du marché du travail. L'allongement de la durée du chômage s'accompagne d'une série de problèmes individuels : ainsi, les personnes touchées par le chômage de longue durée souffrent plus souvent de problèmes de santé physique et psychologique, perdent les qualifications, connaissances professionnelles et expériences acquises lorsque la période d'inactivité se prolonge, et sont également victimes d'un isolement social et culturel du fait de leur paupérisation. Le chômage de longue durée engendre un éloignement durable de la vie active et pose la question de l'employabilité des personnes touchées et de leur réinsertion professionnelle. L'accompagnement des chômeurs de longue durée et la formation professionnelle - incluant le maintien, le renforcement des compétences ou une reconversion - jouent un rôle primordial pour que les personnes concernées puissent sortir de leur isolement et reprendre une activité.

Le taux de chômage de longue durée représente le pourcentage de personnes dans la population active étant au chômage pendant plus de douze mois.  
 La part des chômeurs de longue durée représente le pourcentage des chômeurs de longue durée dans le nombre total de chômeurs.

En 2013, 44,2% des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an dans la Grande Région. Leur proportion dans la population active est de 3,5%. En moyenne européenne, la part des chômeurs de longue durée est un peu plus élevée parmi les chômeurs (47,5%) et parmi les actifs (5,1%).





En 2013, dans l'espace de coopération, c'est en Wallonie que les chômeurs de longue durée sont en proportion les plus nombreux : plus d'un demandeur d'emploi sur deux est concerné (51,5%), et 5,8% de la population active. La part des chômeurs de longue durée s'établit également au-dessus de la moyenne dans la CG de Belgique (45,7%). Viennent ensuite la Sarre et la Lorraine, où la proportion de chômeurs de longue durée est respectivement de 42,5% et 41,9%. Toutefois, la part des chômeurs de longue durée dans la population active varie au sein de ces deux régions : en Sarre, 2,6% seulement de la population active est concernée par le chômage de longue durée, contre 5,1% en Lorraine. C'est la Rhénanie-Palatinat qui affiche le taux le plus faible : 1,5% de la population active, et 35,9% des demandeurs d'emploi. Le Luxembourg affiche une valeur inférieure pour cet indicateur : « seulement » 30,4% des demandeurs d'emploi sont sans activité depuis plus d'un an dans le Grand Duché.

### **La part des chômeurs de longue durée dans la population active évolue peu entre 2003 et 2013 dans la Grande Région**

Entre 2003 et 2013, la part des chômeurs de longue durée dans la population active baisse légèrement dans la Grande Région (-0,3 point), alors qu'elle augmente de 1,0 point dans l'Europe des 28. Au sein de la Grande Région, la Lorraine et le Luxembourg aussi subissent une augmentation. Si dans la composante française, la hausse de 2,1 points est certes plus importante, l'augmentation de 0,9 point enregistrée dans le Grand-Duché signifie que le taux a doublé depuis 2003. Dans les autres composantes, le taux de chômage de longue durée baisse depuis dix ans. Les deux composantes allemandes enregistrent un recul significatif de 1,4 point chacune, mais la Wallonie n'a pu réduire que faiblement (-0,2 point) le taux très élevé de 6,0% enregistré en 2003.

### **La part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi est également en baisse**

Entre 2003 et 2013, la part des chômeurs de longue durée dans la Grande Région diminue non seulement parmi la population active, mais aussi parmi les demandeurs d'emploi (-3,0 points). Elle augmente en revanche au niveau européen (+2,1 points). Une fois encore, au sein de la Grande Région, le chômage de longue durée est en baisse dans les deux composantes allemandes et en Wallonie, tandis qu'en Lorraine, au Luxembourg et dans la CG de Belgique, les demandeurs d'emploi touchés par le chômage de longue durée sont plus nombreux en 2013 qu'en 2003.

## **2.2 Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi**

Les définitions des catégories de chômeurs ne sont pas homogènes selon les pays : elles sont plus ou moins larges, utilisent des termes qui varient sensiblement et dépendent du système de placement et d'assurance chômage en vigueur. Le concept du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), s'est imposé au niveau international, en cherchant à établir des données comparables et à neutraliser au maximum les différences institutionnelles régionales ou nationales<sup>14</sup>. Toutefois, chaque pays utilise une catégorisation des personnes inscrites dans les agences ou services pour l'emploi qui élargit ou restreint la notion de chômeurs à certains actifs, en opérant parfois des distinctions selon qu'ils exercent ou non une activité à temps partiel, qu'ils bénéficient ou non d'une indemnisation via l'assurance chômage, qu'ils soient tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ou qu'ils soient inscrits librement<sup>15</sup>. Or la définition du BIT définit comme chômeur un individu qui ne travaille pas, qui est immédiatement disponible et en recherche active d'emploi. Cette définition restrictive du chômage explique les différences parfois importantes entre le taux de chômage au sens du BIT et le taux de chômage dit administratif publié par les services de l'emploi à partir du nombre total de demandeurs d'emploi inscrits. Certains demandeurs d'emploi ne sont pas considérés comme chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs selon le BIT ne sont pas pris en compte dans les statistiques « administratives » des services de l'emploi ou d'autres sources statistiques<sup>16</sup>.

L'usage de ces catégorisations a un impact sur la façon dont on peut percevoir le chômage, car la perméabilité entre les catégories s'accroît au fil des ans : l'image du chômeur sans emploi à la recherche d'un emploi à temps plein, en contrat à durée indéterminée et immédiatement disponible, n'est pas révolue car elle constitue encore la norme (en volume), mais elle se modifie avec des situations de plus en plus complexes rencontrées sur le marché du travail. Compte tenu de la multiplication des emplois à temps partiel et des formes précaires

<sup>14</sup> Comme par exemple dans l'enquête sur les forces de travail (EFT).

<sup>15</sup> Ils peuvent, le cas échéant, bénéficier des services des agences pour l'emploi mais sans être formellement soumis à des obligations particulières (exemple en Wallonie).

<sup>16</sup> Ainsi par exemple, en Lorraine, la mesure du chômage au sens du recensement de la population (RP) diffère des chiffres de Pôle emploi. Les chômeurs au sens du RP sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (qu'elles soient inscrites ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail (ils sont alors classés parmi les inactifs) ; et d'autre part les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

d'emploi, de plus en plus de chômeurs sont classés dans des catégories spécifiques : ils exercent par exemple une activité à temps partiel plus ou moins long, ou ne sont pas comptabilisés car ils bénéficient de mesures de politique d'emploi (stages, formation, ...).

### Définitions des demandeurs d'emploi selon les différents systèmes nationaux

	Définition des demandeurs d'emploi
<b>Rheinland-Pfalz und Saarland</b>	<p>Le nombre de demandeurs d'emploi est calculé par la Bundesagentur für Arbeit (agence pour l'emploi en Allemagne). Des chômeurs sont des personnes qui ne sont pas actuellement dans une relation de travail, qui cherchent un emploi, qui se sont enregistrés comme chômeurs à la Bundesagentur für Arbeit et sont à sa disposition pour des placements. Les personnes qui participent à une mesure de politique d'emploi de l'agence pour l'emploi ne sont pas comptées comme chômeurs.</p> <p>Sont considérés comme <b>chômeurs</b> au sens du code de la sécurité sociale (Sozialgesetzbuch III) tous les demandeurs d'emploi, qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ne sont pas dans une relation de travail ou travaillent moins de 15 heures par semaine</li> <li>▶ qui cherchent un emploi d'au moins 15 heures par semaine</li> <li>▶ habitent en République Fédérale d'Allemagne</li> <li>▶ ont 15 ans ou plus et n'ont pas encore atteint l'âge de départ en retraite</li> <li>▶ se sont personnellement enregistrés à une agence pour l'emploi ou un job center</li> </ul> <p>Un <b>demandeur d'emploi</b> est celui qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ cherche un emploi d'au moins 15 heures par semaine</li> <li>▶ qui s'est présenté à une agence d'emploi ou un job center pour des placements</li> <li>▶ qui a la capacité et le droit d'exercer le travail</li> </ul> <p>Cela est aussi valable, si la personne est déjà employée ou exerce comme indépendant (§ 15 SGB III). Rechtskreis SGB III : Chômeurs enregistrés à une agence pour l'emploi. Rechtskreis SGB II : Chômeurs enregistrés à une autre autorité (par exemple des communes).</p>
<b>Lorraine</b>	<p>Les catégories de <b>demandeurs d'emploi</b> utilisées dans les tableaux statistiques (ci-après) sont les <b>catégories A, B et C</b> comprenant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui peuvent avoir exercé une activité « réduite » au cours du mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;</li> <li>▶ Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;</li> <li>▶ Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;</li> </ul> <p>Pôle emploi utilise également d'autres catégories de demandeurs d'emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories D et E):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;</li> <li>▶ Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).</li> </ul>
<b>Luxembourg</b>	<p>Le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles enregistrés à l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) représente le nombre de personnes sans emploi, résidentes sur le territoire national, à la recherche d'un emploi approprié, non affectées à une mesure pour l'emploi, indemnisées ou non indemnisées, ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM et qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité (changement de définition en janvier 2012, avec révision des données à partir de janvier 2006)</p>
<b>Wallonie / DG Belgien</b>	<p>La catégorie des <b>demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)</b> couvre les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles pour un emploi.</p> <p>Elle comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les demandeurs d'emploi qui sont des chômeurs non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage (complet ou sur base d'un travail à temps partiel volontaire) ou d'insertion professionnelle et inscrits comme demandeurs d'emploi ;</li> <li>2. Les jeunes en stage d'insertion professionnelle à la sortie des études qui sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. A noter que depuis 2007, les jeunes qui s'inscrivent pour un travail étudiant ne sont plus considérés comme D.E.I. et que depuis le 1er janvier 2012, le stage d'attente a été transformé en stage d'insertion professionnelle ;</li> <li>3. Les autres inscrits obligatoirement qui sont des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage et des demandeurs d'emploi à charge du centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S) ;</li> <li>4. Les demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement sont les personnes à la recherche d'un emploi et qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services des offices publics de l'emploi.</li> </ol>

### **Un aménagement des systèmes d'assurance - chômage**

La plupart des pays ont aménagé leur système d'assurance chômage en vue d'amortir les effets de la crise. Les conditions de prise en charge des chômeurs ou de certaines catégories ont ainsi été assouplies, notamment en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne. L'accès à l'indemnisation du chômage est ouvert aux salariés dès lors qu'ils justifient d'un minimum de 4 mois d'activité en France<sup>17</sup>, et de 6 mois au Luxembourg et en Allemagne. De même, la durée d'indemnisation varie sensiblement d'un pays à l'autre : la plupart des pays restreignent la durée d'indemnisation à la durée d'affiliation en la plafonnant à 24 mois en France, à 12 mois au Luxembourg et en Allemagne<sup>18</sup>. En revanche, en Belgique, cette durée d'indemnisation n'est pas véritablement prédéterminée : le système belge d'assurance chômage offre des allocations modestes, versées par l'Office National de l'Emploi ou par les caisses syndicales, sur une période théoriquement illimitée<sup>19</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre 2012, une réforme de l'assurance chômage est entrée en vigueur. La principale mesure concerne la dégressivité des allocations en fonction de la durée du chômage, en associant davantage le montant des allocations au passé professionnel (uniquement pour le chômage complet). A contrario, les règles sont assouplies pour certaines catégories : augmentation du montant des allocations en début de chômage ou après une reprise du travail. Ces changements, s'ils ne remettent pas en cause le principe d'une indemnisation pour une durée non limitée dans le temps, doivent selon le gouvernement permettre de trouver une viabilité financière et visent à apporter plus de flexibilité, à encourager la réinsertion des demandeurs d'emploi et à augmenter le taux d'emploi<sup>20</sup>. Quoiqu'il en soit, le montant des indemnités de chômage varie sensiblement d'un pays à l'autre : le montant d'indemnisation au titre de l'assurance chômage est déterminé le plus souvent en fonction de l'ancien salaire dans la limite d'un plafond<sup>21</sup>. L'ancien salaire soumis à cotisation est le seul élément qui sert de base au calcul du montant de l'indemnisation en France tandis qu'en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne, la situation familiale de l'intéressé est également prise en compte dans ce calcul.

<sup>17</sup> Convention du 19 février 2009 relative à l'indemnisation du chômage qui a abaissé de 6 à 4 mois la durée d'affiliation nécessaire pour prétendre à une indemnisation <http://www.unedic.org/article/convention-du-19-fevrier-2009-relative-l-indemnisation-du-chomage>.

<sup>18</sup> Ces durées sont cependant prolongées en fonction de l'âge des chômeurs (cf. tableau Durée d'indemnisation en fonction de la durée d'affiliation).

<sup>19</sup> Depuis de nombreuses années, plusieurs institutions internationales adressent régulièrement à la Belgique des recommandations lui enjoignant de mettre un terme à ce caractère illimité. Tel est en particulier le cas, de manière explicite et répétée, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

<sup>20</sup> Réforme de l'assurance chômage à partir de novembre 2012, Office national de l'emploi, Feuille info - travailleurs ([http://www.rva.be/D\\_Opdracht\\_W/Werknemers/T136/InfoFR.pdf](http://www.rva.be/D_Opdracht_W/Werknemers/T136/InfoFR.pdf)).

<sup>21</sup> C'est en France que le plafond est le plus élevé. Le montant mensuel net maximum versé peut atteindre 6161,29 € par mois (calculée sur la base d'un salaire de référence mensuel plafonné à 12 124 €).

Tableau de données comparatives sur l'assurance chômage

Régime d'indemnisation	France	Deutschland	Luxembourg	Belgique
<b>Taux de cotisation</b>	6,40% : 4% à la charge des employeurs 2,40% à la charge des salariés (modulation des contributions dues au titre de certains contrats à durée déterminée depuis le 1er juillet 2013)	3% : 1,50% à la charge des employeurs 1,50% à la charge des salariés	Financement par l'impôt	Taux global de cotisation à la sécurité sociale : 13,07% à la charge du salarié (0,87% pour l'AC) 24,77% à la charge de l'employeur (1,46% pour l'AC)
<b>Conditions d'affiliation minimale</b>	4 mois d'activité (122 jours ou 610 heures) au cours des 28 derniers mois ou des 36 derniers mois pour les 50 ans et plus	12 mois au cours des 2 dernières années	26 semaines au cours des 12 derniers mois (16h/semaine minimum)	Pour les moins de 36 ans : 312 jours au cours des 21 derniers mois de 36 à 49 ans : 468 jours au cours des 33 derniers mois à partir de 50 ans : 624 jours au cours des 42 derniers mois
<b>Durée d'indemnisation</b>	Entre 4 et 24 mois (pour les moins de 50 ans) Entre 4 et 36 mois (pour les 50 ans et plus)	Entre 6 et 24 mois	Durée égale à la durée du travail effectuée au cours des 12 mois précédant le jour de l'inscription comme demandeur d'emploi, dans la limite de 12 mois (**)	Durée en principe illimitée (*)
<b>Montant d'indemnisation</b>	57,4% du salaire journalier de référence(SJR) ou 40,4% + partie fixe, dans la limite de 75% du SJR	60% ou 67% du salaire de référence selon la situation familiale	80% du salaire de référence des 3 derniers mois 85% si enfant(s) à charge	65% de la dernière rémunération brute les 3 premiers mois. Le montant de l'allocation diminue ensuite en plusieurs phases, en fonction de la situation familiale et du passé professionnel (ancienneté)
<b>Plafond du salaire de référence</b>	12 516 €	Anciens Länder: 5 950€ Nouveaux Länder: 5 000€	Aucun, mais allocation plafonnée	Plafond salarial supérieur: 2 466,59€ Plafond salarial intermédiaire : 2 298,90€ Plafond salarial de base : 2 148,27€
<b>Montant minimal de l'allocation mensuelle</b>	28,38€ / jour	-	-	503,62€, 953,16€ ou 1 134,90€ selon la situation familiale de l'intéressé
<b>Montant maximal de l'allocation mensuelle</b>	236,19 € / jour	Anciens Länder: 2 452,20€ Nouveaux Länder: 2 145,90€	250% du salaire social minimum pour les 9 premiers mois 200% du salaire social minimum à partir de 273 jours d'indemnisation 200 % en cas de prolongation	1 603,16 €
<b>Montant mensuel du salaire minimum national</b>	1 445,38€ (si 35h/sem) 1 610,57€ (si 39h/sem)	Pas de salaire minimum	1 921,03€ pour un salarié non qualifié 2 305,23€ pour un salarié qualifié	1 501,82€ : salariés de 21 ans et plus

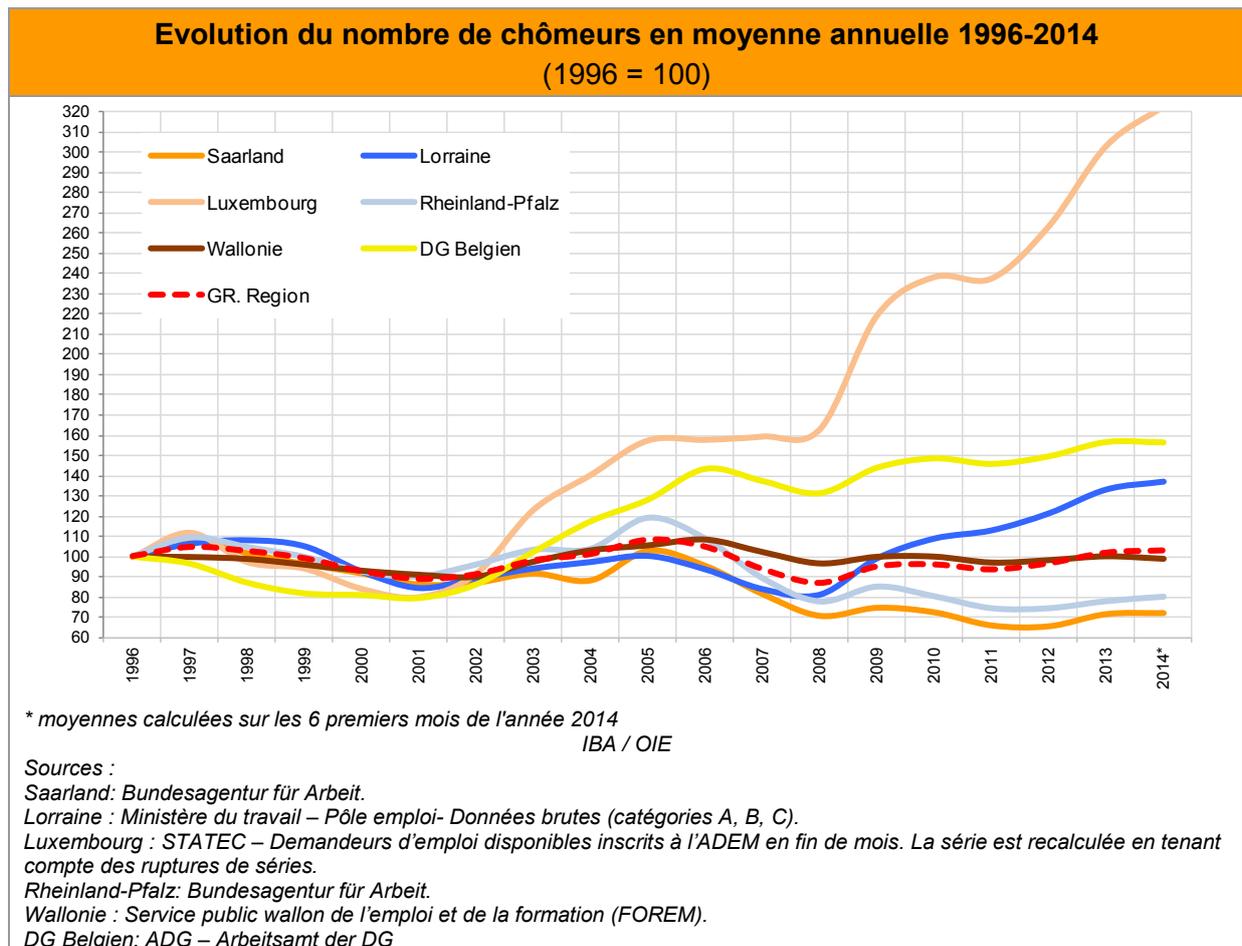
(\*) Après une période de 48 mois durant laquelle le montant de l'allocation est dégressif, le demandeur d'emploi perçoit une allocation forfaitaire pour une durée en principe illimitée

(\*\*) La durée maximale d'indemnisation peut être prolongée en fonction de l'âge du bénéficiaire, de sa durée d'affiliation antérieure et de sa capacité de travail

Source : Unedic – Tableau de données comparatives sur l'assurance chômage dans 12 pays.

**Plus de 607 000 chômeurs en 2014, en nette progression depuis 2008**

La Grande Région comptait en moyenne 607 546 chômeurs selon les chiffres des agences pour l'emploi (sur les 6 premiers mois de l'année 2014). Ce nombre est en constante progression depuis 2008 (+18,6 %). Toutes les régions ne sont pas logées à la même enseigne et certaines connaissent une détérioration plus importante de la situation. Sur l'ensemble des chômeurs supplémentaires enregistrés en un an dans la Grande Région, la Lorraine qui connaît une dégradation sur le marché du travail plus importante qu'ailleurs, contribue fortement. Depuis 2008, en moyenne annuelle, le chômage est en hausse sans discontinuité en Lorraine mais aussi au Luxembourg et, dans une moindre mesure, en communauté germanophone de Belgique.



## Evolution du nombre de chômeurs en moyenne annuelle 1996 à 2014

	Saarland	Lorraine	Luxembourg**	Rheinland-Pfalz	Wallonie (sans DG B)	DG Belgien	GR Region
1996	52 065	130 807	5 680	149 782	252 419	1 837	590 753
1997	56 539	138 912	6 357	163 768	252 093	1 773	617 669
1998	52 905	141 198	5 534	156 702	249 605	1 601	605 944
1999	50 142	137 289	5 351	149 412	242 313	1 504	584 507
2000	47 778	120 829	4 782	138 370	234 566	1 489	546 325
2001	44 918	110 178	4 549	134 841	229 374	1 462	523 860
2002	45 431	116 561	5 209	143 708	226 932	1 585	537 841
2003	47 728	122 860	7 003	154 674	246 076	1 881	578 341
2004	45 990	127 075	7 983	155 415	260 658	2 158	597 121
2005	53 533	131 023	8 948	178 511	266 978	2 354	638 993
2006	49 681	122 262	8 965	162 927	274 400	2 633	618 235
2007	42 480	109 446	9 057	133 400	258 391	2 522	552 774
2008	36 942	105 900	9 263	116 090	243 861	2 413	512 056
2009	38 995	129 468	12 462	127 208	252 344	2 644	560 477
2010	37 829	142 303	13 535	119 934	252 560	2 728	566 161
2011	34 487	147 624	13 494	111 054	244 959	2 678	551 618
2012	34 283	158 695	14 966	111 079	248 077	2 747	569 847
2013	37 383	174 123	17 213	116 353	252 972	2 876	600 920
2014*	37 652	179 250	18 326	119 675	249 771	2 873	607 546

\* moyennes calculées sur les 6 premiers mois de l'année 2014

\*\* Changement de définition du demandeur d'emploi: En janvier 2012, une nouvelle méthodologie a été appliquée en redéfinissant le demandeur d'emploi. Les statistiques ont donc été remises à jour rétroactivement à partir de janvier 2006

IBA / OIE

Sources :

Saarland: Bundesagentur für Arbeit.

Lorraine: Ministère du travail - Pôle emploi- Données brutes (catégories A, B, C).

Luxembourg: STATEC - Demandeurs d'emploi disponibles inscrits à l'ADEM en fin de mois. La série est recalculée en tenant compte des ruptures de séries.

Rheinland-Pfalz: Bundesagentur für Arbeit.

Wallonie: Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM).

DG Belgien: ADG - Arbeitsamt der DG

### Forte hausse du chômage en Lorraine et au Luxembourg

La Lorraine a été lourdement frappée par la crise et l'impact sur l'emploi y a été ressenti comme une secousse en 2009. Le marché du travail n'avait jamais connu une telle dégradation depuis le début des années 90 et la hausse du chômage a été plus marquée en région que pour la moyenne nationale. Cette situation est imputable en grande partie aux difficultés des entreprises industrielles. La crise a joué un rôle d'amplificateur des difficultés rencontrées par le secteur industriel lorrain (car les difficultés sont souvent antérieures à la crise) ce qui s'est traduit essentiellement par une montée du chômage masculin. D'autres phénomènes ont également pu peser sur les statistiques « administratives » du chômage :

- ▶ l'adaptation du dispositif d'assurance-chômage par les partenaires sociaux en 2009 (portant la durée de travail nécessaire de 6 à 4 mois) ;
- ▶ l'inscription des allocataires du revenu de solidarité active - RSA (à partir de juillet 2009) comme demandeurs d'emploi (les allocataires du RSA sont pour la plupart tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi dont la première étape consiste à s'inscrire à Pôle emploi)<sup>22</sup>;

<sup>22</sup> Le RSA a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi. Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la

- ▶ le resserrement des conditions d'accès aux dispenses de recherches d'emploi (DRE)<sup>23</sup> pour certains demandeurs d'emploi âgés à compter de l'année 2009. Ces dispenses n'étaient pas comptabilisées comme demandeurs d'emploi par Pôle emploi<sup>24</sup>.

D'une façon générale, la France présente une différence par rapport à de nombreux pays : la population en âge de travailler continue d'augmenter en France, effet des évolutions démographiques. Le taux d'activité des femmes est important, le recul de l'âge de départ à la retraite et le remplacement du RMI par le RSA renforce les incitations à s'inscrire au Pôle Emploi. Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, estime que « sur les 30% de hausse du chômage pendant la crise, 8 points seraient imputables à la hausse des taux d'activité »<sup>25</sup>.

Au Luxembourg, même si le taux de chômage reste contenu comparativement à la plupart des pays européens, la forte progression du nombre de « demandes d'emploi non satisfaites » enregistrées à l'ADEM alimente le débat dans un pays où le mythe du plein emploi semblait proche il n'y a pas si longtemps. Le nombre d'emplois continue de progresser au Luxembourg, mais le chômage des résidents aussi. Dans ce contexte, la réforme de l'ADEM, au-delà du changement d'appellation pour en faire une « Agence pour le développement de l'emploi » vise à renforcer ses services destinés aux employeurs et à répondre aux besoins de plus en plus spécifiques des demandeurs d'emploi pour faire face aux défis de l'emploi, notamment pour la jeunesse<sup>26</sup>.

### **En tendance, amélioration sensible en Wallonie depuis 2006**

Le chômage en Wallonie a enregistré, en tendance, une baisse significative depuis 2006. Certains attribuent cette amélioration en partie à l'adoption en août 2005 des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon - mieux connues sous le nom de Plan Marshall<sup>27</sup>. Face à la crise économique, les chiffres du chômage apparaissent contenus mais le nombre de demandeurs d'emploi se situe encore à un niveau élevé. Le Forem dénombre ainsi près de 249 771 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I) en moyenne sur les 6 premiers mois de l'année 2014. Le chômage des jeunes, le chômage de longue durée, le faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi restent des sujets de préoccupation en Wallonie.

---

création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28).

<sup>23</sup> La dispense de recherche d'emploi en 2009 et 2010 : en baisse continue, DARES Analyses, n°37, mai 2011.

<sup>24</sup> Entre 2008 et 2011, le nombre de demandeurs d'emplois de 50 ans et plus (catégories A, B, C) a été multiplié par deux en Lorraine.

<sup>25</sup> L'emploi et les politiques de l'emploi depuis la crise : une approche internationale, Conseil d'orientation pour l'emploi, synthèse du rapport de mai 2012 ([http://www.coe.gouv.fr/Detail-Publication.html?id\\_article=1026](http://www.coe.gouv.fr/Detail-Publication.html?id_article=1026))

<sup>26</sup> Le projet « Jeunes » déployé en 2014 se veut précurseur de la « Garantie Jeunesse » qui vise à ne laisser aucun jeune demandeur d'emploi de moins de 25 ans sans une offre de qualité adaptée à sa situation personnelle au plus tard 4 mois après la signature d'une convention de collaboration.

<sup>27</sup> Les objectifs de ce plan d'envergure grâce à un investissement de 1,4 milliard d'euros visaient à stimuler la croissance économique dans une perspective de développement durable et concernaient notamment les pôles de compétitivité, la stimulation de l'activité économique, le soutien à la recherche et à l'innovation, l'amélioration des compétences des demandeurs d'emplois, la création d'activités à haute valeur ajoutée, le redéploiement spatial des activités économiques, la création de nouvelles entreprises. Le plan Marshall 2.0 est un ensemble de lignes de forces élaborées par le gouvernement actuel en vue de poursuivre, amplifier et réorienter le plan Marshall.

### **Chômage faible, croissance d'un segment du marché de l'emploi au carrefour du chômage, de la précarité et des bas salaires en Sarre et en Rhénanie-Palatinat<sup>28</sup>**

Après une période de baisse importante en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, jusqu'en 2008, une augmentation dans l'année de crise 2009 et une détente jusqu'en 2012, le nombre de chômeurs enregistrés<sup>29</sup> progresse à nouveau en Sarre et en Rhénanie-Palatinat à partir de 2013. Ce qui est frappant, c'est l'analogie entre les courbes d'évolution du chômage de ces deux Länder. Les courbes sont très voisines l'une de l'autre (mêmes tendances d'évolution)<sup>30</sup>. Cette baisse des effectifs de chômeurs s'explique par les restructurations importantes du marché du travail mises en œuvre en Allemagne depuis 2001 et dont les effets semblent se faire sentir aujourd'hui. Les réformes Hartz<sup>31</sup>, et notamment la plus emblématique d'entre elles : la loi « Hartz IV », visaient à flexibiliser le marché du travail et inciter les chômeurs à la reprise d'emploi rapide (même si cet emploi est de courte durée ou mal payé). Le chômage en Allemagne apparaît globalement faible mais la précarité y serait croissante, si l'on se réfère à une publication du *Statistische Bundesamt* Destatis<sup>32</sup>. Beaucoup d'emplois créés outre-Rhin des dernières années étaient, d'une façon ou d'une autre, précaires<sup>33</sup>. Certains n'hésitent pas à parler de « *faux miracle allemand<sup>34</sup> qui camoufle une restructuration du marché du travail : baisse des contrats de travail à temps plein, augmentation des contrats à temps partiel ou très partiel. Moins de chômeurs officiels, plus de travailleurs pauvres et précaires* ».

<sup>28</sup> Les réformes sociales Hartz IV, Brigitte Lestrade, Note du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) n° 75, 2010.

<sup>29</sup> En Allemagne, on distingue deux catégories de chômeurs : les bénéficiaires de l'Arbeitslosengeld I (AG I), ayant cotisé pendant un an au minimum et les bénéficiaires de l'Arbeitslosengeld II (AG II), en fin de droit pour l'AG I ou percevant les minima sociaux.

<sup>30</sup> Ce constat vaut d'ailleurs pour l'ensemble des Bundesländer, car aucun ne se démarque pour la tendance d'évolution depuis 2005.

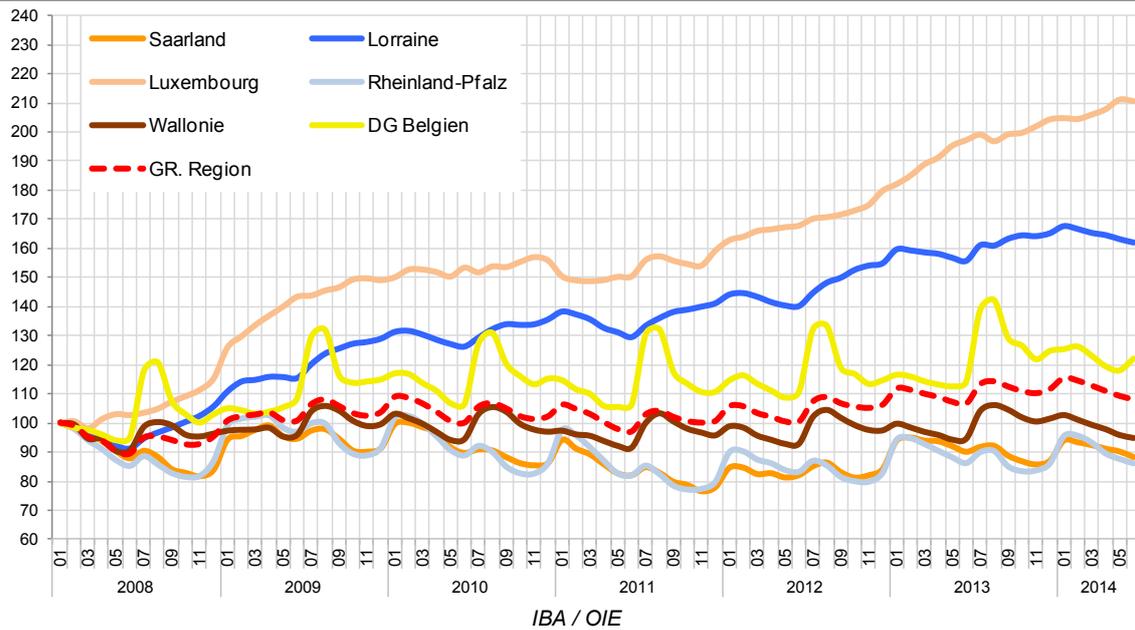
<sup>31</sup> Durcissement des droits dans la période 2003-2007 (lois Hartz I, II, III, et IV). La loi Hartz IV, mise en vigueur le 1er janvier 2005, est la quatrième étape de la réforme du marché du travail menée en Allemagne sous le gouvernement Schröder. Avec cette réforme, la durée d'indemnisation passe de 32 mois à 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans) : c'est l'« Arbeitslosengeld I ». Passé cette période, le chômeur est considéré comme chômeur de longue durée et perçoit l'« Arbeitslosengeld II ». L'Allemagne compterait environ six millions de personnes touchant une allocation (Hartz IV) équivalente au RSA.

<sup>32</sup> Statistisches Bundesamt - Destatis : <https://www.destatis.de/DE/Startseite.html>.

<sup>33</sup> Il existe en Allemagne, des contrats spécifiques comme les *mini-jobs* qui permettent aux salariés dont la rémunération ne dépasse pas 450 € par mois de ne pas payer d'impôts sur le revenu et qui limitent le versement des cotisations sociales pour les entreprises à une hauteur forfaitaire de 25% (cf. 9<sup>ème</sup> rapport de l'OIE sur les Formes de travail et d'emploi atypiques). 7,5 millions de personnes sont employées dans le cadre d'un mini-job en Allemagne en 2013 (au 31 décembre de l'année). Pour La Sarre et la Rhénanie-Palatinat, à la même date, le nombre de « mini-jobber » s'élève à 486 416 (98 947 pour la Sarre et 387 469 pour la Rhénanie-Palatinat). Cette franchise s'applique à ceux qui n'ont aucun autre revenu comme à ceux qui souhaitent compléter les revenus tirés de leur emploi principal. De même, les *midi-jobs* sont rémunérés entre 450,01 à 850 € et bénéficient d'un régime de cotisations sociales favorable aux salariés. Dans le secteur non marchand, les *jobs à un euro* pour des travaux d'utilité publique rémunérés à un euro de l'heure peuvent être proposés aux bénéficiaires de l'allocation chômage II si aucune autre mesure de qualification ou d'insertion sur le marché du travail ne peut leur être proposée. Les bénéficiaires quittent alors les statistiques du chômage.

<sup>34</sup> Comment l'Allemagne cache son chômage, Article de Florian Rötzer dans la revue Marianne, avril 2010.

**Evolution mensuelle du nombre de chômeurs de 2008 à 2014**  
(Janvier 2008 = 100)



Sources :

Saarland: Bundesagentur für Arbeit.

Lorraine : Ministère du travail – Pôle emploi- Données brutes (catégories A, B, C).

Luxembourg : STATEC – Demandeurs d'emploi disponibles inscrits à l'ADEM en fin de mois. La série est recalculée en tenant compte des ruptures de séries.

Rheinland-Pfalz: Bundesagentur für Arbeit.

Wallonie : Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM).

DG Belgien: ADG – Arbeitsamt der DG

# Annexe

## Remarques par rapport aux données

### **Potentialités et limites de l'enquête sur les forces de travail**

Eurostat dispose de données harmonisées dans les domaines de la population, de l'emploi et du marché du travail avec de taux comparables au niveau européen. En général, ces données sont différenciées selon l'âge et le sexe ; vu que l'EFT n'est qu'un sondage, Eurostat ne présente pas toutes les évaluations différenciées pour toutes les régions.

Les données mentionnées sont disponibles dans la banque de données REGIO d'Eurostat sur Internet pour les différentes composantes de la Grande Région.<sup>35</sup> Comme dans chaque sondage, on ne peut exclure intégralement toute erreur d'échantillonnage.<sup>36</sup> Il est en principe possible d'obtenir d'autres ventilations par le biais d'évaluations spécifiques, mais les possibilités d'évaluation sont souvent limitées au niveau régional à cause du faible nombre de données. L'interprétation des données disponibles doit pour cette raison tenir compte des points suivants :

- ▶ Bien que les définitions et nomenclatures soient les mêmes, les données statistiques des différentes composantes de la Grande Région ne sont pas forcément disponibles, voire comparables. Des divergences peuvent toujours survenir du fait de réglementations non contraignantes au niveau national (par exemple l'affectation de différentes entreprises à des branches économiques ou le recensement des jeunes chômeurs de moins de 25 ans en Wallonie / Belgique).<sup>37</sup>
- ▶ Du fait d'une modification méthodologique, Eurostat dispose pour les statistiques sur le marché de l'emploi d'une série chronologique et historique allant jusqu'en 2001 et d'une série chronologique depuis 1999.<sup>38</sup> Les méthodes de calcul étant différentes, on ne peut exclure des divergences entre les deux séries ; c'est pourquoi nous recourons uniquement à la deuxième série.
- ▶ Les séries chronologiques peuvent parfois être incohérentes. Suite à l'ajustement de l'enquête continue, les données lorraines et luxembourgeoises par exemple présentent des incohérences en 2003.
- ▶ Le concept de l'enquête sur les forces de travail portant sur la population et, par là même, sur les salariés résidents, les chiffres d'Eurostat sur les salariés n'englobent pas

<sup>35</sup> Luxembourg = NUTS 0 ; Sarre = NUTS 1 ; Rhénanie-Palatinat = NUTS 1 ; Wallonie = NUTS 1 ; Lorraine = NUTS 2.

<sup>36</sup> Dans les échantillons pondérés et extrapolés, comme c'est le cas dans l'enquête sur les forces de travail, il faut tenir compte, dans les valeurs et taux calculés, d'une certaine tolérance (erreur-type) par rapport aux valeurs réelles (cf. réglementations communautaires n° 577/98, article 3, du 9 mars 1998 concernant l'organisation de l'échantillonnage dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail).

<sup>37</sup> En Belgique, les jeunes de moins de 18 ans ayant satisfait à la scolarité obligatoire ou achevé leur formation professionnelle et ne trouvant pas d'emploi, ont la possibilité d'obtenir des aides après expiration d'une période d'attente de 155 jours. La période d'attente jusqu'à la date du premier versement court à partir de la date d'inscription au chômage auprès de l'agence de l'emploi, même si la personne a trouvé un emploi entre-temps. Pour cette raison, il est probable que les jeunes Belges s'inscrivent plus souvent au chômage que les jeunes dans les autres régions. Remarque : Au 1 novembre 2010 une réforme du système des allocations du chômage a eu lieu qui aura sûrement des conséquences aussi sur cet aspect du marché de l'emploi des jeunes.

<sup>38</sup> La série chronologique historique se fonde sur la méthode de calcul utilisée avant 2003, dans le cadre de laquelle les résultats des pays ont été extrapolés sur la base des résultats du deuxième trimestre. La série chronologique actuelle est calculée sur la base de moyennes annuelles – dans la mesure où l'on dispose de données trimestrielles.

les frontaliers qui représentent une très grande partie de la population active notamment au Luxembourg.

- La Communauté Germanophone de Belgique (CG) participe désormais également à l'enquête sur les forces de travail (affectation au niveau NUTS 3) de sorte qu'on dispose également pour cette composante régionale de chiffres comparables sur le marché de l'emploi. Jusqu'à présent, ces données ne pouvaient être calculées qu'à l'aide des chiffres officiels au niveau de la municipalité (au-dessous du niveau NUTS 3) qui ne sont toutefois pas toujours disponibles à ce niveau.<sup>39</sup>

### **Enquête sur les Forces de Travail et statistiques du BIT sur le marché du travail**

L'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), basée sur des normes harmonisées à l'échelle communautaire, relative au chômage selon les critères du Bureau International du Travail (BIT)<sup>40</sup> est la principale source d'informations sur les marchés régionaux du travail à l'échelle européenne. Elle est donc la seule source disponible permettant de faire des comparaisons transfrontalières des marchés du travail dans la Grande Région. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte toutefois de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires en vigueur dans les différents pays, ces dernières n'étant pas directement comparables dans une perspective transfrontalière. Ainsi, les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des actifs inoccupés qui ne sont pas considérés comme tels par les agences nationales et/ou régionales de l'emploi. Le cas de figure inverse peut également se présenter, à savoir que les statistiques nationales et/ou régionales sur le chômage considèrent comme étant au chômage des personnes qui, selon les critères du BIT, ne font pas partie des actifs inoccupés. Ceci explique les différences apparaissant entre les taux de chômage basés sur l'EFT et les taux déclarés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Enfin, il faut tenir compte du fait que les données de l'EFT, à l'opposé du nombre de chômeurs enregistrés au niveau national ou régional, ne proviennent pas du dépouillement d'un registre officiel. Il s'agit d'un sondage trimestriel effectué auprès de ménages privés dans les Etats membres de l'Union européenne, de l'AELE (à l'exception du Lichtenstein) ainsi que dans les pays candidats à l'adhésion. Font partie de cette population tous les membres de ménages privés à partir de 15 ans, interrogés sur leur participation au marché du travail et

---

<sup>39</sup> Les données concernant la structure des activités de la CG ont été calculées et fournies par l'IWEPS pour les années 2000 à 2002 et par le Steunpunt Werk en Sociale Economie (WSE) à partir de 2003, sur la base d'une méthode élaborée conjointement avec l'IWEPS. Concernant les flux de frontaliers de la CG de Belgique, il convient de tenir compte du fait – indépendamment de l'enquête sur les forces de travail – que depuis 2007, le seul fournisseur de statistiques sur les frontaliers du Steunpunt WSE est l'INAMI-RIZIV, contrairement aux années précédentes au cours desquelles d'autres sources avaient également été évaluées. Données détaillées sur la méthodologie du WSE et les corrections apportées en mars 2009 disponibles à l'adresse suivante : <http://www.Steunpuntwse.be> → Cijfers → Vlaamse Arbeidsrekening → Definities & logboek.

<sup>40</sup> Les définitions et les critères du Bureau International du Travail (BIT) sont en conformité avec le règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission. Les indicateurs sur les actifs inoccupés, les actifs occupés et la population active sont présentés dans un système ajusté et harmonisé qui, à l'opposé des définitions nationales et des concepts fondés sur des dispositions réglementaires, permet de faire des comparaisons internationales et/ou transfrontalières des marchés du travail. Le concept des forces de travail permet d'attribuer à chaque personne un statut d'activité précis. Selon la définition du BIT, on distingue trois catégories : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs.

leur activité. Les instituts et services statistiques nationaux des pays participants sont responsables de la réalisation de l'enquête et communiquent leurs résultats à Eurostat selon un plan de codage défini. Eurostat se charge de la coordination et du traitement des données et garantit par là même l'utilisation de concepts et de définitions homogènes en conformité avec les principes du Bureau International du Travail ainsi que d'un système commun de classification et de nomenclature, de sorte que chaque pays recense un nombre donné d'informations conformément à un standard.

L'EFT fournit ainsi des données importantes sur l'emploi, le chômage et l'inactivité ainsi que sur leurs caractéristiques socio-démographiques. L'EFT constitue pour la Commission européenne un outil important pour la mise à disposition d'informations statistiques comparables sur le niveau, la structure et l'évolution de l'activité et du chômage dans les Etats membres de l'Union européenne. Les objectifs fixés dans la politique de l'emploi au niveau de l'UE sont mesurés à l'aide de l'EFT.

### **Définitions:**

On considère comme **actifs** au sens de la définition du BIT toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans<sup>41</sup> qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre paiement d'une rémunération ou dans le cadre d'une activité indépendante ou d'assistance.<sup>42</sup> Les personnes qui ont un contrat de travail formel, mais sont provisoirement absentes pendant la période de référence (maladie, congés, conflits de travail ou formation) sont considérées comme des actifs.

Les **sans emploi** sont toutes les personnes âgées de 15 à 74 ans,<sup>43</sup> qui sont sans travail au cours de la semaine de référence, sont à cette date disponibles pour travailler et ont pris des dispositions spécifiques au cours des quatre dernières semaines pour trouver un emploi ou qui ont déjà trouvé un emploi qui commencera dans les trois mois à venir. La durée de l'activité recherchée ne joue aucun rôle. L'intervention d'une autorité ou d'une institution de l'agence de l'emploi officielle dans les efforts de recherche n'est pas nécessaire non plus. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte donc de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires dans les différents pays.<sup>44</sup> La méthode de l'Enquête sur les Forces de

<sup>41</sup> D'au moins 16 ans en Espagne, au Royaume-Uni et en Suède (de 1995 à 2001) ; de 15 à 74 ans au Danemark, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Finlande, en Suède et en Norvège (à compter de 2001) et de 16 à 74 ans en Islande.

<sup>42</sup> Ce concept relatif à l'activité s'écarte sensiblement de la compréhension usuelle du terme. Ceci est problématique dans le cadre des enquêtes effectuées auprès des ménages lorsque les personnes interrogées se considèrent principalement comme des retraités, des chômeurs, des femmes au foyer ou des étudiants et n'indiquent pas dans l'interview qu'elles exercent de petites activités accessoires.

<sup>43</sup> Entre 16 et 74 ans en Espagne, en Suède et en Norvège (de 1995 à 2000), au Royaume-Uni et en Islande.

<sup>44</sup> Les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des sans emploi qui ne sont pas considérés comme des chômeurs par les agences nationales ou régionales de l'emploi. Pour qu'une personne soit recensée comme chômeur en Allemagne par exemple, le code social (SGB) prescrit qu'elle soit inscrite auprès d'une agence de l'emploi ou d'un organisme communal et qu'elle recherche un emploi d'au moins 15 heures par semaine. D'un autre côté, il est possible, conformément au SGB, qu'une personne inscrite au chômage exerce une activité de moins de 15 heures en tant que rémunération complémentaire. Les statistiques du BIT sur le marché du travail comprennent donc des sans emploi que la Bundesagentur für Arbeit ne compte pas comme chômeurs. En revanche, les statistiques de la Bundesagentur für Arbeit ne compte pas comme chômeurs des personnes qui ne sont pas sans emploi selon la définition des statistiques du BIT sur le marché du travail.

Travail est par ailleurs caractérisée par le fait que le résultat d'un sondage est reporté sur la population. Cette méthode est en fait une estimation basée sur une extrapolation et affichant par là même une certaine imprécision. Le degré de flou dépend de nombreux facteurs, notamment de l'ampleur du sondage<sup>45</sup> si bien que dans les petites unités géographiques le nombre de personnes interrogées est souvent trop faible pour déboucher sur un résultat.

Ceci explique globalement les écarts apparaissant entre le taux de chômage basé sur l'EFT et les taux calculés et publiés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Ces derniers ne tiennent pas compte par exemple des personnes qui sont à la recherche d'un emploi, mais ne sont pas inscrites au chômage car elles ne remplissent pas les conditions nécessaires pour percevoir des allocations de chômage. En revanche, ils ont l'avantage d'être beaucoup plus rapidement disponibles, notamment pour les petites unités géographiques et satisfont donc au besoin de disposer d'informations récentes. Dans une perspective transfrontalière, ils ne sont cependant pas directement comparables. Seule l'EFT est en mesure de fournir des informations comparables à l'échelle internationale. Cette méthode a par ailleurs l'avantage de laisser de côté les répercussions de modifications dans les dispositions relatives au chômage dans le cadre de réformes.

Le **taux d'emploi** représente les actifs occupés en pourcentage de la population.

Le **taux de chômage** représente les sans emploi en pourcentage de la population active. Le taux de chômage peut être ventilé selon l'âge et le sexe.

Le **taux de chômage des jeunes** se réfère aux personnes âgées de 15 à 24 ans.

Le **taux de chômage de longue durée** représente les chômeurs de longue durée (douze mois et plus) en pourcentage de la population active. La part de chômeurs de longue durée représente la part de ces derniers en pourcentage du total des chômeurs.

Les **actifs** (appelés également population active ou forces de travail) comprennent les personnes en emploi et les sans emploi.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler.

#### **Gender Gap / Écart hommes-femmes :**

Il fait référence à un écart statistique relevé entre les hommes et les femmes.

En général, un **salarié** est défini comme une personne qui travaille pour un employeur public ou privé et qui reçoit en échange une compensation sous la forme d'un traitement, d'un sa-

---

Cf. Statistisches Bundesamt Deutschland : Statistiques du BIT sur le marché du travail. [http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/abisz/ILO-Arbeitsmarktstatistik\\_templateld=renderPrint.psm](http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/abisz/ILO-Arbeitsmarktstatistik_templateld=renderPrint.psm)

<sup>45</sup> A l'aide de méthodes mathématiques, il est possible de calculer le niveau de l'erreur type. Cette erreur indique l'ordre de grandeur probable de l'écart entre le « vrai » résultat et le résultat du sondage. Les résultats pour lesquels l'erreur type relative simple dépasse 15% du fait du nombre trop faible de personnes interrogées ne sont généralement pas déclarés (valeur non fiable).

laire, d'émoluments, de gratifications, d'une rémunération à la pièce ou d'un paiement en nature. Les militaires de carrière sont inclus.

### **NACE « Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la communauté européenne »:**

La NACE est la nomenclature européenne type des activités économiques productives. Il s'agit d'une conception systématique de quatre niveaux offrant un cadre pour la collecte et la présentation, d'après l'activité économique, d'un large éventail de statistiques dans les domaines économiques (par exemple production, emploi, comptes nationaux) ou dans d'autres domaines du système statistique européen (ESS). La classification NACE Rév. 2 comprend 21 sections (ainsi que 88 divisions et 615 classes au total):

- ▶ A - Agriculture, sylviculture et pêche
- ▶ B - Industries extractives
- ▶ C - Industrie manufacturière
- ▶ D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- ▶ E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- ▶ F - Construction
- ▶ G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- ▶ H - Transports et entreposage
- ▶ I - Hébergement et restauration
- ▶ J - Information et communication
- ▶ K - Activités financières et d'assurance
- ▶ L - Activités immobilières
- ▶ M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- ▶ N - Activités de services administratifs et de soutien
- ▶ O - Administration publique
- ▶ P - Enseignement
- ▶ Q - Santé humaine et action sociale
- ▶ R - Arts, spectacles et activités récréatives
- ▶ S - Autres activités de services
- ▶ T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- ▶ U - Activités extra-territoriales

**Nomenclature CITE :**

La classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument permettant d'établir, dans le domaine de l'éducation, des statistiques comparables au plan international. La version actuelle (CITE 97) distingue 7 niveaux :

- ▶ **CITE 0 : éducation préprimaire** – niveau d'entrée de l'enseignement organisé. La prise en charge des enfants, qui doivent être âgés d'au moins trois ans, est effectuée dans les écoles maternelles ou dans des centres correspondants.
- ▶ **CITE 1 : enseignement primaire** – débute, entre 5 et 7 ans, avec l'école obligatoire (là où c'est le cas) et comprend en général six années d'enseignement à plein temps.
- ▶ **CITE 2 : premier cycle de l'enseignement secondaire** – poursuit l'enseignement de base qui a commencé à être dispensé au niveau précédent. Il est en règle générale un peu plus spécialisé. A l'issue de ce niveau d'étude se termine habituellement la scolarité obligatoire.
- ▶ **CITE 3 : deuxième cycle de l'enseignement secondaire** – débute en général à l'issue de la scolarité obligatoire, lorsque les élèves sont normalement âgés de 15 à 16 ans. Son accès est en règle générale soumis à certains critères (fin de la scolarité obligatoire) et conditions minimales. L'enseignement est souvent davantage spécialisé qu'au niveau précédent. La durée du niveau CITE 3 est généralement de deux à cinq ans.
- ▶ **CITE 4 : enseignement post-secondaire non supérieur** – se situe entre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il sert à l'extension des connaissances acquises jusqu'à l'issue du niveau CITE 3. Des exemples typiques en sont des cursus préparant l'élève au niveau 5 ou encore des cursus préparant directement l'entrée sur le marché du travail.
- ▶ **CITE 5 : premier niveau de l'enseignement supérieur** – pour accéder à ces cursus de formation, il faut normalement être titulaire du diplôme de fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou d'enseignement post-secondaire non supérieur (CITE 3 ou 4). Ce niveau inclut des cursus de l'enseignement supérieur à contenus académiques (type A) dispensant des savoirs majoritairement théoriques ainsi que des cursus avec des enseignements plus appliqués (type B).
- ▶ **CITE 6 : deuxième niveau de l'enseignement supérieur** – uniquement des cursus de l'enseignement supérieur débouchant sur des qualifications supérieures dans le domaine de la recherche (doctorat).

## Portrait de l'Observatoire Interrégionale du Marché de l'emploi



L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) collecte pour le compte du sommet de la Grande Région des informations sur le marché de l'emploi dans les régions partenaires et effectue des analyses sur le marché de l'emploi transfrontalier. Sur cette base il établit des prévisions et des recommandations d'actions pour les évolutions du marché de l'emploi à venir dans l'espace de coopération.

L'OIE est soumis à un comité de pilotage des représentants des régions impliquées qui définit les activités centrales en accord avec les responsables politiques de la Grande Région. La réalisation du programme de travail est assurée par un réseau de six instituts spécialisés de la Grande Région. Le secrétariat permanent et la coordination sont assumés par l'INFO-Institut à Sarrebruck.

Informations supplémentaires  
 Hilke van den Elsen (coordinatrice)  
 Jonas Boos  
 c/o INFO-Institut  
 Pestelstraße 6  
 D- 66119 Saarbrücken  
 +49 (0) 681 / 9 54 13-12  
[www.iba-oie.eu](http://www.iba-oie.eu)

### Le réseau des instituts spécialisés

**INFO-Institut** (Saarland und Rheinland-Pfalz)

[www.info-institut.de](http://www.info-institut.de)

**Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine** (Lorraine)

[www.frontalierslorraine.eu](http://www.frontalierslorraine.eu)

**Lorraine Parcours Métiers** (Lorraine)

[www.lorpm.eu](http://www.lorpm.eu)

**Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique** (Wallonie)

[www.iweps.be](http://www.iweps.be)

**DGStat** (DG Belgique)

[www.dgstat.be](http://www.dgstat.be)

**ADEM EURES – CEPS/INSTEAD**  
**Agence pour le développement de l'emploi** (Luxembourg)

[www.eureslux.org](http://www.eureslux.org)

## Portraits des instituts spécialisés



### **INFO-Institut**

#### **Sarre et Rhénanie-Palatinat**



L'INFO-Institut est un institut de conseil et de recherche. Outre les questions de stratégie des entreprises et de développement des organisations, l'institut traite des sujets de recherche ayant trait au marché de l'emploi et à la région. Les activités portant sur le développement régional ne sont pas limitées au territoire national, mais axées sur le territoire de la Grande Région et revêtent donc une dimension européenne.

### **ADEM EURES – CEPS / INSTEAD**

#### **Luxembourg**



EURES Luxembourg est quant à lui le fruit d'un partenariat entre l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) et le Centre de Recherches Public CEPS/INSTEAD. Ses missions essentielles sont l'information sur les conditions de vie et de travail au Grand-Duché de Luxembourg et l'analyse du marché du travail dans la Grande Région, en collaboration avec l'OIE.

### **GIP Lorraine Parcours Métiers**

#### **Lorraine**



Depuis le 1 janvier 2014, l'ancien partenaire de l'OIE, OREFQ, fait partie du Groupement d'intérêt public (GIP) Lorraine Parcours Métiers. Ce GIP a pour objet d'associer les compétences de l'OREFQ (OREF) spécialiste de la connaissance de la relation emploi-formation en Lorraine et celles d'INFFOLOR (CARIF), expert de l'information sur la formation et l'orientation tout au long de la vie. Financé par l'État et le Conseil régional de Lorraine, Lorraine Parcours Métiers contribue à la mise en œuvre des missions de service public dans les domaines de la formation, de l'insertion, de l'observation et de l'emploi.

## **CRD des EURES Transfrontaliers de Lorraine** **Lorraine**



Le Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine, association soutenue par le Conseil Régional de Lorraine et la Commission Européenne, a pour mission d'informer les salariés et les entreprises sur la mobilité transfrontalière dans la Grande Région, de participer à la gestion prévisionnelle de l'emploi, et de promouvoir la formation professionnelle transfrontalière. Le CRD EURES Lorraine constitue, avec son réseau d'experts, un fonds documentaire qu'il met à la disposition du public et diffuse des informations accessibles sur son site internet.

## **DGStat** **Communauté germanophone de Belgique**



Le groupe de travail DGstat succède à l'Observatoire de l'Emploi de Belgique Orientale (ABEO). Il a été institutionnalisé fin 2010 dans une convention entre différentes organisations de la Communauté Germanophone, dont le ministère, le Conseil Economique et Social et l'Agence pour l'Emploi, après que les fondements nécessaires à sa création aient été mis en place dans le cadre du projet « DGstat », soutenu par le Fonds Social Européen. Les missions du groupe de travail sont la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de différentes statistiques, ainsi que la publication d'études. Il vise aussi à promouvoir les échanges entre les producteurs et les utilisateurs des données au sein de la Communauté Germanophone de Belgique, mais aussi au-delà.

## **Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique** **Wallonie**



L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

## Bibliographie

- ADEM (Administration de l'Emploi du Grand Duché de Luxembourg) : Bulletin luxembourgeois de l'emploi, n° 09 - septembre 2012.
- Barbier, Jean-Claude: Allemagne : Hartz, un changement de paradigme dans l'assistance chômage, Alternatives économiques, 19/11/2008.
- CIDAL (Centre d'information sur l'Allemagne) : Le marché du travail allemand.
- DIRECCTE Lorraine, Pôle emploi : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en Lorraine en septembre 2012, communiqué de presse du 24/10/2012.
- Europäischer Rat: Entwurf des Gemeinsamen Beschäftigungsbericht 2009/2010, Brüssel 2010.
- Faniel, Jean: Belgique : Le système d'assurance-chômage : un particularisme en sursis ?, Chronique internationale de l'IRES, n°108, septembre 2007.
- Godin, Romaric : Allemagne : les réformes Hartz ont dix ans, La Tribune, 16/08/2012.
- Guézennec, Camille : L'accompagnement des demandeurs d'emploi : bilan d'une politique active du marché du travail en Europe et enseignements pour la France, Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse, n°228, Juin 2011.
- IBA / OIE : Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion 2013/2014 / Rapport sur la situation économique et social de la Grande Région 2013/2014.
- IBA / OIE : 8. Bericht der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle / 8ième rapport de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi, 2012.
- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – France): Le chômage en lorraine au 2ème trimestre 2012, Economie Lorraine, octobre 2012.
- Lemaître, Frédéric : L'Allemagne minée par les inégalités, Le Monde, 03/10/2012.
- Lemaître, Frédéric : Si le chômage reste faible en Allemagne, la précarité y augmente fortement, Le Monde, 11/09/2012.
- Le Monde : 7<sup>e</sup> mois consécutif de hausse du chômage, 30/10/2012.
- Lestrade, Brigitte : Les réformes sociales Hartz IV, Note du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) No. 75, 2010.
- Meillassoux, Marc : Le chômage en Allemagne et en France : une question de calcul, Paris-Berlin.
- Meillassoux, Marc : Le miracle allemand, à quel prix ?
- n.n. : Allemagne : l'envers du décor, Alternatives économiques, n°317, octobre 2012.
- n.n. : L'Allemagne est-elle vraiment un modèle ? L'état de l'économie 2011, Alternatives économiques, n° 88, Hors-série, p. 46-47.
- ONEM (Office national de l'emploi) : Feuille info – travailleurs, Réforme de l'assurance chômage à partir de novembre 2012.

- Orianne, Jean-François / Conter, Bernard: « Les politiques d'employabilité en Belgique : traitement clinique des chômeurs et traitement statistique du chômage », Recherches sociologiques et anthropologiques, 2007.
- Rötzer, Florian : Comment l'Allemagne cache son chômage, Revue Marianne, Avril 2010.
- STATEC : Conjoncture Flash, Publication mensuelle sur l'état de la conjoncture luxembourgeoise, octobre 2012.
- STATEC: Notes de conjoncture 1/2014.
- Wanger, Susanne: Ungenutzte Potenziale in der Teilzeit - Viele Frauen würden gerne länger arbeiten. IAB- Kurzbericht 9/2011.
- Toussaint, Anne-Marie : Plan Marshall pour la Wallonie: un jugement indépendant, 29 mai 2009, La revue Toudi.
- Zanardelli, Mireille / Brosius, Jacques : Le chômage au Luxembourg : les pratiques de recrutement des entreprises comme facteur d'explication, CEPS/INSTEAD, Population & Emploi, n°40, Juin 2009.

